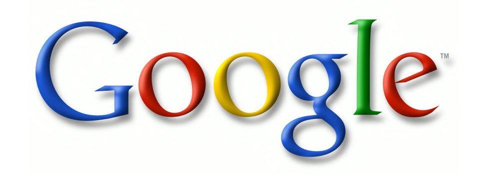




8. d. 18
8. e. 1
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.
1861.



PROVERBES

ET

DICTONS POPULAIRES

AUX XIII[e] ET XIV[e] SIÈCLES.

COLLECTION

Des anciens Monumens de l'Histoire et de la Langue françoise.

OUVRAGES PUBLIÉS.

1. VERS SUR LA MORT, par Thibaud de Marly (du XIIe siècle). (1826). . . . . 5 fr.
2. LETTRES DE HENRI VIII A ANNE DE BOLEYN, écrites en anglois et en françois. (1826), portraits. . . . .
3. LE COMBAT DE TRENTE BRETONS CONTRE TRENTE ANGLOIS, avec fig. et *fac-simile*. (1827). . . . .
4. HISTOIRE DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, composée en 1490, par le R. P. Olivier Maillard, publiée en 1828, comme monument de la langue françoise au XVe siècle. . 8 fr.
5. LE PAS D'ARMES DE LA BERGÈRE, maintenu au Tournoi de Tarascon, avec un Précis de la Chevalerie et des Tournois, et la Relation du Carrousel exécuté à Saumur en présence de S. A. R. MADAME, duchesse de Berry; avec miniature et *fac-simile* du manuscrit. (1828). . . . . . . 17 fr
6. L'HISTOIRE DU CHATELAIN DE COUCY ET DE LA DAME DE FAYEL, texte et traduction, avec deux fig. et *fac-simile*. (1829). 25 fr.
7. CÉRÉMONIES DES GAGES DE BATAILLE, selon les Constitutions du bon Roi Philippe de France, représentées en onze figures. (1830). . . . . 20 fr.
8. PROVERBES ET DICTONS POPULAIRES, avec les Dits du Mercier et des Marchands, et les Crieries de Paris aux XIIIe et XIVe siècles, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothéque du Roi, avec deux *fac-simile*. (1831) . . . . 18 fr.

Tous ces volumes, gr. in-8°, imprimés sur papier Jésus-Vélin fort, sont vendus cartonnés.

PROVERBES

ET

Dictons populaires,

AVEC

LES DITS DU MERCIER ET DES MARCHANDS,

ET LES CRIERIES DE PARIS,

Aux xiije et xive siècles,

PUBLIÉS

D'après les Manuscrits de la Bibliothéque du Roi,

PAR G. A. CRAPELET, IMPRIMEUR,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

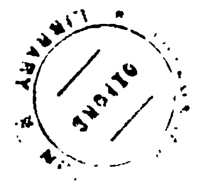


A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XXXI.



AVERTISSEMENT

On trouve dans plusieurs manuscrits de la Bibliothéque Royale une liste, de deux pages au plus, de locutions, proverbes et dictons populaires particuliers aux XIIIe et XIVe siècles. Cette répétition de la même pièce au milieu de Romans, de Fabliaux ou *Contes joyeux* dont se composent ces manuscrits, fait voir qu'elle étoit fort goûtée de nos pères. Elle a été fréquemment citée, comme preuve historique, par les écrivains qui se sont occupés de recherches sur les mœurs et les usages du moyen âge, mais elle n'avoit pas encore été publiée.

Je dois la première communication de ces proverbes à M. de Roquefort, ainsi que plusieurs notes, qui, dans ce volume, sont suivies de la lettre initiale de son nom (R). Toutes les autres m'appartiennent; et si j'en fais la distinction, c'est seulement parce que les opinions politiques ou littéraires énoncées dans ces notes, ne sont pas de nature à être mises en communauté. Elles ont été écrites, en effet, pendant les jours mêmes des événemens qui se sont si vivement pressés depuis trois mois; et j'ai dit ma

pensée : *Rara temporum felicitas, ubi sentire quæ velis, et quæ sentias dicere licet.* (TACIT., *Hist.*, Lib. I, c. 1, §. 6.)

J'ai obtenu de la bienveillance de quelques amis des lettres, mes honorables correspondans des Départemens, des renseignemens et des explications que je me félicite de leur avoir demandés. J'ai pensé que le meilleur moyen de rendre un travail de ce genre moins imparfait étoit de consulter, dans les localités mêmes, les hommes les plus versés dans la connoissance des temps passés; et ils ont répondu à mon désir avec cette aménité et ce bon vouloir qui prêtent tant de charmes au commerce des lettres. Je leur en témoigne ici toute ma reconnoissance.

Ce volume est le huitième d'une *Collection des anciens Monumens de l'Histoire et de la Langue françoise,* collection commencée en 1826, et qui a été suspendue, dès le mois de septembre 1829, par la funeste influence du Ministère de cette époque. Les pièces qui le composent paroissent pour la première fois, à l'exception des *Crieries de Paris,* curieux document de la vie privée au moyen âge, qui trouvoit naturellement sa place parmi d'autres morceaux du même genre.

Deux *fac-simile* de l'écriture, et du même format que les deux manuscrits dans lesquels j'ai puisé les matériaux de ce volume, me dispenseront cette fois de donner la description de ces manuscrits. Ils ont été, d'ailleurs, publiés presque en totalité, et ils sont bien connus; ce sont les n°s 1830 et 7218 de la Bibliothéque Royale. On verra qu'il restoit encore beaucoup à glaner, après les moissons de nos devanciers. Les historiens et les philologues trouveront dans ces écrits inédits un nouveau sujet de réflexions et d'études sur les révolutions du langage, non moins inévitables que celles des gouvernemens; et si les études et l'expérience n'étoient pas si souvent infructueuses, on parviendroit à reconnoître que toutes ces révolutions pourroient être contenues dans les limites du bien. Il suffiroit que les délégués des lettres et ceux du pouvoir eussent assez de force et de prudence pour suivre graduellement les besoins de l'instabilité humaine, et ne pas aller au-delà.

Je demandois en 1829 des temps meilleurs pour continuer cette Collection, à laquelle j'ai déjà consacré tant de veilles. En publiant aujourd'hui ce nouveau volume, j'ai l'espoir que les bonnes lettres trouveront accueil et protection de la part du Gouvernement du Roi; car les lettres, en France, sont

aussi une partie de la fortune et du bonheur public, et il seroit aussi impolitique que dangereux de les laisser plus long-temps dépérir. Une littérature polémique, de pamphlets et de libelles, n'est pas de celles qui charment, qui instruisent et polissent une nation; elle chagrine, au contraire, et irrite les esprits. Cette littérature n'a pas de Muse, et il faut des Muses à la France.

G.-A. CRAPELET.

Paris, le 22 mars 1831.

Proverbes

et

Dictons populaires au xiij^e siècle.

De l'Apostoile.[1]

De l'Apostoile; tel est le titre de cette liste de locutions, proverbes et dictons populaires aux XIIIe et XIVe siècles, insérée dans le Ms. n° 1830. Ce titre, qui n'a aucun rapport à la pièce, est pris de la première ligne par laquelle elle commence, *Concile d'Apostoile.* Dans d'autres manuscrits, elle est intitulée *Fatrasseries,* ou *Grant Riote.*

Quelques uns des proverbes qui y sont recueillis ont fourni le sujet de plusieurs dissertations insérées dans le *Mercure de France* des mois de mai 1732, p. 912; d'octobre 1732, p. 2143; de septembre 1733, p. 1975; de mars 1734, p. 465; de février 1735, p. 261.

Concile d'Apostoile.

Assemblée de prélats. — Le mot *apostoile,* chez les Grecs et les Latins, désignoit un envoyé, un délégué;

[1] Mss. de la Bibliothéque royale, ancien fonds n° 7218, fol. 225, verso, col. 2; fonds de l'abbaye de Saint-Germain, n° 1830, fol. 71, recto, col. 2.

dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, il étoit spécialement affecté au Pape; il est employé ici pour évêques, archevêques, chefs d'abbayes, supérieurs de couvens, qui, réunis pour régler les affaires qui regardent la foi, la religion et la discipline, formoient un *concile*. Quoique plusieurs Papes aient prétendu qu'on ne pouvoit assembler de *conciles nationaux* sans leur consentement, les Rois de France n'ont point admis cette prétention, si contraire aux libertés de l'Église gallicane.

Dans le temps où le clergé fixoit lui-même sa part des impôts, pour subvenir aux dépenses de l'État et du Roi, et pour régler toutes les affaires d'administration, les provinces ecclésiastiques envoyoient des députés, archevêques, évêques, abbés, prieurs, qui se réunissoient à Paris : ils formoient alors une *assemblée*, et non un *concile*. Il y avoit de grandes et petites *assemblées* : les grandes se tenoient tous les dix ans; les petites, tous les cinq ans.

Lorsque des prélats s'assembloient sans avoir été convoqués selon les règles de l'Église, ces assemblées n'étoient pas des *conciles*, mais des *conciliabules*; ce terme s'appliquoit particulièrement aux réunions de schismatiques dont les résolutions n'avoient aucune autorité.

Le mot *colloque* s'emploie lorsqu'il s'agit d'une réunion de personnes savantes qui discutent sur un point de religion. On désigne spécialement sous ce nom l'assemblée qui s'est tenue à Poissy en 1561, pour parvenir à ramener les calvinistes à l'Église catholique.

On nomme *conclave* (*cum clave*) l'*assemblée* des

cardinaux réunis à Rome pour faire l'élection du Pape [1], qui a lieu dans le palais du Vatican. Ce n'est qu'en 1270 que les cardinaux ont été mis sous *clef* pour procéder à la nomination du Pape, parce que, après la mort de Clément IV, en 1268, ils restèrent deux ans sans pouvoir rien conclure. Les habitans de Viterbe, où Clément étoit mort, informés de la résolution qu'avoient prise les cardinaux de quitter la ville sans faire l'élection, les enfermèrent dans le palais pontifical, où ils furent enfin obligés de se prononcer. L'usage de murer les portes et les fenêtres du *conclave* s'est maintenu, et la seule porte par laquelle se fait le service est fermée par quatre serrures et quatre verrous, deux en dedans et deux en dehors. Étrange nécessité d'emprisonner des princes de l'Église pour les forcer à remplir un devoir! Aussi ont-ils manqué rarement d'être les ennemis de la liberté dans l'exercice d'un droit qui la veut tout entière, le droit d'élection.

Les *cardinaux* ou autres ecclésiastiques pourvus de charges et offices de la cour de Rome, réunis pour délibérer sur les affaires qui en dépendent, forment des *congrégations;* et les *congrégations* sont devenues la plaie vive de la France.

Parlemenz de Rois.

Le mot *parlement* (*parlamentum*) signifioit seulement, dans l'origine, un pourparler ou conférence de

[1] Voyez *Essai historique sur les Cérémonies du Conclave pour l'élection du Pape*. In-8°, 1829.

plusieurs personnes assemblées pour délibérer sur les affaires communes; ce qui se disoit aussi-bien des assemblées particulières du peuple que de celles des principaux officiers du royaume, convoqués par le Roi pour délibérer sur les affaires de l'État.

En 1146, un *parlement* fut convoqué à Vezelay en Bourgogne, à l'occasion de la croisade que prêcha saint Bernard. C'est la première fois, dit le Gendre[1], que notre histoire se sert de ce terme pour exprimer une assemblée de la noblesse et du clergé, qu'on appeloit auparavant *synode* ou *plaids*.

Ces deux premières lignes du manuscrit, *Concile d'Apostoile* et *Parlement de Rois*, ainsi que les vingt-deux autres qui les suivent, ne peuvent être considérées comme des proverbes ou des dictons. Ce sont des façons de parler qui étoient en usage pour mieux fixer le rapport de l'idée à un objet déterminé, et on ne l'exprimoit pas autrement lorsqu'on tenoit compte de l'analogie des termes[2]. Ainsi, lorsqu'il s'agissoit d'une assemblée d'ecclésiastiques réunis pour prononcer sur de hautes questions qui intéressoient la religion ou l'Église, dont le Pape (l'*Apostoile*) est le chef suprême, on nommoit cette assemblée un *concile* (*concilium*), et non un *parlement*. De même,

---

[1] *Histoire de France*, tome II, page 359.

[2] Nous avons encore aujourd'hui plusieurs de ces locutions consacrées par l'usage, et qui ne souffrent pas la substitution d'un mot sous peine de perdre de la précision, de l'exactitude, de la clarté ou de l'énergie qui les caractérisent.

lorsque l'autorité d'une assemblée émanoit seulement du Roi, qui la convoquoit pour délibérer sur l'administration de son royaume, cette assemblée prenoit le nom de *parlement*. Le mot *concile* a conservé sa signification primitive, et n'est applicable à aucune autre réunion d'hommes que d'ecclésiastiques. Le mot *parlement* a perdu la sienne, parce que ses attributions ont éprouvé des changemens successifs jusqu'à l'entière destruction du corps. Alors d'autres termes ont succédé en France à celui de *parlement* : *Assemblée nationale*, *constituante*, *Convention*, qui certes n'ont pas dérogé à la signification du mot *parlement*, qu'ils ont remplacé, car on y parloit beaucoup. Maintenant nous appelons *Chambres* les réunions d'hommes qui s'assemblent *légalement* pour discuter sur les affaires de l'État, voter les impôts, etc., et l'on n'y parle pas moins. L'histoire d'une nation se trouveroit dans l'histoire des mots de sa langue.

Une autre expression a été introduite pour désigner une réunion d'hommes qui représentent leurs souverains, et qui font des traités, des négociations, comme s'ils étoient présens et agissoient eux-mêmes; c'est celle de *congrès* (*congressus*, conférence). On n'a commencé à employer ce terme, dans ce sens, qu'à l'époque du traité de Ryswick, en 1697, qui avoit été précédé de longues conférences à La Haye. Dans le temps de la plus grande puissance de Napoléon, on a dit que sa cour formoit un *congrès de Rois*. Déjà ce mot a pris une acception plus étendue, et est presque rentré dans la signification primitive du mot *parlement*, puisqu'on

appelle *congrès* la représentation nationale de plusieurs pays, tels que les États-Unis, la Belgique, dont les *congrès* n'ont rien de commun que le nom avec ceux qui ont été tenus à Radstat, à Vienne, à Vérone ou ailleurs. L'adoption du mot *congrès*, dans l'acception de *conférences*, fit bannir de notre langue le même mot, qui servoit à désigner l'épreuve honteuse exigée en justice pour prouver les cas d'impuissance. Boileau, en énumérant les avantages de la société des animaux sur celle des hommes, rappelle ainsi le premier sens malhonnête du mot *congrès* :

> Et jamais juge entre eux, ordonnant le *congrès*,
> De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.
>
> (*Satire* VIII.)

Assanblée de chevaliers.

Grande réunion de chevaliers pour assister à une cérémonie, une fête ou un tournoi. — Il y a encore quelques départemens où l'on se sert du mot *assemblée* pour désigner une réunion de fête, de bal ou de société. Le terme est consacré; on dit : J'irai à l'*assemblée ;* il y a une *assemblée* ce soir chez telle personne. La première fois que j'entendis cette expression, je m'informai quel seroit le sujet de la délibération de cette *assemblée*, qu'on ne désignoit pas autrement, et, pour toute explication, on me conduisit à un bal très nombreux. On dit à Paris : Aller en *soirée*, donner une *soirée*.

Compaignie de clers.

Compagnie de savans. — Clerc, du latin *clericus*, savant, instruit; homme d'église, secrétaire, greffier d'une juridiction, maître d'école, jurisconsulte, avocat. Le mot *compagnie* est encore usité pour désigner certains corps ou sociétés. On dit, en parlant de l'Académie françoise, l'*illustre compagnie*. Le corps de l'Université avoit plusieurs *compagnies*. On disoit la *compagnie* de Sorbonne. La société des Jésuites s'appeloit aussi une *compagnie*, et l'on peut dire, sans affecter un jeu de mots puéril, que si cette *compagnie* est habile, elle n'est pas la meilleure ni la *plus sûre*. Mais enfin ce titre de *compagnie* lui a été acquis par des savans du premier ordre qui en ont fait partie. On ne dit plus une *compagnie de clercs*, parce que le mot *clerc* a pris une signification spéciale. On ne donne plus guère aujourd'hui ce nom qu'à des jeunes gens qui se destinent à la pratique. Les *clercs* étudient et travaillent chez les notaires, qui eux-mêmes forment une *compagnie*. Les *clercs* ont des *conférences*. En donnant ce nom à leurs assemblées, on voit que les *clercs* de nos jours n'ont pas oublié la signification primitive de ce mot. Les docteurs de Sorbonne avoient des *conférences*; et nous voyons aujourd'hui (15 janvier 1831) que les étudians en droit et en médecine tiennent aussi des *conférences politiques* dans les cours de la Sorbonne, tout comme s'ils étoient des *docteurs*. Il est beau et bon d'acquérir de la science, et c'est pour cela que les parens de ces élèves les envoient suivre les cours dans la capitale;

mais il y a quelque chose que nos pères apprécioient encore plus que la science (*clergie*), c'est une bonne conduite, comme le dit ce vieux proverbe :

Un poingnet de bonne vie
Mieux vaut qu'un mui de clergie;

et ils avoient également établi en proverbe, ces hommes simples du moyen âge, que ceux qui ont la présomption de se croire très habiles, ne sont au fond que des ignorans. « En un mui de *cuidier*, n'a pas plain poing de sçavoir. »

Plait de mariage.

Entretien, discussion pour établir des conventions de mariage dans une réunion de parens. Ducange dérive le mot *plaid* de *placitum*, qui se disoit des assemblées publiques où le Roi présidoit, et où on traitoit des affaires les plus importantes du royaume, du mariage des princes et princesses, etc.

Buverie de borgois.

Lorsqu'on vouloit exprimer que des bourgeois étoient réunis pour se livrer au plaisir de la conversation, en buvant avec modération, on se servoit du terme *buverie*. Le mot *bourgeois* est pris ici dans le sens de roturiers qui habitent les villes, et est opposé à celui de *vilains*, qui habitent la campagne.

Foule de vilains.

Terme usité en parlant de paysans, du commun du peuple : on disoit, c'est de la *foule*. Le mot *foule* n'exprime pas ici l'idée d'une multitude pressée et agitée, comme dans des fêtes publiques ; il est qualificatif de la

classe de la société qu'on appeloit *vilains* ou *roturiers*. C'est dans ce sens qu'on dit : Cet homme sort de la *foule;* pour faire entendre qu'il excelle en quelque chose, qu'il s'est mis au-dessus de la classe commune.

Tourbes de garçons.

Troupe de mauvais sujets. — Le mot *garçon* a été presque toujours pris en mauvaise part jusqu'au XVIIe siècle. Il désignoit en général un mauvais sujet, un vaurien. Les Italiens emploient le mot *garsone* dans le même sens. Le mot tourbe (*turba*), qui ne désignoit qu'un certain nombre de personnes, une *troupe*, est devenu un terme de mépris, et ne se prend plus qu'en mauvaise part. *C'est la tourbe du peuple*, pour désigner la dernière populace, probablement parce que ce mot avoit servi à qualifier une troupe de vauriens; car nous voyons, d'après l'article précédent, qu'on ne disoit pas une *tourbe*, mais une *foule de vilains*, tandis que *tourbe* s'appliquoit à des *garçons*, des vauriens. Il y a un recueil d'écrits de plusieurs auteurs anciens sur la pierre philosophale, qui a pour titre *Tourbe des Philosophes*. On appeloit encore *tourbier* ou *turbier*, dans le XVIIe siècle, un témoin dans les enquêtes par *tourbes*, qui ont été abrogées en 1667. Dans ces sortes d'enquêtes, la déposition de dix témoins n'étoit comptée que pour une seule.

Noises de femes.

Tumulte, cris de joie, causerie bruyante de femmes qui sont réunies. — L'acception du mot *noise* a tout-à-

fait changé. Il signifie aujourd'hui légère dispute sur des sujets futiles. On dit encore *chercher noise*, pour quereller sur des riens. *Faire noise* signifioit dans le vieux langage *se réjouir*, et c'est le sens de cette façon de parler *noises de femmes*. Déjà, dans le XVI[e] siècle, ce terme avoit pris la signification qu'il a conservée depuis; comme on le voit dans ces vers de Charles IX à Ronsard :

> Et croi, si tu ne viens me trouver à Amboise,
> Qu'entre nous aviendra une bien grande *noise*.

Les Anglois, qui ont adopté notre mot *noise*, lui ont donné un sens plus étendu; *a great noise* veut dire un grand bruit, un grand fracas; *the noise of drums*, le bruit des tambours.

L'auteur termine ici la série de quelques termes affectés à différentes classes de personnes réunies, et qui étoient invariables dans leur application. Il énumère ensuite plusieurs expressions qui servoient à qualifier certaines choses avec précision, et qui nous laissent regretter, sous ce rapport, la pénurie de notre langue.

Abai de chiens.

Aboi, aboiement du chien. — On a écrit long-temps *abbayer* le verbe *aboyer;* on dit encore en Picardie *abahier*. Nos anciens vocabulaires disent que le mot *aboi* est factice, c'est-à-dire formé sur le son des chiens qui crient. On n'emploie plus guère aujourd'hui *aboi* qu'au figuré; le commerce est maintenant

aux *abois*, c'est-à-dire qu'il est réduit à la dernière extrémité. On lui a substitué le mot *aboiement* dans le sens propre.

On dit proverbialement *chien qui aboie ne mord pas*, pour exprimer qu'un poltron élève beaucoup la voix et fait des menaces pour intimider.

Gratéiz de gelines.

Grattis ou grattement des poules. — Nous n'avons plus de substantif du verbe *gratter*. *Grattis* ni *grattement* ne se trouvent pas dans nos vocabulaires. Le substantif *grat* est admis dans le Dictionnaire de Trévoux, et ne s'est conservé que dans cette phrase proverbiale *envoyer quelqu'un au* grat, pour *s'en débarrasser, le rebuter*. Le mot *grat*, abrégé de *gratéis*, exprimoit la portion d'un terrain gratté par des poules pour chercher leur nourriture, et l'action de *gratter*. Quant au mot *geline*, il n'étoit plus en usage que dans quelques provinces au XVIIe siècle, et il étoit remplacé par le mot *poule*; ce changement ne me paroît pas heureux. Des étymologistes disent que le mot *poule* vient de *pullus*, *pulla*, par contraction de *puella*; ce qui justifieroit l'expression de *poulettes* qu'on donne aux petites filles. Quand on appeloit les poules des *gelines*, on disoit *gelinier* pour *poulailler*. Un ancien droit des seigneurs sur leurs fermiers se nommoit *gelinage*. Un vieux proverbe dit que la *geline pond par le bec*, pour faire entendre qu'elle pond plus souvent quand elle est bien nourrie. L'habitude que les poules ont de gratter la terre a servi à caractériser par un proverbe certains

penchans que l'on tient de son origine. On disoit autrefois, *qui est extrait de* gelines, *il ne peut qu'il ne* gratte; à quoi on a substitué : *Qui naît* poule *aime à* gratter. [1]

Dans le Ms. n° 7218, il y a *graieleis,* cri, chant. Le mot *grailler* signifioit crier comme la corneille, comme le corbeau; caqueter comme une poule.

Heurtéiz de seinz.

Tintement, bruit de cloches. — Le mot *seing* (*signum*) signifioit une cloche élevée dans un clocher. On portoit anciennement des cloches à la guerre pour assembler le peuple des campagnes; de là est venu le mot *toc-seing,* que l'on a écrit *tocsin,* bien avant le système orthographique d'un certain M. Marle et consorts. On a fait disparoître ainsi, par une orthographe vicieuse, la véritable origine de ce mot, qui vient de *signum* et non de *sinus.* On distinguoit six espèces de cloches qui avoient chacune un nom particulier : SQUILLA, *in triclinio;* CYMBALUM, *in claustro;* NOLA, *in choro;* NOLULA, *in horologio;* CAMPANA, *in refectorio;* et SIGNUM, *in turri.* L'appel des citoyens aux armes par le bruit des cloches produit toujours une grande sensation sur le peuple, et l'effet en est ordinairement aussi prompt que terrible, comme nous l'avons vu dans les journées des 28 et 29 juillet de l'année 1830, à Paris.

---

[1] *Dictionnaire des Proverbes français,* par M. DE LA MÉSANGÈRE. Paris, 1823, in-8°, p. 285.

Je me suis souvent élevé contre l'abus que les curés font des cloches; je m'en plains surtout en ma qualité de voisin d'une grande église paroissiale, munie de cinq cloches énormes, dûment baptisées, ni plus ni moins que des enfans, mais avec bien d'autres pompes. Elles peuvent être utiles, nécessaires même dans les campagnes, pour annoncer l'heure des offices aux habitans dispersés, mais elles sont au moins inutiles dans la capitale. Si, comme il est permis de le présumer, la sollicitude d'un Préfet pour le repos des Parisiens les délivre un jour des bourdons et des faux-bourdons de nos paroisses, on n'oubliera pas sans doute de conserver ou d'établir dans les différens quartiers de Paris des *toc-seings,* aussi redoutables à ceux qui abusent du pouvoir qu'aux perturbateurs de l'ordre public.

Marteléiz de feures.

Bruit des marteaux de forgeron. — Nous avons le verbe *marteler* et le substantif *marteleur,* mais non le mot qui exprime l'action du *marteleur. Feure* ou *fèvre* vient de *faber,* tout artisan qui se sert du marteau, de *fabricare. Fabricando fit faber* répond à l'adage *à force de forger on devient forgeron.* C'est du mot *feure* (l'*u* pour le *v*) que sont formés les noms propres *Lefèvre, Lefebvre, Lefebure,* si fréquens à Paris, où l'on trouveroit plus de cinq cents familles dont le nom est dérivé du mot *fèvre.*

A propos de *marteau,* il n'est peut-être pas inutile de signaler une vieille erreur populaire, que, sur la foi d'un proverbe, quelque lecteur pourroit encore par-

tager. On dit qu'un homme ferme et constant, qui résiste aux persécutions, est un *diamant sous le marteau,* parce qu'on croyoit anciennement que le diamant résistoit au fer et au feu. Un joaillier feroit bientôt l'expérience du contraire à qui voudroit la tenter et la payer.

Braieries de moulins.

Brairie est le mot dont on se servoit pour exprimer le bruit aigu et prolongé que font des roues de moulin qui tournent difficilement. Le verbe *braire,* dans le vieux langage, signifioit seulement *crier, se lamenter en jetant de grands cris.* On disoit encore dans le XVII[e] siècle, en parlant d'un avocat qui parloit beaucoup et très haut sans rien dire de solide : Il ne fait que *braire.* Ce terme n'ayant plus servi qu'à exprimer le cri des ânes, la politesse du langage a voulu un autre mot pour rendre la même idée, et celui de *brailler* a été adopté. Le substantif *brairie* a été remplacé par *braiement,* qui ne s'applique qu'au cri de l'âne; nous avons le mot *braillard,* mais non celui qui exprime l'action de *brailler,* qui pourroit être *braillement;* combien d'autres mots plus utiles manquent encore à la langue!

Tresbuchéiz de charretes.

Trébuchement, chute d'une voiture. — C'étoit le terme usité, comme nous disons aujourd'hui qu'une *voiture a versé.* Benserade a dit : Le *trébuchement* de Phaéton est fameux. On appeloit *trébuchet,* dans le moyen âge, une machine propre à lancer de grosses

pierres, au moyen d'une forte pièce de poids qui faisoit bascule. L'expression familière *faire le trébuchet*, signifioit donner un croc-en-jambe. On a nommé *trébuchet* une petite balance si juste, que le poids le plus foible, jusqu'à la 4,000[e] partie d'un grain, la fait *trébucher*. Ce verbe et son substantif sont maintenant fort peu employés, et l'étoient fréquemment par nos auteurs du XVI[e] et du XVII[e] siècle, au propre et au figuré.

Les *tresbuchéiz de charretes* devoient être très fréquens à Paris, dans un temps où la ville n'étoit pas pavée, et où les roues de chariots n'avoient point de cercles de fer. En 1502, sous Louis XII, le parlement défendit l'usage des charrettes ferrées, qui commençoit à s'introduire, et ce, sous peine de confiscation et de prison. Sauval n'explique pas le motif d'une pareille ordonnance, mais d'autres historiens de Paris pensent que les maisons n'étant pas assez solidement construites à cette époque, des voitures plus pesamment chargées que ne le permettoient des jantes de roues sans fer, auroient occasionné le *tresbuchéiz des hostieus* (maisons).

Belléis de brebis.

Bêlement de brebis. — On écrivoit autrefois *béeller*, *béellement*, ce qui rendoit l'onomatopée plus exacte. Les mots ainsi formés par imitation ne peuvent changer que par la terminaison; la langue des agneaux est irréprochable; combien d'auteurs aujourd'hui écrivent et parlent un françois qui n'a pas le même avantage! On appeloit *bélie* une étable à moutons; et *brebiage* un

impôt sur les brebis; comme *gelinage* un droit sur les poules.

Pisséiz de goutieres.

Chute d'eau des gouttières. — L'équivalent seroit *pisserie* de gouttières; mais ce mot n'est pas dans nos vocabulaires, qui cependant ont admis le mot *pissoir*. Les habitans de Paris ne sont plus exposés aux inconvéniens assez caractérisés par l'expression de *pisséis*, depuis la suppression encore récente des gouttières, qui avançoient de quatre pieds au-delà des toits. Dans les constructions gothiques, on déployoit un grand luxe de gouttières, et on leur donnoit les formes les plus bizarres, avec des têtes de chimères, de harpies et d'animaux de toute espèce.

Rechanéiz d'asnes.

Nous avons vu plus haut *brairies de moulins*, et ici *rechanéiz d'asnes*, ce qui confirme que le mot *braire* n'avoit aucun rapport au cri de l'âne. On appelle les accens brefs et entrecoupés du braiment de l'âne *ricanemens* ou plutôt *recanemens*, du verbe *rechigner* et non *ricaner*. En effet, lorsque l'âne brait, la bouche et la face de l'animal se contractent, et prennent une expression de rechignement très réel. On trouve dans l'*Office de l'âne* :

Beau sire âne, hé! chantez;
Belle bouche, rechignez!
Vous aurez de l'avoine à plentez. [1]

---

[1] En abondance.

Assomméis de maçues.

Nous n'avons point de mot qui ait la moindre analogie avec celui d'*assomméis*, qui lui-même en avoit une parfaite avec l'action qu'il exprimoit. C'est cette analogie bien prononcée dans la formation de la plupart des mots de notre vieux langage, qu'il est aussi instructif qu'intéressant d'y retrouver. Elle nous montre que le savoir, le jugement et la réflexion de nos anciens *clercs* (lettrés), ont présidé à l'adoption des signes de leur pensée, quand ces signes leur manquoient. Aujourd'hui nos poètes, nos orateurs, nos écrivains romantiques ou autres (à très peu d'exceptions près), inventent des mots nouveaux, changent l'acception des anciens, avec une légèreté et un vide d'esprit qui n'ajoute rien à la langue, qu'une quantité de sons confus et inintelligibles. C'est surtout par ce côté que leurs écrits ne pourront résister à l'épreuve du temps. On a dit avec raison que les mots sont comme de la monnoie : il faut qu'ils soient au titre, et reçus du public, pour avoir une longue durée. Et lorsque le temps, les changemens d'institutions, de mœurs, d'habitudes sociales, sont parvenus à les faire tomber en désuétude, ils ne périssent pas tout entiers : ils peuvent encore revenir en honneur; car ce qui étoit possible du temps d'Horace, doit l'être bien davantage maintenant que l'imprimerie est venue à l'aide de l'écriture et de la mémoire, pour ne rien laisser dans l'oubli :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque

Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.
(Horat., *De Arte poet.*, v. 70.)

Il faudroit remettre en vigueur le mot *assomméis* ou un équivalent, si les massues, les maillets ou autres armes de ce genre revenoient en usage. Certainement, lorsque le mot *assomméis* signifioit un sommeil profond, et qu'il se trouvoit suivi de *maçues*, que l'on sait être une arme pesante, l'état d'assoupissement mortel qui suit un coup de massue se représentoit vivement à la pensée; l'image étoit fortement caractérisée. Mais le vieux mot *assommer*, qui s'est conservé dans notre langue moderne, a perdu sa signification radicale de *somniare*, et on lui a donné pour sens propre le sens figuré qu'il avoit, *frapper*, *tuer* avec quelque chose de pesant. En effet, *assommer* signifioit seulement *causer un profond sommeil*, *être assoupi*; et *estre assommé* vouloit dire *être accablé de sommeil*. Ce n'étoit donc que figurément qu'on disoit *assomméis de maçues*, c'est-à-dire un *assoupissement* causé par un coup de massue. C'est peut-être dans son acception primitive que Molière s'est servi du mot *assommer*, dont probablement la trace n'étoit pas encore tout-à-fait effacée de son temps, lorsqu'il a dit :

Pour moi qu'un froid écrit *assomme*.

Aujourd'hui cette expression seroit rangée parmi les métaphores, parce que l'acception propre du mot *assommer* n'est autre que *frapper*, *accabler de coups* ou *tuer*, quoiqu'on y trouve le mot *somme*, léger *sommeil*.

C'est dans le même sens que l'on a fait le mot *assommoir*, pour désigner un piége qui tue les animaux en tombant. L'analogie a complétement disparu.

Frapéis de bastons.

Nous n'avons pas plus de mots pour exprimer *frapéis de bastons* que *assomméis de maçues*. Les Dictionnaires, et entre autres celui de l'Académie, disent que *frappement* ne s'emploie que pour désigner l'action de Moïse *frappant* le rocher pour en faire sortir de l'eau. Mais de la *baguette* au *bâton*, il n'y a que la différence de l'épaisseur, ce qui permettroit de dire *frappement de bâtons*. Dans le XVII[e] siècle, on disoit encore *frappement de mains* pour *applaudissemens*, locution qui n'est pas admise dans nos vocables. La langue du moyen âge étoit mieux pourvue, comme on peut en juger : *Frapéis* étoit l'action de frapper avec un bâton, et non avec une *massue*, auquel cas on employoit *assomméis*; *frapon* signifioit coup, tape; *fraponeur*, celui qui frappe, et *frape*, punition, peine; sans parler du verbe *frapper*, d'où dérivoient ces substantifs.

Cliquetéis de charbons.

Craquement de charbon qui s'allume. — On ne dit plus *cliquetis* de charbon; ce mot, formé par onomatopée, avoit des gages de durée, et il est resté pour exprimer le bruit de deux fers qui se choquent, *cliquetis d'épées*. C'étoit le mot *chaplis* qu'on employoit dans le moyen âge, lorsqu'il s'agissoit de coups d'épée

redoublés frappés sur l'armure; le mot *chaple* signifioit combat. Le verbe *cliquer* a été remplacé par celui de *cliqueter*, faire du bruit, du cliquetis. Le *cliquet* est une petite pièce de bois qui frappe avec un bruit continuel sur l'arbre d'un moulin. On appeloit autrefois *cliquettes* un petit instrument composé de deux os ou de deux morceaux de bois que les ladres ou lépreux agitoient entre leurs doigts, pour annoncer leur présence par le *cliquetis*, ou pour faire connoître aux passans à quel genre d'infirmité s'adressoient leurs aumônes.

Huléiz de lox.

Hurlement de loups. — C'est le mot latin *ululatus*, un peu moins expressif dans le vieux langage, et beaucoup moins dans le françois moderne. Voiture avoit fait le mot *hurlade*, qui n'a pas été reçu, parce qu'il étoit de mauvais aloi. *Hurlement*, dans sa signification propre, est le cri des loups, et celui des chiens quand ils sentent cet animal. Ce mot s'applique aussi aux personnes, dans un sens figuré, pour exprimer des cris effroyables et prolongés. C'est ainsi que Boileau a dit :

Allez donc de ce pas, par de saints *hurlemens*,
Vous-mêmes appeler les chanoines dormans.
(*Lutrin*, ch. IV.)

Miauléis de chaz.

Miaulement de chat. — Ce mot ne se dit que du cri des chats, et est formé par imitation du cri de ces animaux.

Pipéis d'oseaux.

Cri, *pipis* des petits oiseaux. — Bernardin de Saint-Pierre s'est servi du mot *piou-piou* pour exprimer un accident du chant des rossignols. On a appelé *pipeau* un petit bâton fendu par le bout pour recevoir les feuilles de certains arbres ou plantes, au moyen desquelles on contrefait les cris des divers oiseaux. C'est aussi le nom que l'on donne à un chalumeau ou flûte champêtre. Par ressemblance dans la forme, on a appelé *pipe* un petit tuyau de terre par lequel on aspire la fumée du tabac; mais le verbe *piper* ne s'emploie que pour exprimer l'action de l'oiseleur qui attrape des oiseaux à la *pipée*, et figurément il signifie *tromper*, *séduire*.

Escrois de tonnerre.

Éclat de tonnerre. — Ce mot *escrois*, d'une prononciation rude, exprimoit bien le bruit du déchirement de la nue. Il se trouve fréquemment employé, en ce sens, par nos vieux poètes. Il se disoit aussi du cri des roues de chariots et autres voitures.

Avarisce de provoire.

Avarice de prêtres, d'ecclésiastiques en général. — *Provoire* vient de *provisor, providere,* pourvoir; le mot *prêtre*, de *presbyter*, qui, en grec, signifie *ancien*, *vieillard*. — L'auteur, après avoir consigné quelques expressions consacrées par l'usage, commence ici l'énumération de certaines locutions populaires qui étoient devenues proverbiales.

On sait que les moines faisoient des vœux de pauvreté qui les rendoient très riches, par la nécessité où se trouvoient ces bons pères de mendier leur pauvre vie. Mais, eussent-ils leurs bahuts, leurs huches, leurs greniers et leurs celliers pleins à comble, ils ne cessoient jamais pour cela de mendier et d'accumuler; ce qui est bien le propre de l'avarice. Nous voyons encore aujourd'hui, dans nos églises les plus somptueuses, où les autels sont couverts de vases et de tabernacles d'or, les prêtres couverts d'or, de soie et de dentelles, faire des quêtes *pour l'entretien de l'église*: l'*avarice de provoire* n'est donc pas éteinte; mais elle ne pourra s'exercer longtemps encore. Les prix d'argent qui se débattent et se perçoivent dans toutes les églises pour une messe, une chapelle, une sonnerie, des tentures, des coussins, des cierges, des chaises, etc.; ces quêtes, déguisées sous le nom d'*offrandes*, sont autant d'outrages à la religion.[1]

Au reste, ce vice odieux de l'avarice, qui étoit comme endémique chez les communautés de prêtres, et une conséquence forcée de leur organisation, se présente sous mille aspects dans les autres classes de la société. On en trouveroit difficilement un trait plus singulièrement caractérisé que celui que je vais rapporter; il est

---

[1] Ces lignes étoient écrites lorsque la dévastation de l'Archevêché et de plusieurs églises de Paris a été commise (14 et 15 février 1831). Rien n'est plus déplorable; car ce n'est pas par la main du peuple que les réformes doivent s'opérer, mais par la main de la justice, premier attribut du chef de l'État. Quand on laisse le peuple faire des réformes, le gouvernement court grand risque d'être bientôt réformé lui-même, et le rôle des honnêtes gens est fini.

historique. Je le tiens de M. Mérault, mon beau-père, actuellement doyen honoraire des commissaires-priseurs de Paris, qui, doué d'un esprit fin, enjoué et tolérant, eut souvent, dans la longue pratique des études du notariat et de sa profession, l'occasion de voir à nu les misères du cœur humain, de les plaindre, et d'en rire. Un homme bien renté tombe malade (c'étoit vers 1787). Le médecin, appelé tard, déclare à la personne qui se trouvoit dans la chambre, que le malade est dans le plus grand danger. Cette personne, à la fois portière, femme de ménage et cuisinière du moribond, n'écoutant que son zèle pieux, court chercher le *bon Dieu.* Le prêtre arrive, administre les sacremens, et, en se retirant, prend sous un chandelier la pièce d'argent qu'il savoit bien devoir y trouver, selon l'usage; elle n'étoit cette fois que de *vingt-quatre sous.* Cependant le malade ne meurt pas. Son premier soin est de vérifier le compte de dépense de sa maladie; et lorsqu'il arrive à l'article des *vingt-quatre sous*, il se récrie, se met en colère, et déclare à sa portière qu'il ne lui *passera pas* ces vingt-quatre sous dans son compte; qu'il ne lui avoit pas commandé d'aller chercher le *bon Dieu;* qu'il n'étoit pas assez malade pour cela. On pense bien qu'à sa dernière maladie, qui arriva quelques années après, la ménagère, qui avoit remboursé les vingt-quatre sous, se garda bien d'aller chercher un prêtre. Elle l'avoit énergiquement promis à son avaricieux maître, et elle tint parole.

Convoitise de Moines Blancs.

On comptoit parmi ces religieux les Prémontrés, les Chartreux, les Carmes, les Bernardins. Cette expression de *convoitise* appliquée aux *moines blancs* caractérise l'esprit de ces ordres monastiques, qui, moins anciens que ceux des *moines ners*, faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour acquérir des richesses, de la puissance, et le reste, qu'ils convoitoient avidement. La *convoitise* se trouve opposée à l'*envie*, qui se disoit des *moines noirs*, parce que ceux-ci voyoient avec jalousie de nouveaux moines faire le même métier qu'eux, et diminuer d'autant leurs produits et leur importance.

La *convoitise* des moines blancs, l'*envie* des moines noirs et l'*orgueil* des Templiers, rappellent cette plaisanterie, que les historiens du moyen âge attribuent à Richard-Cœur-de-Lion, près de mourir dans les bras de son confesseur. Le prêtre dit au monarque : « Vous « nourrissez trois filles depuis long-temps : l'aînée est « l'*Ambition;* la seconde, l'*Avarice;* et la troisième, « la *Luxure.* — Il est vrai, dit Richard; eh bien, je « donne l'aînée aux Templiers; la seconde, aux moines « gris; et la troisième, aux moines noirs. »

Envie de Moines Ners.

Jalousie de moines noirs. — Dans les XIIe et XIIIe siècles on partageoit tous les moines en deux classes : les noirs et les blancs, qu'on distinguoit par la couleur de leur habit et la différence de leur règle. Les moines noirs suivoient la règle de saint Benoît, et les autres

plus généralement celle de saint Augustin. Dans presque tous les écrits du temps, on remarque une grande animosité contre les moines noirs, tandis que les *blancs* étoient fort considérés [1]; mais on ne doit pas s'étonner qu'il en fût ainsi. Comme les moines blancs étoient d'institution plus récente, il étoit naturel que l'esprit de leur règle fût resté plus exempt d'altération au XIII[e] siècle, et par suite qu'ils jouissent d'une grande considération; tandis que les Bénédictins, plus riches et plus anciens, avoient déjà beaucoup perdu de la leur.

Orgueil de Templiers.

Les écrivains du XIII[e] siècle se sont accordés à reprocher aux chevaliers du Temple leur excès d'orgueil. Leur faute étoit seulement dans l'excès; car ces religieux guerriers pouvoient être justement fiers de toutes les grandes et belles actions qui avoient si long-temps illustré leur ordre dans la Terre-Sainte; et il leur étoit permis de regarder en dédain cette foule de religieux fainéans qui envahissoient la chrétienté pour l'exploiter à leur profit. — Cependant Guyot de Provins, poète françois qui florissoit à la même époque, et qui a déchiré tous les ordres religieux dans une satire intitulée *la Bible Guyot*, a dit, en parlant des Templiers :

Molt sont prodomme li Templier,
Là se rendent li Chevalier

---

[1] Voyez fabliau *la Voie de l'Enfer*, par Raoul de Houdan, Ms. n° 7989 ², fol. 80, verso, col. 2; LEGRAND D'AUSSY, *Fabliaux*, tome II, p. 17, 21.

Qui ont le siècle asavoré
Et ont et véu et tost tasté.
(*Bible Guyot*, vers 1706.)

Est-ce par crainte que l'auteur ménage ainsi cet ordre? on ne peut le supposer, car son humeur atrabilaire s'épancha jusque sur les ordres les plus respectés, et il disoit du bien des Templiers. A en juger par la citation suivante, extraite de la fin du *Roman du Renard*, l'ordre des Frères hospitaliers étoit fort jaloux de celui des Templiers.

Les deux ordres se disputent à qui aura Renard; chacun d'eux raconte et vante ses exploits :

Et tant vous di se li Templier
Nous vouloient à droit aidier,
Qu'il n'éussent sur nous envie,
Nous aurions toute Surie,
Jérusalem et toute Egipte,
Et Babilone fust sougite
Grant tans y auroit aux Crestiens.....
Mais as Sarrazins sont censé
Tant di se no maison n'estoit,
Que la crestienté périroit,
Et au moins par de là la mer,
Sans nous ne porriens durer
Mie Crestiens demi-an,
Ains vivroient tuit-à-lagan.
(*Roman du Renard.*)

De nostre religion vous ne véés que l'escorche qui est par defors; car l'escorche si est que vos nos véés avoir biaus chevaus et biaus harnois, et bien boivre et bien mangier, et beles robes. (*Mode de réception des Chevaliers du Temple.*)

Il seroit possible qu'après l'abolition de l'ordre, on eût abusé de l'expression *bien boivre*, qui ne signi-

fioit alors que l'aisance, et qu'on l'eût rendue proverbiale et injurieuse, en disant *boire comme un Templier.* Il est certain qu'on ne la trouve dans aucun historien antérieur à la suppression de cet ordre; c'est une réflexion du savant Baluze, qui, très instruit des mœurs de nos pères, a trouvé qu'alors les expressions *boire comme un Pape*, ou *boire comme un Templier*[1], ne signifioient autre chose que vivre dans l'aisance, ou, si l'on veut, dans une abondance qui offensoit ceux qui en étoient privés. (R.)

Boban d'Ospitaliers.

Vanité et présomption d'Hospitaliers (de Saint-Jean-de-Jérusalem).— Ces religieux, établis en 1104, à Jérusalem, sous le règne de Baudouin Ier, prirent dans la suite le titre de *chevaliers de Rhodes*, qu'ils avoient conquis sur les Turcs en 1310. Chassés eux-mêmes de cette île par Soliman, en 1522, après une vigoureuse résistance, ils se retirèrent d'abord dans l'île de Candie, sous la conduite de leur grand-maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, et six jours après ils s'établirent dans l'île de Malte, qui leur avoit été donnée par Charles-Quint : ils prirent alors le nom de *chevaliers de Malte.* Fiers et vains de leur noblesse, qu'il falloit prouver par des titres bien plus que par des actions, pour entrer dans l'ordre, ces chevaliers n'ont jamais dérogé à la qualification qu'ils avoient reçue autrefois. Rivaux des Templiers en gloire et en puissance, ils furent plus

[1] *Bibere papaliter,* ou *bibere templariter.*

adroits ou plus heureux; car un arrêt du parlement de Paris les gratifia *à perpétuité* de tous les biens, priviléges, droits et honneurs des chevaliers du Temple, après l'abolition de cet ordre, en 1311.

Le mot *boban* affecté ici aux Hospitaliers, et celui d'*orgueil* aux Templiers, dans l'article précédent, caractérisent l'esprit de ces deux ordres. Ainsi les Templiers passoient pour *orgueilleux et fiers*, et les chevaliers de Saint-Jean, pour *vains et présomptueux*. *Boban* signifioit aussi faste, somptuosité, et *bobancier*, homme de plaisir; d'où est venu le mot *bombance*, qui est trivial.

Dans le Ms. 7218, on lit *chetiveté d'Ospitaliers*, infortune, position malheureuse des Hospitaliers. *Chétif*, *chaitis* (prononciation rude du *ch*), signifioit autrefois captif (*captivus*), et *chetivoison*, captivité. Le mot *chétif*, dont la prononciation et l'orthographe ont dénaturé l'origine, a signifié ensuite *misérable*, *pauvre*, de *triste apparence*, par analogie avec l'état où se trouvent des captifs.

Cette variante eut sans doute cours après quelque revers des chevaliers hospitaliers.

Mellée de Ribaus.

Dispute, tapage de mauvais sujets. — On trouvera plus loin : *Mellée de ribaus, la ribaudie de Soissons;* autre version, *les ribaudes de Soissons, les ribauds de Troies.*

Le nom de *ribaud* ou *ribauld* fut donné d'abord à

tout homme fort, robuste; aux crocheteurs, aux hommes de peine des ports, comme l'indiquoit son étymologie *ribaldus,* fait de *ripa,* rive, bord, rivage, ou plutôt de *rivalis,* rivière, courant d'eau. Philippe-Auguste, après avoir institué la milice des barons, forma un corps de ribauds ou d'hommes choisis pour sa garde particulière, qui avoient une grande réputation de bravoure, et qui s'étoient surtout distingués à l'attaque et à l'assaut des places. Ces soldats avoient beaucoup de rapports avec les *enfans perdus,* lesquels ont subsisté jusqu'au règne de Louis XIV. Dès leur origine, la mauvaise conduite de ces soldats fit prendre le nom de *ribaud* en mauvaise part. *Ribaud* fut employé pour désigner un voleur, un bandit, un méchant, un libertin, un excommunié, un souteneur de femmes de mauvaise vie, qui les procuroit moyennant de l'argent. De là le féminin *ribaude,* fille de joie, femme débauchée, libertine, prostituée; *ribauderie, ribaudie,* libertinage, débauche, inconduite. Les ribauds avoient un chef, qui portoit le nom de Roi, suivant l'usage qui subsistoit alors de donner ce titre à ceux qui avoient le commandement sur les autres. Le Roi des ribauds n'avoit point bouche en cour, mais seulement *six denrées de pain* [1], et devoit être monté par l'écurie. Le devoir de sa charge l'obligeoit de se tenir toujours hors de la porte pour écarter ceux qui n'avoient point le droit d'entrer. S'il se commettoit quelque crime dans l'ost ou chevauchée du Roi,

---

[1] Pour six deniers.

c'étoit lui qui en faisoit informer, qui en jugeoit, et qui appliquoit la peine voulue.

Saint-Foix, d'après Ragueau et De Laurières, rapporte que le Roi des ribauds tiroit un tribut des lieux de débauche destinés à la cour; il ajoute, d'après Boutillier, que les jeux de dés, de brelans, les lieux et les femmes publiques de la cour, lui devoient chacun deux sols par semaine. Pendant le mois de mai les femmes publiques de la cour étoient obligées de faire son lit et sa chambre. Le Féron pense que le Roi des ribauds étoit sergent des premiers maîtres d'hôtel, qu'il en avoit trois ou quatre sous ses ordres, avec un prevôt pour garder les prisonniers; que toutes les femmes publiques qui suivoient la cour logeoient chez lui; qu'il avoit la garde, tant de la chambre et de la salle que de la maison du Roi; et sitôt que le Roi étoit couché, il avoit soin de faire la visite du palais, avec une torche à la main, pour s'assurer que tout étoit dans l'ordre, et qu'il n'y avoit personne de caché.

Cette charge fut supprimée par Charles VII, mais l'office demeura; et ce que l'on appeloit *Roi des ribauds* fut nommé *grand prevôt de l'hôtel*, charge qui a subsisté jusqu'à l'époque des événemens de 1789. (R.)

Descort de capitre.

Discorde, désunion, querelle de chapitre. — Ce ne fut que dans le VIIIe siècle que plusieurs *clercs*, vivant en communauté, furent appelés *chanoines*, et que ce corps de chanoines commença à prendre le nom de *chapitre*. Dans le principe, ces chanoines n'étoient

attachés qu'aux églises cathédrales; ils formoient le conseil de l'évêque, et avoient la juridiction de l'évêché pendant la vacance du siége. Les ordres religieux et militaires, les abbayes, les congrégations, eurent aussi leurs *chapitres*. Dans ces chapitres, on discutoit sur l'administration des affaires de la communauté, sur les procès engagés, sur les infractions à la discipline. Les religieux y étoient mandés, blâmés, châtiés, selon les cas; de là est venue l'expression de *chapitrer,* réprimander.

On conçoit que la plus parfaite union ne devoit pas toujours régner entre les membres d'un même chapitre, à raison même de ses attributions. Il est curieux de lire dans les Mémoires manuscrits de l'abbé Ledieu sur Bossuet, le récit des querelles qui agitèrent le chapitre de Meaux aussitôt après la mort de ce grand homme, pendant la vie duquel nul n'avoit osé remuer. Au reste, si la bonne intelligence ne subsistoit pas toujours entre chanoine et chanoine, elle existoit encore moins de chapitre à chapitre. D. Félibien (*Hist. de Paris*) rapporte qu'un jour les chanoines de Notre-Dame se battirent à coups de poing contre ceux de la Sainte-Chapelle, avec lesquels ils marchoient processionnellement sur un quai de Paris.

Riote de jugleor.

Dispute de jongleurs. — Nous avons vu ci-dessus le terme de *mellée* employé pour qualifier les disputes de *ribauds;* celui de *descort* pour les *chapitres;* et ici celui de *riote* appliqué aux jongleurs. Il y a dans cette variété d'expressions pour qualifier une même action,

un indice de civilisation dont on ne fait pas assez d'honneur au moyen âge; et elle décèle dans la constitution du langage de cette époque un esprit de raison et de convenance que nos littérateurs en titre devroient bien ne pas dédaigner, lorsqu'ils travaillent aujourd'hui à régénérer la langue. C'est tout au plus si elle possède, cette langue si délicate et si épurée, quelques synonymes sur le sens et l'application rigoureuse desquels les philologues soient bien d'accord. On n'y trouve certainement pas cette spécialité d'expressions que j'ai déjà remarquée, et qui fixoit d'une manière certaine le rapport du mot avec la chose qu'on vouloit exprimer. Par exemple, pour caractériser d'un seul mot ce qui se passe dans les séances de nos assemblées législatives, avons-nous une expression déterminée? Est-ce *débats, discussions* ou *démêlés* des Chambres qu'il faudroit dire? Nos anciens trouvères n'auroient point laissé d'incertitude sur ce point.

Ce n'est pas assurément que je préfère la langue de Thibaud de Marly ou de Champagne, de Rutebeuf, de Henri d'Andelys ou du Bossu d'Arras, à celle de Corneille, de Racine, de Molière ou de Boileau; mais je demande, et je demanderai en toute occasion, qu'on nous laisse, même en vers, celle que ces maîtres ont parlée et écrite; qu'on y ajoute avec réflexion, mesure et discernement, tout ce qui peut lui manquer encore; mais qu'on ne la dénature point par folle imagination, caprice, présomption ou manie de se singulariser; c'est ce que je tiendrai toujours à *oultrage et grand oultrecuidance.*

Pour en revenir aux *riotes de jongleurs*, et apprécier la justesse de l'expression, il faut se rappeler que sous la dénomination de jongleurs, on comprenoit tous les individus, poètes ou trouvères, conteurs, musiciens, chanteurs, baladins ou farceurs, qui faisoient métier de parcourir les villes et les campagnes, s'arrêtant partout où il y avoit des châteaux, et du monde pour les rétribuer. Ils amusoient les seigneurs oisifs et ignorans, et la foule curieuse et ignorante, par le récit d'aventures chevaleresques, d'histoires scandaleuses, de contes licencieux, de tours d'adresse, et le spectacle de leur ménagerie ambulante. Mais pour mieux divertir les seigneurs tristes et les châtelaines ennuyées, lorsque deux troupes de jongleurs se rencontroient, ou entre eux, lorsqu'ils n'avoient pas de concurrens, ils simuloient une querelle, *une riote*, se portoient défi, et déployoient alors tout leur savoir, leur habileté et leur dextérité, à la grande satisfaction des assistans. Aussi, lorsqu'une dispute étoit sérieuse entre jongleurs, et qu'ils faisoient tapage, on ne disoit pas *mellée*, *descort* de jongleurs, mais *riote*. De même on ne se servoit pas du mot *mellée* lorsqu'on vouloit parler des disputes de *chapitre;* ce terme étoit appliqué à des vauriens comme les *ribauds;* mais il auroit fini par l'être aux *chapitres*, si les chanoines s'étoient habituellement donné des coups de poing dans les processions, comme on l'a vu dans l'article précédent.

Le mot *riote*, qui est resté dans notre langue, est peu usité, et on l'entend généralement dans le sens de *petite querelle;* mais le verbe *rioter*, quereller, et

l'adjectif *rioteux*, pointilleux, qui aime à discuter sur des riens, ne sont plus admis dans nos Dictionnaires. On y trouve, par compensation, le verbe *rioter*, avec cette explication, *diminutif de rire, rire à demi;* ce qui est une acception fausse, mais aussi tout-à-fait neuve. Il est un mot que j'ai bien souvent entendu prononcer par une mère, lorsqu'elle cherchoit à exciter sur les lèvres de son enfant ce léger rire, si joli, si doux, si gracieux, qui la payoit de tant de peines; elle lui disoit : Encore une *risote!* Voilà le mot vrai, naturel, pour exprimer le *rire à demi* du Dictionnaire; c'est le véritable diminutif de *ris*, et non *riote*, qui n'a aucun rapport avec ce mot.

Au reste, notre ancien mot n'est pas perdu, car les Anglois l'ont conservé dans sa signification primitive. Dans leur langue, *riot* veut dire *vacarme*, *dispute de plusieurs personnes;* et le *riot-act* est la loi qui défend les attroupemens. Par analogie, le mot *riot* signifie aussi en anglois *débauche*, *déréglement*, *excès de table*, parce qu'en effet ils sont ordinairement suivis de *querelles*. Dans le vieux langage françois, *l'heure de riote* étoit *l'heure du goûter*.

Angoisse de lécheors.

Ce dicton peut être interprété de deux manières : souffrance, état misérable d'un débauché; ou bien détresse, embarras d'un gourmand qui est trompé dans son attente. Le premier sens me paroît plus dans l'esprit du siècle où il a été écrit. On dit encore, dans la Basse-Normandie, *lécheur* pour *friand*, et *lécherie* pour

friandise. Les Anglois ont pris nos vieux mots *lécheor*, *lécheour*, *lécherie*. Dans leur langue, *lecher* signifie un débauché, un libertin, et *lecherous*, adjectif, luxurieux, impudique; *lechery*, débauche, lubricité.

Desloiauté de plaideor.

Fausseté, mauvaise foi de plaideur. — Il n'y a rien de changé, au XIXe siècle, dans l'application de ce jugement populaire du XIIIe. Les institutions, les usages, les langues changent, se modifient, se dénaturent; les vices, les passions, la malice des hommes, ne changent pas. Il y a eu, et il y aura toujours des plaideurs de mauvaise foi; il y en a peut-être en ce moment plus que jamais; on en a fait la remarque au Palais: mais c'est un redoublement de *déloyauté* qui tient aux grands embarras des affaires publiques et particulières. Ce qui doit faire diminuer le nombre des plaideurs *desloyaux*, c'est la *loyauté* des juges. Plus l'administration de la justice sera forte, intègre, prompte et simple dans ses formes, dont les lenteurs actuelles offrent tant d'avantages à la ruse et à la méchanceté, sans compensation pour la bonne foi, plus le nombre des plaideurs *desloyaux* diminuera, si ce n'est même les procès [1]. Quand la justice se traitoit par *épices*, les

---

[1] J'écrivois cet article (le 27 janvier 1831) peut-être au même moment où un président de la cour royale (M. Dehérain) annonçoit au barreau l'adoption d'une mesure tendant à empêcher les appels dilatoires, c'est-à-dire, je crois, ces appels interminables exploités par la mauvaise foi pour éloigner le prononcé d'un jugement. C'est déjà quelque chose; mais combien d'abus sont encore à détruire

plaideurs avoient bien le droit de l'acheter et de spéculer sur de faux sermens. Le sens du mot *desloyal* étoit beaucoup plus fort et plus étendu autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui dans notre langue; il signifioit qui *n'a ni foi ni loi*, et on écrivoit : *Une femme qui fait assassiner son mari agit fort* déloyalement. Par cette expression, on entendoit une femme qui agit contre toutes les lois divines et humaines. Le mot *disloyal* a conservé dans la langue angloise toute sa force primitive.

---

dans les formes de la procédure tant civile que commerciale! Combien il seroit urgent de mettre cette partie de l'administration publique en harmonie avec nos institutions actuelles, et surtout avec la saine morale, qui fait la force et la durée de tout gouvernement! Combien de procès légués de générations en générations, pour la ruine et la désolation des familles, par suite de tant de moyens dilatoires, si habilement exploités par les avocats et les avoués! Que de turpitudes, que de scandale dans les banqueroutes, toujours si facilement transformées en faillites par la jurisprudence commerciale! quel fléau, quelle misère pour les créanciers! On aura beau vanter les progrès des lumières et de la civilisation au XIXe siècle, l'admirable économie du meilleur gouvernement possible, n'importe lequel; les bienfaits de l'instruction, et par suite le bien-être de toutes les classes de la société; pour moi, je n'y croirai que lorsque j'apprendrai que les juges d'une seule chambre civile, ou d'une seule section d'un tribunal de commerce, ont été obligés, un matin, de lever l'audience faute de causes. — Mais c'est demander l'impossible, dira-t-on; les hommes seront toujours hommes; et, à votre compte, nous devons regretter le moyen âge? — Nullement, mais je m'accommoderai d'un quart moins de *procès*, de *déloyauté* et de *plaideurs*, pour constater un bénéfice vrai dans toutes les révolutions modernes, l'amélioration de la morale publique.

Mençonge de tainturier.

Il ne s'agit pas d'un mensonge de paroles, mais d'une ruse de métier, qui s'y prête singulièrement encore. Quand nos pères vouloient qualifier une fausse allégation, en bien ou en mal, ils disoient *un mensonge de poète*, parce que leurs *trouveurs* louoient ou déchiroient sans scrupule. Nous disons maintenant *mentir comme une gazette*, attendu que les gazettes n'existoient pas au XIIIe siècle, autrement elles eussent été en possession du proverbe, parce qu'aucun poète n'auroit pu leur disputer le mérite d'invention. Pour les teinturiers, leurs *mensonges* consistoient dans les mauvaises couleurs qu'ils employoient au lieu de bonnes pour teindre les étoffes; il y avoit des teinturiers de grand et de petit teint. Les teinturiers de Rouen, au XVIIe siècle, étoient divisés en trois classes, les guèderons (qui employoient la guède ou pastel), les garanceurs (pour la garance), les noircisseurs (pour la couleur noire). Les teinturiers en grand et bon teint ne pouvoient teindre en petit teint, et réciproquement; de là les *mensonges* de couleurs qui nécessitèrent à plusieurs reprises des réglemens sévères pour la garantie du public, qui n'en étoit pas moins souvent trompé par le marchand, alors comme aujourd'hui.

Enviex escuier.

Nous avons vu plus haut *envie de moines ners*, et ici *enviex escuier*. Pour les moines, la traduction du mot *envie* par *jalousie* ne pouvoit laisser de doute sur

l'acception du mot, parce qu'ils devoient servir Dieu et non les belles. Pour les écuyers, ils servoient Dieu, les seigneurs et les belles, et l'on sait que les chevaliers et les écuyers étoient très jaloux de leurs maîtresses. Mais ce n'est pas la jalousie d'amour que l'écrivain veut exprimer par *enviex;* c'est l'envie de parvenir, ou la jalousie qui existoit entre les écuyers pour la renommée, la noblesse, la puissance des chevaliers qu'ils suivoient. Il y avoit d'ailleurs quatre classes d'écuyers, et l'on sait que tout classement avec un même titre engendre beaucoup de jalousies. Ce mot *écuyer* est un des plus heureux pour les étymologistes, souvent embarrassés pour établir l'origine d'un mot; pour celui-ci ils en ont trois. Quand vous parlez d'un écuyer qui fait le service des écuries, dont il a le commandement, vous prenez votre terme d'*equus;* si le prince demande un *écuyer* tranchant, officier de ses cuisines, il emprunte le mot d'*escarius, ab escâ;* enfin, l'*écuyer* primitif, compagnon, servant du corps et des armes du chevalier, qui laçoit son armure, attachoit ses éperons, portoit sa lance et son écu, vient de *scutifer.* Ces différentes étymologies pour un même mot paroîtront une puérilité de la science, mais elles n'appartiennent certainement qu'aux savans qui s'en font un jeu. Un mot ne peut avoir qu'un père, comme un enfant n'a qu'une mère.

Dangers de norrice.

Les dangers qui entourent les enfans au berceau sont de toute nature et en grand nombre; toutes les mères le savent; mais les dangers qui menacent les enfans en

nourrice sont incalculables; et le dicton du XIII[e] siècle a dû se fonder sur des exemples multipliés d'accidens arrivés à des enfans en nourrice. Ce n'est que vers le XVI[e] siècle, avec les premiers mouvemens de la civilisation, que les mères perdirent l'usage d'allaiter leurs enfans. Dans les siècles précédens, les femmes, quel que fût leur rang, remplissoient leurs devoirs de mère avec autant de constance que de tendresse; et Blanche de Castille en a présenté un bel exemple. De nos jours, il arrive encore d'affreux accidens chez des villageois qui gardent souvent avec plus de vigilance leurs bestiaux que leurs propres enfans, ou ceux qui leur sont confiés. Il n'est pas très rare que des enfans soient dévorés par des porcs dans leurs berceaux. Dans le moyen âge, si les châteaux étoient bien fermés, les habitations ne l'étoient guère; d'immenses forêts couvroient le sol, et les loups accouroient aux portes dès qu'ils entendoient les cris d'un enfant. Tout le monde connoît cette inscription placée sur une chaumière :

Biaux chires leups, n'écoutez mie
Mère tenchant chen fieux qui crie.

Lors même que ces chances de malheur, qui ne peuvent exister dans les villes, contre les nourrissons, auroient tout-à-fait cessé dans les campagnes, combien d'autres subsisteront toujours, sans parler du danger des substitutions d'enfans! Où trouver des nourrices qui réunissent toutes les conditions requises pour remplacer une mère, si c'est possible? « Pour être bonne, disoient nos pères du XVII[e] siècle, il faut qu'une nour-

rice soit saine et d'un bon tempérament; qu'elle ait bonne couleur et la chair blanche, sans être ni grasse ni maigre; qu'elle soit gaie, gaillarde, éveillée, jolie, sobre, chaste, douce, et sans aucune violente passion. » Il seroit bien difficile de trouver des mères de cette qualité, si leur titre seul ne valoit pas tout le reste.

Gloutonie de chapions.

C'étoit un étrange métier que celui de champions; c'étoit une coutume plus étrange encore celle qui vouloit que des hommes prissent fait et cause pour des gens qu'ils ne connoissoient pas, et leur fissent, à prix d'argent, le sacrifice de leur honneur et de leur vie. Car les *braves* qui se présentoient pour champions passoient pour infâmes, et dans certaines causes, lorsque le duel étoit ordonné pour parjure ou accusation criminelle, le champion vaincu avoit le poing coupé, ou étoit pendu, selon le cas [1]. On conçoit que de tels champions ne pouvoient être que des misérables perdus de débauche, rebut de la société, qui auroient aventuré leur vie pour un verre d'hydromel, et qui s'engageoient volontiers pour quelques écus d'or. L'année 1246 dut être excellente pour certains champions de Paris, attendu la permission que le Pape avoit donnée au chapitre de la cathédrale de terminer par le duel tous les procès qu'il avoit au sujet de son église; car c'étoit surtout aux ecclésiastiques qu'il étoit permis de se battre en duel par représentans, à un prix convenu. Sans

[1] Voyez Du Cange au mot *Campio*.

doute leur *gloutenie* étoit passée en proverbe, parce qu'avant de se rendre au *champ* (d'où leur nom de *champions*), les parties les faisoient bien boire et bien manger, et que d'habitude ils étoient gens gloutons et de rude appétit. Il est encore une espèce de *champions* de mauvais lieux, dans nos grandes villes, qui passent leur vie dans des orgies, avec des filles publiques qui les adoptent. Ils doivent assez ressembler aux champions gagés du moyen âge; on les appelle *souteneurs*, et ce mot est reçu dans nos Dictionnaires, avec l'explication.

Les Anglois ont conservé le mot *champion*, et l'antique usage du *champion du Roi*. On sait qu'après le couronnement, il entre à cheval et armé de toutes pièces dans la salle du festin royal, jette son gant à terre, et porte défi à quiconque voudroit nier que le nouveau prince ne fût légitime roi d'Angleterre.

Famine de poures clers.

Misère des pauvres étudians. — Si les champions satisfaisoient leurs appétits gloutons, les pauvres écoliers, qui ne manquoient pas plus d'appétit au XIIIe qu'au XIXe siècle, crioient toujours famine, et n'étoient pas payés pour faire de bons repas. La vie de collége a toujours été sobre, et jadis les parens ne donnoient pas imprudemment comme aujourd'hui de l'argent à leurs enfans pour y suppléer. Le moyen âge a été le siècle de fer des écoliers; mais c'est de leurs rudes études que nous est venue la lumière. Les hôtels somptueux de ceux qui n'étudioient guère, ont envahi pas à pas le

Pré aux Clercs, domaine de l'Université, champ de promenade et de récréation de ses nombreux *escoliers*, qui la rendoient souvent redoutable aux partis dans les dissensions civiles. Ce terrain, où la liberté des jeux tournoit parfois en sédition, où les sergens du guet passoient de mauvais momens, ce terrain est maintenant chargé de masses de pierres en forme de maisons. Les successeurs des écoliers ont souvent maudit cette vieille liberté du sol, qui est devenu le faubourg Saint-Germain, du nom de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. De tout temps les écoles de Paris ont été turbulentes, mais il ne faut pas s'en étonner, « puisqu'on rassemble un si grand nombre de jeunes gens dans la même ville, dans le même quartier; puisqu'on excite leurs passions par l'émulation, par l'exemple; puisqu'on s'expose volontairement à ce que les inconséquences du jeune âge causent souvent beaucoup de trouble et d'impatience[1]. » Le remède est facile; et plusieurs chefs-lieux de département s'accommoderoient assez bien de la dispersion des écoles.

Persones de Rains.

Le mot *persone*, dans le vieux langage, signifioit *directeur de paroisse, curé*. Le chapitre de Reims, plus nombreux et plus richement doté que celui de la plupart des autres villes, avoit parmi ses chanoines opulens des *personnes* qui avoient la prééminence sur les

[1] *Histoire des Français*, par M. Simonde de Sismondi; tome XI, page 65.

autres chanoines dans les cérémonies de l'église, dans les processions, et qui jouissoient de certains priviléges. Les chanoines de Reims, revêtus de cette dignité, en ont sans doute pris une importance qu'elle ne donnoit pas dans d'autres chapitres, et ont pu motiver ainsi le proverbe.

Le mot *personne*, dans le sens d'*ecclésiastique*, n'a laissé chez nous d'autre trace que dans le nom de *personat*, sorte de bénéfice simple; mais il s'est mieux conservé dans l'anglois, où *parson* est encore synonyme de *curé*.

Seignor de Loon.

Les seigneurs de Laon. — Exemple, avec tant d'autres, de la vanité des vanités de ce monde. Comme on citoit les *persones* de Reims, on disoit aussi proverbialement les *seigneurs* de Laon, pour leurs richesses, leur grandeur, leur puissance. Mais Reims, qui a donné quatre papes à la chrétienté [1], et qui a eu douze princes assis sur son siége épiscopal, n'a pu conserver son archevêque, maintenant en retraite sur un sol étranger, par la permission de Dieu et l'aveuglement du prélat: Reims n'est plus renommé que pour ses vins mousseux. Laon, qui fut la demeure ordinaire des Rois de la seconde race, l'une des villes les plus considérables de France au x[e] siècle, dont l'évêque, créé duc par Hugues Capet, étoit l'un des douze anciens pairs du royaume, et portoit la sainte Ampoule au sacre des rois; Laon

[1] Silvestre II, Urbain II, Adrien IV et Adrien V.

n'est plus renommé aujourd'hui que pour ses haricots et ses artichauts. *Sic transit gloria!*

Cervoise de Canbrai.

Bière de Cambrai. — Le Grand d'Aussy[1] a fait une dissertation très curieuse sur l'origine, les noms, l'usage et la fabrication de la bière. Il en résulte que cette boisson nous vient des Égyptiens; qu'elle avoit été communiquée aux Gaulois par la colonie phocéenne de Marseille; qu'ils l'appeloient *zythus*, comme les Égyptiens, selon Diodore de Sicile, et *cerevisia*, selon Pline. Quoi qu'il en soit du nom, l'usage de la bière a existé de tout temps en France, parce que les vignobles ne produisoient pas assez pour la consommation du peuple. Aussi commençoit-on généralement les repas avec de la bière, et on les finissoit avec du vin, même à Paris, comme cela se pratique encore en Flandre et dans plusieurs de nos départemens du nord. Les moines avoient leurs brasseries, qu'ils abandonnèrent facilement dès que la culture de la vigne devint plus étendue; et l'usage de la bière commença à s'affoiblir. En 1264, Étienne Boilève[2] donna des statuts aux brasseurs; mais le peu de consommation qu'on faisoit de la bière les rendit à peu près inutiles. Dans ces statuts, il est fait mention d'une bière distincte de la cervoise; elle y est nommée *godale*, mot qui paroît être formé des deux mots anglois *good ale*, bonne ale, bière douce, fort estimée

---

[1] *Histoire de la Vie privée des François*, tome II, p. 341 à 357.
[2] C'est le même mot que Boileau; *ève* signifioit *eau*.

en Angleterre, puisqu'elle a donné lieu à ce proverbe : *Good ale is meat, drink, and cloth;* de la bonne ale, c'est viande, boisson, vêtement. Il ne nous est resté de notre ancienne *godale* que les mots *godaille* et *godailler,* pour exprimer la débauche fréquente de gens qui se réunissent uniquement pour boire.

Sous Charles VI et Charles VII, la fabrication de la bière reprit une grande activité, sans doute à cause de la présence des Anglois, qui restèrent pendant plus de quinze ans maîtres de Paris. On a remarqué que dans tous les temps de guerre et de calamités publiques, le commerce des vins diminuoit beaucoup, et que la fabrication de la bière augmentoit d'autant. En 1689, les brasseurs avoient consommé quatre-vingt mille setiers d'orge, sans compter le blé employé pour la bière blanche. Même observation fut faite pendant la durée de la guerre de sept ans ; et il est fort à craindre que la fabrication de la bière ne prenne plus d'accroissement que jamais dans le cours de cette année 1831.

Buriers de Tornai.

Marchands de beurre de Tournai. — Cambrai étoit renommé pour sa bière, Tournai pour son beurre; ce sont là des titres durables chez les peuples, et qu'ils ne paient point de sang, de larmes et d'angoisses. D'ailleurs le beurre et la bière ont été de tout temps la nourriture des Flamands et des Hollandois, qu'on appeloit paysans à beurre, *botorboeren,* et la fabrication en étoit de première nécessité dans ces contrées du Nord.

L'usage du beurre a éprouvé aussi ses vicissitudes. Il

fut long-temps prohibé en Carême, parce qu'on le regardoit comme une substance grasse et animale. Il fut ensuite permis, et encore défendu. On faisoit alors la cuisine avec de l'huile, et si cette denrée venoit à manquer ou à renchérir, on apprêtoit, par décision d'un concile d'Aix-la-Chapelle, les alimens avec de la graisse ou du jus de lard. La discipline ecclésiastique ne fut donc pas toujours aussi sévère que nous l'apprennent chaque année les mandemens des évêques; et, pendant plusieurs siècles, les fidèles se sont réglés, pour leur nourriture, d'après leurs propres sentimens, qui étoient au reste très divisés. Mais l'opinion générale avoit établi que la volaille, comme le poisson, étoit un aliment maigre, et en conséquence les œufs étoient servis sur toutes les tables des moines, et même des Chartreux. Cela parut scandaleux, et un concile d'Angers défendit, en 1365, l'usage du lait et du beurre en Carême, même dans le pain et les légumes, à moins de permission expresse. Un roi sage, Charles V, dont la santé étoit altérée, ayant demandé au Pape l'autorisation d'adoucir son maigre par l'usage du lait et du beurre, le Pontife n'y consentit que sur certificat du confesseur et du mire (médecin), et sous certaines redevances d'œuvres pies. Il fallut aussi une permission à la duchesse Anne de Bretagne pour faire usage du beurre; et elle l'obtint, pour elle et pour tous les habitans de la Bretagne, moyennant prières et bonnes aumônes. Dès-lors que l'abstinence du beurre put se racheter avec de l'argent, les défenses furent plus rigoureuses, pour rendre l'impôt plus productif. Dans toutes les églises, on établit des

tronc pour le *beurre*, et l'argent qu'on en tiroit servit à l'embellissement de ces églises, à des constructions de tours, de clochers, et aux menus-plaisirs du clergé.

Ci privé de Saint Denise.

Dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, il se faisoit un commerce considérable dans la ville de Saint-Denis. Ses foires étoient célèbres en Europe, et y attiroient un grand concours de marchands de la France et des pays étrangers. On peut aisément s'en convaincre en lisant les Dits de la *Marchéandie* et du *Landit*. Toutes les semaines, il se tenoit un marché où l'on vendoit de la *guède*, plante qui teignoit en couleur bleue céleste ou azurée, tirant sur le noir; c'est ce que nous appelons *pastel*. Le grand débit qui se faisoit de cette plante à Saint-Denis avoit fait donner à l'endroit où elle se vendoit le nom de *Marché aux Guèdes*. Cette place est à l'entrée de la ville, par la route de Paris.

Pendant le temps de la terreur, elle prit le nom de *Place de la Montagne*. Sous le consulat, l'écrivain du tableau indicatif des rues, ne comprenant pas le mot de *guède*, l'a, par une ignorance assez commune dans nos villes, changé en celui de *guêtre*, et on lisoit en 1806 : *Marché aux Guêtres*. M. de Roquefort écrivit au sous-préfet à ce sujet; mais il paroît que ce fonctionnaire ne trouva pas l'ancien nom de son goût, car il se contenta de faire substituer le mot de *gueldres* à celui de *guêtres;* en sorte qu'on lit encore aujourd'hui *Place de Gueldres*. (R.)

Li esgaré de Téroanne.

Les fous de Térouanne. — Il reste à peine quelques traces de cette ancienne ville de l'Artois, maintenant du département du Pas-de-Calais. Elle étoit autrefois très forte, et le siége d'un évêché. Charles-Quint en fit raser les fortifications, et détruisit la ville en 1553. Les chanoines se retirèrent à Boulogne, qui fut érigé en évêché, ainsi que Saint-Omer et Ypres, qui faisoient partie du diocèse de Térouanne. Mais ce n'est pas là ce qui peut avoir donné lieu au dicton du XIIIe siècle, et sans doute que la trace en est tout-à-fait perdue.

Li garsilleor de Roam.

Les coureurs de filles de Rouen. — Il est assez singulier que cette antique, riche et commerçante cité n'ait pas fourni d'autre sujet de remarque que cette disposition à courir les jeunes filles. Pourquoi a-t-elle été affectée aux Rouennois plutôt qu'à d'autres habitans de nos grandes villes, où la jeunesse a toujours été aussi françoise en amour que la jeunesse de Rouen ? Seroit-ce parce que cette ville manufacturière réunissant un plus grand nombre de femmes et d'ouvrières, les entreprises amoureuses s'y faisoient plus souvent remarquer? Question de mœurs à résoudre par les intéressés de Normandie. — Ms. n° 7218, *les Guersilleurs de Roen en Normandie*. En quelques lieux de cette province, et notamment au Pont-de-l'Arche et à Louviers, le peuple dit encore *garçaillers*, pour coureurs de mauvais lieux.

Li doneor de Lisiez.

Il a été fait de vaines recherches dans le pays pour retrouver quelques traces de l'origine ou de l'existence actuelle de ce dicton. Il y en avoit autrefois du même genre dans toute cette partie de la Normandie, et il seroit grand temps de les recueillir pendant que quelques vieillards en conservent encore la tradition. En voici quelques uns sur les habitans des villes et bourgs situés entre Évreux et Bernay :

Les culs tors de Brionne [1]. — *Les Juifs d'Harcourt.* — *La Judée d'Écouché.* — *Les rustiques du Neubourg.* — *Les piaffeux d'Évreux.* — *Les foireux de Conches.* — *Les noirquins de La Ferrière* [2]. — *Les polissons de Beaumont-le-Roger.* — *Les bouquetiers de Bernay.* — *Les gais de Routot.* — *Les sapas de Lintot.* — *Les mangeurs de soupe de Louviers* [3]. — D'autres vieux dictons se sont conservés dans d'autres parties de la Basse-Normandie, et sont encore appliqués journellement; tels sont : *Alençon, habit de velours et ventre de son; plus de bossus que de maisons.* — *Domfront, ville de male heure, pris à midi, pendu à une heure.* — *Les coniaux* [4] *de Barou* (près de Fa-

---

[1] Sans doute à cause du travail des manufactures.

[2] Les habitans de la Ferrière, étant presque tous forgerons, ont nécessairement la peau fort noire.

[3] Ce sobriquet fut donné aux habitans de Louviers, parce que Rosset, gouverneur du Pont-de-l'Arche, s'empara de leur ville pour Henri IV, au moment du dîner de la garnison et des bourgeois.

[4] Babillards comme des corneilles.

laise). — *Tiberville-les-Houseaux* [1]. — *Mortain, plus de roches que de pain*, etc.

Quant au *doneor* de Lisieux, ce mot avoit encore une signification autre que celle de *donneur*, et qui est très authentique ; c'est celle de *notaire*, *secrétaire*. La ville de Lisieux auroit-elle été remarquée au moyen âge par les notaires ou les scribes qu'elle fournissoit ?

Li jureor de Baiex.

Les jureurs de Bayeux ; c'est-à-dire que les bons Bas-Normands de cette ville ne se faisoient pas prier pour lever la main devant le juge, et promettre à Dieu, sur leur part de paradis, de dire la vérité ; et ils juroient plutôt trois fois qu'une. Ils avoient encore la réputation de faire abus des faux témoignages. Or ce n'est que l'abus d'une chose qui en fait le mal ; et si les Bas-Normands s'étoient contentés d'un usage modéré des faux sermens, comme cela se pratique à Paris et autres villes de belle société, d'industrie et de commerce, foyers de civilisation et de lumières, ces Normands de Bayeux n'auroient pas mérité exclusivement la dénomination de *jureurs*.

Il seroit possible cependant que ce dicton eût une autre origine. D'après Wace et la Tapisserie de Bayeux, ce seroit dans cette ville que Guillaume-le-Conquérant auroit reçu les sermens d'Harold, qu'il eut soin d'en-

[1] Ainsi désignée à cause de la boue de ses chemins, qui oblige à porter des *houseaux*, espèce de bottines de cuir qui se ferment avec des boucles et des courroies.

tourer d'une grande solennité religieuse. Ce fait est contredit par Orderic Vital et Guillaume de Poitiers; mais, en supposant même qu'il ne soit pas bien authentique, il résultera au moins qu'aux XIᵉ et XIIᵉ siècles, on attachoit une grande importance aux sermens prêtés sur les reliques des églises de Bayeux. Il est bien vrai que, suivant Wace, on rassembla les châsses les plus célèbres de toute la province; mais on doit croire que Bayeux ne fut choisi pour lieu de ce dépôt que parce qu'il en étoit le plus abondamment pourvu.

Li sorcuidié de Coutances.

Les présomptueux de Coutances. — Voici la quatrième ville de Normandie qualifiée par un ancien sobriquet. Mais sur quoi repose cette présomption ou arrogance attribuée aux habitans de Coutances? Étoit-elle fondée sur l'antique et noble origine de leur ville, *Constantia castra?* ou bien étoit-il dans leur caractère de ne douter de rien, et de se croire supérieurs aux autres Normands? Quels que soient les motifs de cette présomption, elle n'est pas rare chez les habitans de presque toutes les villes de France, où le peuple a toujours dans ses souvenirs certains événemens, certaines particularités dont il sait tirer avantage pour s'élever dans l'opinion des étrangers.

Il seroit impossible d'expliquer aujourd'hui d'une manière plausible les différentes dénominations du même genre qui viennent après celle de *sorcuidié de Coutances;* ce n'est que dans les localités mêmes qu'on pourroit obtenir quelques renseignemens plus ou moins

incertains. Je laisserai donc aux villes et parties intéressées le soin d'établir leurs conjectures et d'interpréter ce qui les concerne dans cette série épigrammatique des dictons du XIIIe siècle. L'étude des mœurs du moyen âge ne peut être moins intéressante que celle de ses monumens.

Sous le rapport du langage, il faut remarquer l'expression de *sorcuidié*, formée du verbe *cuider*, croire, présumer, et de la préposition *sor* ou *seur*, sur. Ces mots composés étoient nombreux dans le vieux langage, et ont toujours été regrettés dans le françois moderne. Ainsi le mot *cuidance* avoit plusieurs composés, *sorcuidance*, *oultrecuidance*, *trecuidance*; l'augmentatif *tre*, comme dans les mots *fonds* et *tréfonds*, *pointe* et *trépointe*, *pas* et *trépas*; *tredame*, qui ne paroît pas être une abréviation de *notre dame*, comme le disent nos dictionnaires, mais une affirmation appuyée de *très*, dont on a retranché la lettre finale.

Li cloistrier de Sanz.

Les moines cloîtrés de Sens. — Dans un autre manuscrit, on lit *Cans*, la ville de Caen.

Li poure orgueillor de Tors.

Les pauvres orgueilleux de Tours. — Henri Étienne, dans le *Traité de la Précellence du Langage françois*, rapporte deux proverbes qui offrent le même rapprochement de l'*orgueil* et de la *pauvreté*. *Il n'est si grand dépit que de poure orgueilleux*, et *Il n'est d'orgueil que de poure enrichi.*

Ces *pauvres orgueilleux de Tours* ne sont pas les malheureux d'une cité, privés du nécessaire, couverts de haillons, chargés de famille, cherchant du travail, et repoussés à cause de leur misère même; ceux-ci sont généralement humbles, réservés, honnêtes, peut-être irrités par le besoin, mais jamais orgueilleux comme l'entend le proverbe. Cet orgueil de la pauvreté se couvroit du manteau de la religion; des troupes de mendians de différens ordres, Carmes, Jacobins, Cordeliers, Augustins, Capucins, Récolets, Minimes et autres, parcouroient autrefois les villes et les campagnes, et demandoient souvent l'aumône comme un percepteur réclame l'impôt. Ce sont ces pauvres orgueilleux qui s'appeloient les membres de Jésus-Christ; c'est un Ignace de Loyola qui se nommoit le *pauvre des pauvres*, avec autant de vanité que d'hypocrisie; et c'est cet esprit d'orgueil et de domination qui avoit couvert la France de monastères et d'hôpitaux. Quand elle sera couverte d'écoles publiques, le nombre des pauvres diminuera, à moins que les *orgueilleux* philanthropes, très multipliés de nos jours, ne mettent autant de zèle que les anciens moines à exciter la charité d'autrui, et ne parviennent à fonder un trop grand nombre d'établissemens pour les pauvres.

Voici les vœux d'un mendiant, recueillis par un *acteur* (auteur) qui les a entendus, et communiqués au public au commencement du XVIe siècle, dans une pièce intitulée *Les Souhais du Monde :*

LE MENDIEN.

En vérité pour tout mon beau souhait,

**Je souhaite bribes en ma besasse;
A dejuner avoir ung œuf mollet;
A disner humer la souppe grasse;
Ung grand godet en lieu d'une grant tasse,
Plein de vin blanc au retour de matines;
Réformateurs estre plongés sous glaces,
Lors verriez bigotz en toutes places,
Mieux que jamais faire trembler courtines.[1]**

Li gentil de Liége.

Les hommes aimables et polis de Liége. — Les Liégeois, bons, braves, mais remuans, et jaloux de leur liberté, ont eu souvent des démêlés avec leurs évêques-souverains; ce qui ne les empêchoit pas sans doute d'être aimables et courtois avec les étrangers. Peut-être se trouvoit-il des gentils Liégeois parmi les quarante chevaliers et seigneurs qui accompagnèrent le comte de Namur au tournoi du sire Raoul de Coucy, où ces étrangers rivalisèrent avec les chevaliers françois de politesse et de galanterie envers les dames.[2]

Li enfrun de Tol.

Je ne me permettrai pas de décider dans quelle acception il faut entendre ici le mot *enfrun*. Les érudits de Toul en trouveront sans doute le vrai sens dans l'une de ces trois significations: 1°. courageux, audacieux; 2°. avare, gourmand; et 3°. adversaire, ennemi[3]. Bar-

---

[1] Les rideaux qui entourent un lit.

[2] Voyez l'*Histoire du Châtelain de Coucy et de la Dame de Fayel*, avec la traduction. Paris, Crapelet, 1829, gr. in-8.

[3] *Supplementum Glossarii Cangiani*, t. IV, p. 231.

bazan donne une quatrième explication d'après le mot *infrunitus*, qui signifie fou, insensé.

Li damoisel d'Amiens.

Les gentilshommes d'Amiens. — On appeloit originairement *damoisel* les jeunes gentilshommes qui n'étoient pas encore chevaliers ; et ils perdoient ce premier titre dès qu'ils parvenoient à la chevalerie. Ainsi on nommoit *damoisel*, *damoiseau*, *damoiselle*, tous enfans de *dames* et de seigneurs. L'usage de ces mots a cessé avec l'ancienne chevalerie, et, par la suite, on a donné le nom de *damoiseaux* à des jeunes gens qui, sans titres et sans mérite, affectoient des manières de jeunes seigneurs, une mise et des expressions recherchées, et faisoient profession de galanterie. Ceux-ci étoient des *damoiseaux* de boudoirs ; ceux d'Amiens étoient les vrais *damoisel* des béhours, des joûtes et des tournois.

La Bachelerie de Beauvez.

La jeune noblesse de Beauvais. — Les Beauvaisins étoient réputés pour d'excellens guerriers, et les exploits de leurs jeunes bacheliers militaires avoient sans doute mis en renom la *bachelerie* de Beauvais. Tel doit être le sens honorable de ce dicton. Toutefois, comme les Picards appeloient indistinctement les filles et les garçons au-dessus de seize et dix-huit ans, *bachelettes* et *bachelers*, ainsi que le rapporte Ménage, il seroit possible que la mention de cette nombreuse *bachelerie* fût

faite ironiquement. La conduite de Jeanne Hachette à la tête de ses compagnes a prouvé au reste que les filles de Beauvais étoient dignes du nom de *bachelettes* qu'on leur donnoit bien avant le siége de leur ville par le duc de Bourgogne, en 1472.

On sait que l'ancienne *bachelerie* n'avoit rien de commun avec le *baccalauréat* du droit ou de la médecine, si ce n'est que les bacheliers d'armes aspiroient à la chevalerie, et que les bacheliers en droit et en médecine aspirent à la *licence*.

QUELQUES PROVERBES PARTICULIERS A LA PICARDIE.

De toutes les provinces de France aucune n'a fourni autant de proverbes que celle de Picardie. On reproche à ses habitans d'avoir la tête *caude;* et Ducange, qui étoit de cette province, a prouvé que ce mot de *Picard* n'avoit pas une origine des plus honorables. Un bon curé champenois, qui vivoit au XIVe siècle, inséra dans son livre d'église ces deux vers léonins sur les Picards :

Isti Picardi non sunt ad prælia tardi,
Primò sunt hardi, sed sunt in fine coardi.

Ce mot *coardi,* en ancien langage *couard,* signifie timide, lâche, poltron. Les Picards instruits rient de cette dénomination, et plusieurs conviennent de la vérité du fait. Ils disent que cette grande hardiesse, suivie quelquefois d'un profond abattement et d'une grande

désolation ou timidité, exprimée par *couardise*, est un reste du caractère des anciens Belges, dont César et tant d'autres ont fait la description [1]. On conviendra facilement que c'est remonter bien haut, que de présumer que le sang des anciens Gaulois coule encore dans les veines des modernes Picards.

On trouvera plus bas *les vilains de Beauvoisis*.

On dit *les friands de Noyon*, parce qu'on y faisoit d'excellentes pâtisseries.

On dit aussi *Noyon la Sainte*, à cause du grand nombre d'églises et de reliques qu'elle renfermoit.

Les sots de Ham.

Le Ham, à l'exemple de presque toutes les villes de France, avoit une compagnie de fous ou de sots, du latin *stultus*. Le chef prenoit le titre de *prince des sots*. Ces fous montoient sur un âne, tenant la queue en guise de bride; on ne pouvoit faire de folies sans la permission du prince, sous peine d'amende.

La petite-fille du dernier prince étoit encore vivante en 1735, et on l'appeloit *la princesse;* mais la fête a cessé par les soins des missionnaires. On a dit depuis, *Ham la bien placée.*

Les singes de Chauny.

Une compagnie d'arquebusiers avoit succédé à une compagnie d'archers; elle portoit sur son drapeau un

---

[1] Mais il est dit aussi que les Bellovaces ou Beauvaisins étoient les meilleurs guerriers de tous les Gaulois et les Belges.

singe, animal fort laid; de là l'origine de leur dénomination.

Postérieurement on a dit *Chauny la bien nommée.*[1]

Beyeurs de Saint-Quentin.

Gens curieux et qui regardent au nez, ce qui n'est pas au reste un grand défaut. On dit aujourd'hui *Saint-Quentin la grande.*

Les larrons de Vermand.

Le Vasseur[2] semble assez bien prouver que ce Vermand a été ville. Quand quelqu'un de ce lieu, dit-il, passe par les villages d'alentour, et qu'il est reconnu pour tel, chacun le houppe, et crie après : *Voilà un des larrons de Vermand.* De sorte, continue le même auteur, que les reliques malheureuses de cette ancienne ville ne peuvent se vanter de posséder rien de remarquable, sauf un nom infâme.

Relativement à la *principauté de Ham*, on peut être persuadé que ce sont des principautés et des royautés de ce genre qui ont rendu les noms de *le Prince* et de *le Roi*, si communs en France. Tout poète couronné dans les Cours d'Amour, les Jeux sous l'Ormeau, les Puits d'Amour, portoit le titre de *Roi.* Les ouvrages de Roi de Cambrai, du Roi Adenez, de Roi de Lille, nous sont parvenus, ainsi que les chansons couronnées

---

[1] Voyez Le Vasseur, *Annales de Noyon*, tome II, p. 373.

[2] *Annales de Noyon*, tome I, page 36.

à Rouen, à Valenciennes et à Caen, au Puy de la Conception. On créoit des royautés, non seulement à l'occasion des repas de la fête de l'Épiphanie [1], mais encore pour tous les métiers et professions. On avoit même poussé l'abus jusqu'à faire un *Roi des ribauds.* Dans un registre baptistaire d'une ville de Bourgogne, en date du 10 février 1575, le curé avoit inscrit Edme Fanay, *Roy des poles* (poules), pour premier parrain d'un garçon baptisé ce jour-là, parce que cet homme étoit *Roi de la joûte aux coqs;* cette joûte se faisoit par les jeunes écoliers, qui fournissoient chacun un coq bien abreuvé de vin : on les mettoit en bataille les uns contre les autres le Jeudi gras. Or, comme il y avoit toujours un coq vainqueur, ce coq magnanime recevoit le titre de *Roi des poles*, et c'étoit le propriétaire du coq qui avoit tous les honneurs de la victoire.

Paris avoit son *Roi des merciers;* Lyon avoit son *Roi des bouchers;* Lille, son *Roi de l'épinette;* Aix, un *Prince des amoureux;* Soissons, un *Prince de la jeunesse*, sur lequel Dormay a fait un chapitre exprès.

Les autres proverbes ou sobriquets de la Picardie sont : *Les ivrognes de Péronne; Péronne la dévote; les cocus de Nesle; Nesle la noble; les Dormeurs de Compiègne; les Corbeaux de la Fère; Bohain (Bouchain) la frontière; Athie la désolée.* [2]

[1] Moysant de Brieux, p, 54.

[2] *Mercure de France*, février 1735, p. 264.

Li bordeor d'Arras.

Ms. n° 7218, *Li béhordeurs d'Arras*, combattans à la course, à la lance.

Dans *le Mariage, ou le Jeu d'Adam-le-Bossu d'Arras*[1], l'auteur soutient que jamais homme de mérite ne sortit de la ville d'Arras; ce reproche fut renouvelé vers 1760. Le savant abbé Lebeuf crut devoir répondre à cette imputation à la suite de sa dissertation *sur l'État des Sciences en France*, depuis le roi Robert. Pour détruire ce reproche le docte abbé cite les noms de quatre à cinq ecclésiastiques qui, dans les XIe et XIIe siècles, ont écrit sur l'office divin. Outre cet Adam de La Halle, on compte parmi les poètes de cette ville au XIIIe siècle, Jehan Bodel et Courtois. (R.)

La nience de Chaalons.

La simplicité des habitans de Châlons-sur-Marne.

On connoît le proverbe, *quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes;* son origine est encore inconnue. Grosley, que Voltaire appeloit avec raison le savant et ingénieux Troyen, ne l'avoit pas découverte. Un de mes parens, qui, pendant plus de quarante ans, s'étoit occupé des antiquités de la Champagne, sa patrie, n'a rien trouvé de satisfaisant à cet égard. Ajoutons que le bon La Fontaine et le tendre Racine étoient Champenois. (R.)

— Dans le Ms. n° 7218, *Li routier de Chaalons.*

---

[1] Le Grand d'Aussy, *Fabliaux*, tom. I, p. 368.

Il est probable que la ville ou le territoire de Châlons étoient renommés par le nombre ou le mérite militaire de leurs *routiers* (*ruptarii*), espèce de troupes légères fort employées aux XII[e] et XIII[e] siècles, et dont les rapines et les excès en tous genres sont souvent rappelés dans les annales de cette époque.

Li chanteor de Sens.

Dans les XII[e] et XIII[e] siècles l'église cathédrale de Sens étoit célèbre par la manière dont on y chantoit l'office, et particulièrement celui de la fête des Fous.

Lors de son sacre à Rome, Charlemagne ramena plusieurs chantres avec lui. De retour dans son royaume, il fonda trois écoles de musique, et les plaça dans les villes de Metz, de Sens et d'Orléans [1]. Galvanée [2], dominicain italien, mort en 1297, dit en parlant de Charlemagne : *Tres scholas pro Gregoriano officio addiscendo ultrà montes instituit. Primam posuit* Metis, *secundam* Senonis, *tertiam* Aurelianis. L'école de Metz fit de si grands progrès dans la réforme grégorienne, que tout morceau bien exécuté ou bien modulé, fut appelé *chant métien*. Sans obtenir une aussi grande réputation, l'école de Sens n'en fut pas moins recommandable. C'est de ses progrès que naquit l'émulation qui régnoit dans le chant à Sens et à Orléans. Le déchant, ou musique ancienne, s'y étoit perpétué;

---

[1] LABORDE, *Essai sur la Musique ancienne et moderne*, tome II.

[2] Auteur du *Manipulus florum scriptorum italicorum*, tome XI, p. 601.

et en 1553 le chapitre de l'église d'Auxerre arrêta que les O de Noël seroient chantés selon l'usage de Sens. Moléon[1] fit l'éloge du chant de l'église de Sens lorsqu'il passa par cette ville, vers 1697.[2]

Li cler Nostre Dame de Chartres.

Le clergé de cette cathédrale a toujours été cité pour la régularité et la pompe avec laquelle il officioit[3]. — Ms. n° 7218, *Li seigneur de Nostre Dame de Chartres.*

Li chanoine de Paris.

Ce qui donnoit une grande réputation aux chanoines de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle, c'est que la musique y étoit toujours fort bonne et bien entretenue, comme dit Sauval[4]. Un chapitre qui comptoit parmi ses membres des fils de France, des princes, des ducs et pairs, des conseillers de la cour, ne devoit rien épargner en effet pour rendre le service divin digne d'une aussi bonne compagnie. Aussi le chapitre de Notre-Dame étoit-il parvenu à rivaliser avec Saint-Pierre de Rome pour la pompe, l'ordonnance et l'agrément de ses offices. De tout temps, il y a eu une grande émulation entre les prêtres, non pour prier avec plus de simplicité et de ferveur, non pour enseigner aux peuples

---

[1] *Voyage liturgique*, page 162.

[2] Lettre de l'abbé Lebeuf, *Mercure* de février 1734, p. 210.

[3] Voyez la *Description de la Cathédrale de Chartres*, par M. Gilbert.

[4] *Histoire et Recherches des Antiquités de Paris*, tome I, p. 16.

toutes les vertus sacrées, mais pour donner l'exemple du luxe et de la vanité qu'ils déployoient à l'envi dans toutes leurs cérémonies mondaines bien plus que religieuses. — Ms. nº 7218, *Li chanoine de Saint-Martin de Tours*. Même célébrité que les chanoines de Notre-Dame de Paris et de Chartres.

La boule de Noyon.

Voici encore un dicton qui n'a pas été recueilli pour honorer la ville qui en est le sujet. *Boule* signifioit astuce, tromperie; *bouleur*, rusé, trompeur, et *bouler*, tromper, mentir. *Boule* signifioit aussi massue. Toutes ces acceptions paroissent être venues du jeu de *boule*, qui étoit anciennement fort goûté dans toute la France, et qui ne l'est plus guère que dans les départemens du midi. Nos ancêtres s'étoient même tellement passionnés pour cet amusement que Charles V le fit défendre, parce qu'il détournoit les jeunes François du métier des armes, et qu'il avoit grand besoin de soldats, et non de *bouleurs*, contre les Anglois. Comme le jeu de boule donne lieu à beaucoup d'erreurs, et que les joueurs sont toujours disposés à s'attribuer l'avantage, ou à tricher en mesurant la distance des boules, ils ont été appelés *bouleurs*. Quant à la signification de *massue*, elle s'explique facilement par l'effet d'une *boule* lancée haut et de loin, et qui frappe comme un coup de massue. On dit encore familièrement à Paris *bouler quelqu'un* pour *le maltraiter*, ou *se moquer complétement* de quelqu'un sans beaucoup de peine; mais cela ne se trouve pas dans nos dictionnaires. Ménage a fait une longue dissertation

sur l'expression *boule vue,* selon lui, mal interprétée par Henri Étienne et par Pasquier, qui traite cette métaphore d'inepte, et affirme qu'il faut dire *à bonne vue,* et non *à boule vue.* S'il n'y avoit pas trop de témérité à s'interposer entre de pareils joûteurs, j'oserois insinuer qu'ils se sont trompés tous les trois, parce qu'ils ont perdu de vue la signification du vieux mot *boule.* D'ailleurs il n'y a pas de savoir qui tienne contre les conjectures, et elles sont permises à tout le monde. Je n'en ferai cependant aucune pour expliquer la *boule de Noyon;* seulement, si les savans du pays ne découvrent rien de satisfaisant sur ce dicton, je les engagerai à l'adopter, malgré l'anachronisme, par allusion à la forte tête qui a fait trembler le Saint-Siége, et qui avoit nom Jean Cauvin, changé en Calvin, né à Noyon le 10 juillet 1509. Le mot *boule* ne pourroit être mieux appliqué qu'à l'homme le plus subtil, le plus adroit et le plus trompeur du xve siècle.

La ribaudie de Soissons.

Le libertinage de la ville de Soissons. — Dans un manuscrit on lit cette version : *Les ribaudes de Soissons.*

Les chetif de Senlis.

Les malheureux, les infortunés de Senlis. — Ms. n° 7218, *Li vallet de Senlis,* les jeunes gens de Senlis.

Li borgois de Paris.

Les bourgeois de Paris. — Ce titre étoit tellement honorable, et on y attachoit tant de prix, qu'il étoit ambitionné par les chevaliers et un grand nombre de nobles.

En 1372, le corps municipal de la ville de Paris fit des remontrances au roi Charles V, pour qu'il confirmât les priviléges qui conféroient aux citoyens de la première ville du royaume les droits attribués à la noblesse, tels que le *bail* ou la garde-noble de leurs enfans et de leurs parens; la liberté d'acquérir des fiefs, et de les posséder avec les mêmes prérogatives que les nobles d'extraction; de pouvoir faire usage de *freins dorés* et autres ornemens militaires attachés à l'état de chevalier; enfin d'être admis, ainsi que les gentilshommes, à l'ordre de chevalerie. Plusieurs des successeurs de Charles V renouvelèrent, en faveur des Parisiens, ces marques de distinction et de bienveillance. On conçoit que de telles prérogatives dussent faire ambitionner la qualité de bourgeois de Paris, même par les nobles, pour en tirer un nouveau lustre, et par les habitans de la capitale et les étrangers, pour se parer de la qualité de nobles, qu'ils se procuroient ainsi à bon marché. Le *droit de bourgeoisie* étoit un impôt, au moyen duquel on s'affranchissoit de la juridiction des seigneurs pour plaider seulement en la juridiction royale.

Li cointerel de Troies.

Les aimables et élégans de la ville de Troyes. — On disoit *li cointerel*, comme on a dit moins anciennement *les muguets*, et comme on dit aujourd'hui *les petits-maîtres* ou *les beaux-fils* de Paris. Cette espèce de jeunes gens, épris des soins d'une toilette, affectant les manières, le langage et les parures les plus nouvelles et les plus recherchées, ont existé, dans tous les temps, à la cour des puissans comtes de Champagne, comme à celle de Louis XIII, comme dans les salons de la Chaussée-d'Antin et du café Tortoni. Il en existe encore sans doute à Troyes; mais les *hures farcies* de cette ville ont aujourd'hui plus de renommée que ses *cointerels*.

La crote de Mialz.

La crotte de Meaux. — Cette ancienne capitale de la Brie, comme beaucoup d'autres villes de France, resta long-temps sans être pavée. Mais il falloit qu'elle fût bien bourbeuse et inabordable au XIII[e] siècle pour obtenir une mention spéciale sous le rapport de sa *crotte;* car Paris pouvoit réclamer contre cette préférence. Ce ne fut en effet que vers le commencement du XIII[e] siècle que Philippe-Auguste, étant un jour à une fenêtre de son palais, fut tellement offensé de l'odeur infecte des boues que l'on enlevoit, qu'il commanda aussitôt au prevôt des marchands de s'occuper de faire paver Paris; immense entreprise dont les dépenses avoient toujours effrayé les prédécesseurs de Philippe, et qui fut cepen-

dant supportée tout entière par les habitans de la capitale, et non prise sur la fauconnerie ou la bouche du Roi et de ses successeurs. — Ms. n° 7218, *Famine de Miaus, li Troteur de Miaus*.

Li perdrior de Neverz.

Le mot *perdrior* avoit deux acceptions : dans la première, il servoit à désigner une machine propre à lancer des pierres; dans la seconde, il signifioit un homme qui chasse aux perdrix, et un filet qui sert à prendre ces oiseaux. C'est sans doute dans la signification de chasseur que l'auteur a employé le mot *perdrior*. Il y avoit autrefois un office de *Perdrieur* chez le Roi.

Li buveor d'Aucerre.

La quantité et la qualité du vin que produit l'Auxerrois, fort estimé dans le XIIIe siècle, a sans doute fait donner cette dénomination aux habitans.

Li maistre de Lions.

Les maîtres de Lyon. — La maîtrise étoit une charge ou dignité qui donnoit la qualité de maître ; on a ensuite étendu ce titre honorifique à ceux qui excelloient dans les sciences ou les arts, ou qui étoient pourvus de certains offices civils. C'est probablement dans cette acception qu'est employé ici le mot *maître*, pour désigner les citoyens honorables, élus par leurs pairs, qui remplissoient les fonctions de maîtres et échevins dans la ville de Lyon. L'échevinage donnoit la noblesse à Paris et à Lyon. On a aussi appelé maîtres

ceux qui étoient reçus dans un corps de métier. L'opinion que l'on avoit des jurandes et maîtrises dès le commencement du siècle dernier est assez curieuse à connoître. « Elles étoient, disent les auteurs de Trévoux, une belle invention de police lorsqu'elles furent établies par François Ier; maintenant ce n'est que cabale, ivrognerie et monopole. »

Li larron de Mascon.

Ce n'est pas à un Parisien à expliquer cette injurieuse dénomination; il lui est permis seulement de conjecturer qu'elle peut être due aux fraudes trop fréquentes dans le commerce de vins, qui, de tout temps très considérable à Mâcon, a pu donner lieu à un plus grand nombre de supercheries dans cette ville. Un poète bourguignon, Pierre Grognet ou Grosnet, s'exprime vertement sur ce sujet :

Broulleurs [1] de vins, malheureux et mauditz,
Gens sans amour, faulx en faictz et en dictz,
Qui ne tendez qu'en dampnable avarice,
Soyez certains que divine justice
Vous pugnira de bien brief, je le dis. [2]

Li musart de Verdun.

Les fainéans, les oisifs de Verdun. — Interprétation honnête de ce dicton, dont le mot *musart* disoit un peu plus dans le vieux langage.

---

[1] Qui mélangent le vin.

[2] Voyez les *Poètes françois depuis le* XIIe *siècle jusqu'à Malherbe*, tome IV, p. 464, in-8°, 1824.

Li usuriez de Mez.

Les descendans d'Israel ont toujours exercé l'usure; et la ville de Metz renfermoit et possède encore aujourd'hui un grand nombre de Juifs.

Li poissonnier de Nantes.

Cette ville fournissoit autrefois tout le poisson de mer qui se consommoit dans la Bretagne et dans les provinces circonvoisines. La vente du poisson étoit la principale branche du commerce de Nantes.

Li sonneor d'Angers.

La ville d'Angers renfermoit un si grand nombre de chapitres, de communautés, de couvens et de moines, qu'on y entendoit sonner continuellement les cloches pour le service de Dieu, sans que les mœurs en fussent plus édifiantes. De là le proverbe : *Angers, basse ville et hauts clochers; riches putains, pauvres écoliers.*

Li papelart du Mans.

Les faux dévots et gens de mauvaise foi du Mans. — On a remarqué que de tout temps les Manceaux avoient été processifs. — Dans le Ms. n° 7218, *li Espringneur du Mans*, les sauteurs, les danseurs du Mans; *li Damoisel du Mans.*

Li mangeor de Poitiers.

Les grands mangeurs de Poitiers.

Li lichieor de Borges.

Les gourmands, les friands de Bourges.

Li museur de Auranches.

Voyez ci-dessus, page 68, *Li musart de Verdun.*

Li plus sage homme sont en Lombardie.

Li plus saige marcheant sont en Tosquanne.

L'auteur a voulu sans doute parler des Pisans et des Florentins, qui, de concert avec les Vénitiens et les Génois, faisoient le commerce de la Méditerranée et de l'Orient.

C'est au commerce que les grandes familles de Florence, et surtout celle des Médicis, durent leurs immenses richesses et leur élévation. Cet éloge de la sagesse et de la prudence des négocians de Lombardie et de Toscane, consacré par un dicton populaire et par le succès de leurs vastes entreprises, trouveroit difficilement une application de nos jours dans nos villes de commerce, où la vanité et un luxe anticipé, joints à de folles spéculations, détruisent des élémens de fortune que le temps et la patience n'ont pas affermis. La ville de Lyon vient cependant d'offrir une exception honorable à cet esprit désordonné des autres villes manufacturières de France; et ses honorables négocians, qui ont soutenu l'épreuve d'une crise si désastreuse, trouvent aujourd'hui la récompense de l'ordre et de l'économie qu'ils ont toujours apportés dans leurs affaires, peut-être même par une suite de la tradition commerciale de l'ancienne Italie, qui fait le sujet de cet article.

On sait en effet que les révolutions de ce pays for-

cèrent un grand nombre de ses habitans à venir s'établir en France. Lyon, pour la beauté de son climat, la fertilité de son sol, et surtout pour son admirable position, fut préférée par ces étrangers. A cette époque, supérieurs aux François dans les connoissances, dans l'industrie, et plus habiles dans le commerce, les Italiens imprimèrent à leurs hôtes un nouveau caractère, dont la ville de Lyon ressentit, et ressent peut-être encore les heureux effets.

Li plus engigneor en Sarrazienesme.

Les plus trompeurs sont dans le pays des Sarasins. — Les Chrétiens avoient appris à connoître les Sarasins, tant en France, où ils avoient pillé et saccagé nombre de villes, que dans la Syrie et la Palestine, d'où ces Arabes musulmans les avoient entièrement chassés. Selon Scaliger, qui savoit assez de mots de treize langues pour ajuster au besoin une étymologie, le nom de *Sarasin* vient de l'arabe *saric*, qui signifie voleur, brigand; d'où l'on a fait *saracenus*. L'historien Sozomène, qui abandonna la Palestine, sa patrie, pour venir cultiver les lettres à Constantinople, prétend que les *Sarasins* sont ainsi nommés parce qu'ils descendent de Sarah et d'Abraham. Or, *Sarah* signifie, dit-on, *désert* et *pauvreté* dans la langue hébraïque. Ces peuples, qui ont perdu leur nom en passant sous la domination des Mahométans, habitoient l'Égypte et la Syrie, et, ainsi que les Juifs, ils faisoient un grand commerce d'étoffes de soie, d'épices, d'aromates et de chevaux. Au rapport des derniers voyageurs en Égypte,

les successeurs des Sarasins soutiennent bien la réputation *d'engigneor*.

Li plus trahitre en Hongrie.

Les plus traîtres sont en Hongrie. — Peuples originaires de la Scythie, d'où en sont sortis tant d'autres, les Hongrois s'établirent dans la Pannonie, furent subjugués, sous Tibère, par les Romains, qui, à leur tour, en furent chassés par les Huns, autres Tartares, dont le nom a formé celui de Hongrie, *Hungaria*. L'histoire dit que ces peuples étoient féroces, taciturnes, vindicatifs, attaquant à l'improviste, et se dispersant aussitôt. Théâtre perpétuel de guerres au moyen âge, la Hongrie a pu présenter souvent des actes de surprise et de trahison, mais les Hongrois ont depuis donné des exemples de fidélité et de dévouement qui ont effacé le dicton du XIIIe siècle.

Li plus traïteur sont en Gresce.

Les plus perfides sont en Grèce. — A défaut de cette tradition du moyen âge, les Romains avoient pris soin de caractériser l'esprit des Grecs. Lenrs locutions proverbiales *ars pelasga*, *Timeo Danaos*, le verbe *græcari*, etc., nous ont fait connoître leur antipathie contre ce peuple ingénieux et rival. Mais cette imputation étoit-elle fondée? Ce seroit une question académique. Une grande civilisation n'a jamais été que le grand développement de l'intelligence d'un peuple, et les Grecs ont dû passer pour fort adroits, rusés, perfides même,

quand les autres peuples étoient grossiers et ignorans. Aujourd'hui que chaque nation a ses lumières, il faut jouer au plus fin, et l'*ars pelasga* a été bien perfectionnée par la diplomatie moderne.

Li plus serf sont en Esclavonie.

Les plus serfs sont en Esclavonie. — Les Esclavons, peuples sortis de la Scythie d'Europe, se répandirent dans plusieurs contrées, et s'établirent aussi dans l'Illyrie, qui en prit le nom d'Esclavonie. Subjugués par les lieutenans de Charlemagne, ils furent réduits à la condition de serfs, par le droit de conquête. Les commerçans italiens achetèrent long-temps des esclaves sclavons, hommes robustes et actifs, comme on trafique des Nègres sur la côte de Guinée. Ainsi, l'on voit que le mot *esclave* a été pris du nom d'un peuple belliqueux et conquérant lui-même, et qu'il a servi, dans le françois, à qualifier l'état d'esclavage. Voilà certainement l'une des étymologies les plus remarquables dans l'histoire des langues, et qui offre cet enseignement de tous les temps, que les peuples conquérans finissent toujours par être asservis eux-mêmes. Et ce qui rend l'instruction plus complète et plus frappante, c'est que le nom de *sclavon* vient du mot *slava,* qui signifie *gloire* dans la langue esclavone. Les souverains et les peuples ne devroient donc pas oublier cette leçon d'un mot, qu'il n'y a pas de *gloire* militaire sans *esclavage.*

Li plus ireux sont en Alemaingne.

Les hommes les plus enclins à la colère sont en Allemagne. — On reconnoît généralement aujourd'hui les Allemands pour un peuple laborieux, brave, robuste, patient et adroit dans les travaux de la main. Si quelques notables exemples d'une violente colère ont pu, dans le moyen âge, motiver cette imputation, ils se sont rencontrés probablement chez quelques seigneurs, qui étoient en ce temps grands buveurs, et fort adonnés aux plaisirs de la chasse et de la table; et l'on sait que la colère n'est jamais plus violente que chez les hommes flegmatiques comme le sont les Allemands. Au reste, Ronsard les appelle la *gent pronte au tabourin*, gens prompts à faire du bruit; et nous avons le proverbe *querelle d'Allemand*, ce qui sembleroit indiquer qu'il y a toujours eu de *l'ire* au fond du caractère germanique.

Li plus apert home en France.

Les hommes les plus francs et les plus ouverts sont en France. — Ce témoignage n'est pas à dédaigner, après les révolutions politiques qui agitent la France depuis près d'un demi-siècle, et qui ont plus ou moins altéré la physionomie franche et ouverte de ses habitans. Nous sommes encore à une époque où ce caractère de franchise, dont nos pères se faisoient honneur, se trouve voilé par les craintes et les méfiances; par la jalousie et la convoitise de ceux qui n'ont pas obtenu de places, et qui voient partout des concurrens; par

l'ambition de ceux qui les tiennent, et qui voient à chaque pas des rivaux; par les regrets de ceux qui les ont perdues, et de ceux qui n'ont pu achever tranquillement de consommer un milliard d'indemnité. Mais tout s'arrange avec le temps, et si la franchise et la cordialité ne paroissent pas aujourd'hui dans le monde, qu'on se rassure, elles sont en bon lieu, et bien gardées dans la famille de Louis-Philippe : le *Roi des Français* les rendra à la France. Après l'avoir vu et entendu, on voudroit avoir un pareil Roi pour ami. Et combien de Rois, dans notre histoire, voudroit-on avoir eus pour amis; un seul,

Le seul Roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Li plus sot en Bretaingne.

De tout temps la masse des Bretons a été fort ignorante; cependant des auteurs des v[e] et vi[e] siècles ont vanté leurs poésies [1]. — Le Ms. n° 7218, *Li plus fol en Bretaingne.*

Les écoles bretonnes se distinguèrent particulièrement dans les xi[e] et xii[e] siècles, et il en sortit beaucoup d'illustres élèves [2]. Pendant ce xii[e] siècle, l'Église compta, parmi ses cardinaux, quatre savans Bretons. C'est dans la Bretagne qu'est née la Romancerie d'Ar-

[1] Voyez les *Poésies de Marie de France*, tome I, Discours préliminaire. — Voyez aussi les savantes recherches de M. l'abbé de La Rue sur les ouvrages des Bardes armoricains; c'est certainement ce pays qui a produit le grand cycle de la Table Ronde.

[2] *Glossaire de la Langue romane*, Préface, p. vj.

thur, ainsi que l'histoire de tous les Chevaliers de la Table Ronde. Par suite les Bretons, séparés de la France et usant d'un langage particulier, finirent par ignorer ce qui se passoit à Paris et dans tout le reste du royaume. Écoutons un auteur du XVIe siècle [1] : Fœneste parle à Énay, l'un de ses interlocuteurs, et frappé de la justesse de ses observations, il lui répond qu'il pensoit, qu'à l'exemple des Bretons, il ne devoit savoir la nouvelle du mariage des Rois qu'au baptême de leurs enfans. (R.)

Li plus enquérant en Normandie, où aliaz? que quériaz? dont véniaz?

Les plus questionneurs sont en Normandie : où allez-vous? que cherchez-vous? d'où venez-vous? — Ms. n° 7218, *Qui estiaus, où aléaus, dont venéaus?*

Il est assez remarquable que le reproche de curiosité fait ici aux Normands soit précisément le même que César, dans ses Commentaires, adresse aux Gaulois en général [2]. Dans le fabliau *du Segretaire,* Jehan le Chapelain, poète normand du XIIIe siècle, parle de ce tribut imposé au voyageur par la curiosité de ses compatriotes; mais il le présente comme exercé d'une

[1] *Aventures du baron de Fœneste*, Liv. II, ch. III, p. 73.

[2] *Est autem hoc gallicæ consuetudinis, uti et viatores etiam invitos consistere cogant, et quod quisque eorum de quaque re audierit, aut cognoverit, quærant; et mercatores in oppidis vulgus circumsistat, quibusque ex regionibus veniant, quasque ibi res cognoverint, pronunciare cogant.* (Cæs. *de Bell. Gall.*, IV, c. V.)

manière moins indiscrète, et sur des questions moins personnelles.

Usaiges est en Normandie
Que, qui hebergiez est, qu'il die
Fable ou chanson lie à son hoste.

Les plus belles femes sont en Flandres.

Notez que le Ms. nº 1830 dit les plus belles femmes, non les plus jolies, les plus gracieuses; et en fait de beauté, le goût est bien partagé. Aux XIIIe et XIVe siècles, cette nature forte, indolente et immobile des femmes flamandes, pouvoit passer pour la perfection de la beauté; mais aujourd'hui on la conçoit sous d'autres formes. Au reste, on n'étoit pas unanime sur ce chapitre, puisque le Ms. nº 7218 porte, *Les plus beles fames en Angleterre*. Nous nous garderons bien de prononcer entre les deux versions, mais un vieux proverbe mettra toutes les prétentions d'accord.

Qui veult belle femme querre,
Preigne visage d'Engleterre,
Qui n'aye mamelles normandes,
Mais bien un beau corps de Flandres
Enté sur un cul de Paris,
Il aura femme à son devis.

Li plus bel home en Alemaigne.

Les plus beaux hommes sont en Allemagne. — Cela pourroit être encore vrai sans que les François ni d'autres peuples fussent envieux de cette distinction. La rivalité des nations pour la beauté des hommes ne sauroit être dangereuse.

Li plus grant en Danemarche.

Les hommes les plus grands sont en Danemark. — C'est encore dans le nord de l'Europe que se trouvent les hommes de plus haute stature; et il n'est pas rare de voir dans les régimens des gardes russes et prussiennes des hommes de six pieds, et plus.

Li mieldre buveor en Engleterre.

Les meilleurs, c'est-à-dire les plus intrépides buveurs sont en Angleterre. — Les Anglois apprécient encore les vins de France, c'est tout naturel; mais ces fréquentes et nombreuses libations qu'on leur a reprochées ont toujours été fort exagérées. Les Polonois avoient aussi une grande réputation du même genre, et plus d'un prétendant au trône de Pologne a, dit-on, échoué pour n'avoir pu tenir tête aux Palatins dans les banquets d'élection. La civilisation, qui d'ailleurs ne peut rien sur le naturel et le caractère des peuples, corrige leurs mœurs et tempère leurs vices; mais il n'est pas présumable qu'elle parvienne jamais à détruire l'ivrognerie. Les Lacédémoniens, qui faisoient enivrer leurs esclaves pour faire horreur de ce vice à leurs enfans, n'y ont point réussi.

Li plus truant en Escoce.

Les plus gueux, les plus demandeurs sont en Écosse. — En tous pays, gueux et fier se trouvent souvent sous le même *plaid;* la fierté sied bien à la pauvreté; c'est sa richesse : quand cette pauvreté est orgueilleuse

comme celle de Diogène, on méprise cet orgueil, et la pauvreté reste nue. Les gentilshommes écossois dont parle Garrick étoient fort respectables, sans doute, puisque, malgré tous leurs titres, ils travailloient comme des vilains. Ce célèbre comédien raconte qu'étant en Écosse, il descendit dans une auberge pour y passer la nuit. Il fut assez mal hébergé, quoique tous les serviteurs de la maison fussent gentilshommes et pleins de bonne volonté. Il entendoit à chaque instant répéter ces mots : « M. le comte, conduisez le cheval à l'écurie. — Mme la comtesse, nettoyez les bottes de Monsieur. — Faites donc le feu, M. le marquis. — M. le baron, hâtez-vous de servir la soupe. » — On dit proverbialement en France *fier comme un Écossois*, mais quelques commentateurs prétendent que ce proverbe n'a jamais regardé la nation écossoise, mais les individus qui formoient en France la *première* compagnie des gardes-du-corps du Roi, laquelle étoit très fière de son titre et de ses priviléges, car à l'armée elle faisoit le service auprès du Roi, avant les deux compagnies de mousquetaires. Mais depuis long-temps il n'y avoit plus un seul Ecossois dans cette compagnie, toute composée de François. Il ne restoit que le titre de cette garde d'élite, formée par Charles VII, pendant ses guerres contre les Anglois; et ses Écossois lui avoient été fournis par des seigneurs d'Écosse dévoués à sa cause, par esprit national contre les Anglois.

Li plus sauvage sont en Irlande.

La civilisation a pénétré tard dans l'antique Hibernie. Ses habitans ont laissé envahir leur sol, pendant des siècles, par des marais que le moindre travail auroit rendus à l'agriculture. Le peuple le plus sauvage est celui qui ne produit rien, et les Irlandois ne vivoient, aux XIIe et XIIIe siècles, que de gibier et de poisson. La révocation de l'édit de Nantes a rendu un grand service à ce peuple et à beaucoup d'autres, en leur portant l'industrie de la France avec une partie de sa population, assurément la plus éclairée, la plus active, la plus laborieuse : à cette époque, un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers françois en soierie. Les étrangers ont toujours profité des fautes de nos gouvernans; et il n'y a pas de nation en Europe qui n'ait de grandes obligations à la France sous ce rapport. Quand profiterons-nous donc de la maladresse des autres?

Li plus ligier en Gales.

Les plus légers à la course sont dans le pays de Galles. C'est aux Basques que le proverbe fait aujourd'hui honneur de cette qualité. On dit *courir, marcher comme un Basque*, pour *courir, marcher vite et longtemps*. — Ms. n° 7218, *Li plus légier sont en Flandres;* autre version, *Li plustost corant sont en Gales.*

Li meillor lanceor en Navare.

Les meilleurs lanciers, ou les hommes les plus habiles à manier la lance, sont en Navarre. De nos jours, on peut mettre les lanciers Polonois, dans ce dicton, à la place des Navarrois. — Ms. n° 7218, *Li meillor lanceur de gaverlos en Navarre.*

Li meillor sailleor en Poitou.

Les meilleurs sauteurs ou danseurs sont en Poitou. Dans l'*Orchésographie* [1] on trouve plusieurs danses du Poitou et les airs notés de ces poitevines. — Ms. n° 7218, *Li meillor caussier en Poitou; caussier* signifie tailleur d'habits et cordonnier.

Li meillor archier en Anjou.

Les meilleurs archers sont en Anjou. — Long-temps après que l'arc eut été abandonné à la guerre, l'exercice en fut continué en France, comme amusement; et dans presque toutes les communes il y avoit des compagnies de l'arc et de l'arbalète qui se disputoient des prix dans les fêtes et réunions publiques. Les Anglois avoient aussi la réputation d'être de bons archers, et la chronique de Bertrand du Guesclin en fait une mention spéciale. Aussi ont-ils été les derniers à abandonner

[1] *Orchésographie,* par Thoinot Arbeau, anagramme de Jehan Tabourot, official et chanoine de Langres, frère d'Estienne Tabourot, procureur du Roi au bailliage de Dijon, plus connu sous le nom du sieur des Accords. Un vol. in-4°. Langres, 1589.

l'usage de l'arc, dont ils se sont servis jusqu'en 1627, à l'attaque du fort de l'île de Rhé.

Li meillor prégator sont en Espaingne.

Les meilleurs prédicateurs sont en Espagne. — La chaire de Bossuet ne connoît pas de rivale, même en Espagne, et il est très probable qu'elle ne sera jamais surpassée. Si des génies de cette étendue et de cette puissance apparoissent encore au monde, ils ne recommenceront pas les travaux des orateurs chrétiens. Il est des vérités morales, d'ordre et d'économie publique, qui doivent être enseignées aux peuples, et qui n'ont pas eu autant ni d'aussi habiles interprètes que les vérités apostoliques, quoiqu'elles soient également importantes pour concourir au but éternel de la Providence, l'amélioration et le bonheur des hommes. Pour les prédicateurs espagnols, ils sont bien déchus de leur ancienne renommée; mais leur talent seroit aujourd'hui superflu; leur tâche est remplie; le peuple espagnol vit heureux et content avec ses moines, et ces moines n'ont besoin que d'entretenir le peuple dans ses bons sentimens. Les homélies de l'archevêque de Grenade avoient un peu discrédité la chaire espagnole, mais ce n'est rien en comparaison de l'ingénieuse histoire du P. Isla. Cette satire, fine et piquante, est pour les prédicateurs espagnols ce qu'est l'histoire de Don Quichotte pour les romans de chevalerie. Aussi l'ouvrage a-t-il été traduit en plusieurs langues. [1]

---

[1] *Historia del famoso predicador Fray Cerundio de Campazas*,

Li mieldre jugleor en Gascoigne.

Jongleurs signifie ici conducteurs d'animaux dressés, marchands d'orviétan, bouffons, faiseurs de tours, charlatans. Cette espèce de jongleurs étoit la plus nombreuse; ils alloient par bande de ville en ville, de château en château, amuser le peuple et la noblesse. Dès les premiers temps, la vie vagabonde de cette profession la fit mépriser. La crapule de ceux qui l'embrassoient, leur basse avidité, la corruption de leurs mœurs, finirent par la couvrir d'opprobre; mais ils amusoient; et en méprisant leurs personnes, on accueilloit leurs talens. « Dans toutes les descriptions que j'ai vues des divertissemens grossiers de nos pères, ajoute Le Grand d'Aussy, j'ai remarqué une chose qui fait plaisir; on y trouve toujours *et ils rioient.* » — La grande ville de Paris ne manque pas aujourd'hui de *jongleurs* politiques; mais ceux-là ne nous font pas rire; heureux encore s'ils ne nous font pas bientôt pleurer! (Écrit le 12 février 1831.)

Li plus courtois en Provence.

Cette épithète de *courtois* ne sauroit être appliquée à tous les habitans de la Provence indistinctement. *Courtois* signifie affable, poli, qui a les dehors gracieux d'un homme de cour; mais généralement les

---

alias Zotes. Madrid, 1758. Il y a eu au moins sept éditions du texte, et plusieurs traductions, en anglois, 1772; en allemand, 1773 et 1777; et en françois, 1822, 2 vol. in-8.

habitans de la *Gueuse parfumée*, surtout dans la classe inférieure, sont brusques, impolis, et souvent très discourtois.

On ne peut disconvenir toutefois que les Provençaux n'aient dû à leurs anciens rapports plus intimes avec les Grecs et les Romains, à leur situation plus rapprochée du centre de la civilisation, et en même temps plus éloignée du passage des Barbares, aux richesses apportées par le commerce, au contact continuel avec les Orientaux, les Grecs et les Maures d'Espagne, une civilisation plus précoce que celle du reste de la France. Il est naturel de penser que la même courtoisie de formes qui distingue encore leurs voisins et congénères les Italiens, s'allioit avec la douceur un peu langoureuse et efféminée de leur poésie.

Li plus renoié en Borgoingne; et reni Dieu, se ne di voir.

Les plus renieurs (blasphémateurs) sont en Bourgogne, qui disent : Je reni Dieu si je ne dis la vérité. — Je crois que ceci ne doit s'entendre que des jurons dont les anciens Bourguignons faisoient un fréquent usage; car on dit aussi *Jurer comme un Bourguignon*. Au reste, ces dictons peu flatteurs sont amendés par ceux-ci : *La parole d'un Bourguignon vaut une obligation* [1]. — *Franc comme un Bourguignon*. Plusieurs auteurs ont accusé les anciens Bourguignons d'être gourmands; mais les modernes n'en conviennent pas. Voici cepen-

---

[1] *Histoire abrégée du Duché de Bourgogne*, p. 342.

dant des autorités. Le médecin Labruyère-Champier, de Lyon, attaché au service de François I[er], dit [1] : « Les Bourguignons passent pour les hommes les plus gourmands de toute la France. C'est chez eux particulièrement qu'est en vogue le proverbe, *mieux vaut bon repas que bel habit.* Aussi dit-on communément qu'un Bourguignon a les boyaux de soie. » Paradin, *Histoire de Bourgogne*, après avoir cité un passage de Sidonius Apollinaris et de Luitprand, qui parlent du goût des Bourguignons pour la bonne chère, ajoute : « Encores aujourd'huy retiennent l'ancienne façon de faire; car je croy qu'en toute la Gaule il n'y a nation en laquelle se fassent plus de banquetz et de joyeusetez..... Au reste, l'on les dit avoir *ventre de veloux*, pour raison des bonnes chères. » [2]

La Monnoye, dans le glossaire qui suit ses Noëls bourguignons, donne l'explication de ce dicton rimé et de plusieurs autres :

Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, Bourguignon !

Li meilleur danseur sont en Loheraine.

Les meilleurs danseurs sont en Lorraine.

---

[1] *De Re cibariâ.* Lyon, 1560, in-8°.

[2] *Vie privée des François*, tome I, p. 18.

Li meilleur mangeur de rabes en Auvergne.

Les grands mangeurs de raves sont en Auvergne. — Selon un autre dicton du XVI[e] siècle, il paroît que les Auvergnats furent surpassés en appétit pour les raves par les Savoyards, qu'on appeloit *croque-raves*. L'Auvergne et la Savoie en produisent également d'un excellent goût et d'une grosseur extraordinaire; mais les Savoyards en étoient si friands, qu'ils se relevoient la nuit pour en manger, comme le dit ce vers latin que répétoient tous les écoliers du temps :

Ut comedant rapas surgunt de nocte Sabaudi.

Li plus roignox en Limozin.

Il paroît que dans le XIII[e] siècle la gale étoit endémique dans le Limousin.

Chevalier de Champaigne.

La noblesse de Champagne s'étoit illustrée à la bataille de Fontenay en Bourgogne, où Charles-le-Chauve et Louis de Bavière avoient défait Lothaire et Pepin. Presque tous les Champenois étoient restés sur le champ de bataille. Pour réparer ce glorieux désastre, il fut établi par les coutumes de Champagne, que désormais le *ventre*, c'est-à-dire la mère, anobliroit les enfans, quoique le mari fût roturier. De pareils souvenirs ne s'effacent pas chez un peuple; aussi les Champenois,

Se piquant de délicatesse,
De grandeur et de politesse,
Se montroient presque tous braves et généreux.

Pour cela, ils n'avoient qu'à suivre les exemples de leurs chevaliers.

LES SOUHAITS DU CHEVALIER.

Aussy hardy que fut Hector de Troye,
Aussy puissant que le preux Herculès ;
Sans craindre passer par toute voye,
Et assaillir donjons, chasteaulx, palais,
Chevaux puissans et de mesmes bardez,
Que sans cesser fissent ruades et saultz,
Estre renté pour dire j'ay assez,
Et quant viendray au renc des trepassez,
Que mon vray Dieu me pardonne mes maulx.

Escuier de Borgogne.

Ce titre, que les jeunes gentilshommes prenoient à l'âge de quatorze ans, leur donnoit le droit de porter l'épée. Il y avoit quatre espèces d'écuyers. [1]

Serjant de Hennaut.

Un grand nombre de fonctions étoient attachées à ce titre de sergent. Les sergens d'armes institués par Philippe-Auguste, lors de son voyage à la Terre-Sainte, étoient des gentilshommes armés d'une massue d'airain, commis à la garde du prince. Les sergens de justice étoient exécuteurs des ordres du juge. De ceux-là on a dit :

De trois sergens pendez-en deux,
Le monde n'en sera que mieux.

Les sergens de justice de Hainaut portoient une masse

[1] Voyez ci-dessus, page 37.

ou massue d'argent. Il y avoit aussi des sergens d'épée, qui accompagnoient les châtelains à la guerre; des sergens de querelle, dans les duels. Chaque seigneur ou commune avoit ses sergens, chargés de différentes fonctions, comme la garde des champs, des bois, des garennes et des eaux; les sergens de pied comprenoient les soldats d'infanterie en général. Primitivement, le mot *serjent* signifioit *valet*, *serviteur*, de *serviens*, et il n'est employé qu'en ce sens par nos anciens romanciers.

Champion de Eu.

Champion de la ville d'Eu. — Dans le Ms. n° 7218, *Champions de Cans* (Caen). On a appelé originairement *champion* [1] celui qui se battoit à la place de celui qui avoit été obligé d'accepter le duel, et que de justes causes empêchoient de se présenter en personne, soit une trop grande jeunesse ou un âge trop avancé, des infirmités, ou la qualité d'ecclésiastique. Par la suite, on a donné le nom de *champion* à tout homme brave et généreux qui soutient une querelle, un parti, par les voies de l'honneur, contre ceux qui l'attaquent.

Vilain de Beauvoisin.

Les paysans du Beauvoisis. — Ces paysans à tête vive se révoltèrent les premiers contre la noblesse, en 1358, pendant la captivité du roi Jean. L'insurrection gagna

---

[1] Voyez ci-dessus, page 40.

bientôt les provinces voisines et la capitale, où elle reçut le nom de *Jacquerie*, du nom de son chef Jacques Bonhommes. On trouve des détails curieux sur cet événement dans les Poésies manuscrites d'Eustache Deschamps, auteur contemporain, qui, si fréquemment cité par les écrivains qui s'occupent de notre ancienne littérature, n'a pas encore vu le jour, mais le verra bientôt si le futur éditeur n'en est encore empêché par quelque insurrection de prêtres, de nobles ou de *vilains*. Ces vilains de Beauvoisis ne faisoient pas les choses à demi, comme il appert par ce passage dudit Eustache Deschamps, huissier d'armes de Charles VI, châtelain de Fismes et bailli de Senlis.

En Beauvoisins estoit la presse
De tuer femmes et enfans
Des nobles; telz estoit li temps:
Et de leurs maisons démolir,
Ardre, desrober et tolir.
En Valoys fut, en Picardie,
En Champaigne tel Jacquerie,
A Maux, à Paris, autre part.
Maint en furent panduz à hart.

Usurier de Cahorse.

Les habitans de Cahors étoient tellement adonnés à l'usure et au prêt sur gages que les gens de cette profession portèrent le nom de *Cahortins* ou *Cahoursins*, comme celui de Lombards. Les Cahoursins de Douai jurèrent, en 1247, de payer les tailles, non seulement de leurs propres deniers, mais encore de ceux qu'ils auroient aux autres. — Ms. n° 7218, *Usuriers de Rome*.

Mires de Salernes.

Médecins de Salerne. — *Mire*, du latin *miror* (*unguentarius*), tiré du grec μύρον, *unguentum*. On disoit une *miresse*, et *mirer* et *mirgiciner*. L'école de Salerne, ville située sur le golfe du même nom, à huit lieues de Naples, a été pendant plusieurs siècles l'oracle de la médecine ; et les élèves qui en sortoient avoient encore plus de savoir et de réputation que ceux qui sortent aujourd'hui de l'École de Médecine de Paris, quoique les préceptes de Salerne soient devenus un sujet inépuisable de plaisanterie ïatrique pour nos jeunes docteurs. La fondation de cette école date du commencement du XI[e] siècle; elle est due à Robert, duc de Pouille, qui la forma d'après le conseil de Constantin, surnommé *l'Africain*, médecin d'Orient et disciple d'Avicenne. Jean de Milan recueillit les préceptes de cette école, et en forma une suite d'aphorismes en vers léonins, qui, presque tous, eurent le mérite de passer en proverbe. Muratori fait remonter la composition de ces vers à l'année 1066, époque de la mort d'Édouard-le-Confesseur, *Rex Anglorum*, auquel ils sont adressés. Voici le début ou plutôt l'argument du poëme :

Anglorum regi scripsit tota schola Salerni.
Si vis incolumem, si vis te reddere sanum,
Parce mero : cœnato parum : non sit tibi vanum.
Surge post epulas : somnum fuge meridianum.
Non mictum retine, nec comprime fortiter anum.
Hæc benè si serves, tu longo tempore vives.

Ces vers sont tirés d'une édition de 1513, in-8°,

goth., où il est dit : *Editus est iste liber ad usum Regis Angliæ*, etc.[1]

---

[1] On trouve en tête d'un manuscrit de la Bibliothéque royale, très soigneusement écrit à Saint-Omer en 1268, et qui étoit autrefois dans la Bibliothéque du Collége de Navarre, à Paris, un calendrier médical qui contient des préceptes curatifs pour chaque mois de l'année. Ce morceau peut donner une idée de l'état de la médecine en France vers la fin du règne de Saint-Louis, et nous a paru assez curieux pour être rapporté ici en entier.

« En GENUIER, ne loist[1] pas sainier, mais prendre puison[2] et gingembre.

« En FEURIER, fait bon seinier de la vaine del pols[3], et prendre puison d'aigremore et d'ape.[4]

« En MARS, fait bon sainier de la veine del pis et del fie[5], et de ventouser.

« En AURIL, fait bon sainier de la moyenne veine por la cure del polmon, et mangier char nouvelle, et ventouser, et prendre puison de betoigne.

« En MAY, doit on chaut mangier et caut boire, et del veine del fiz sainier; ne nul ne doibt mangier pié ne teste de beste nule, car lors descent livems del cief[6]. Si doibt on prenre puison d'aloisye et de semence de fenoil.

« En JUING, doit on boire eghe[7] froide cascun ior a enjun et mangier laitues a l'aisil[8]; lors se doubt on tenir de luxure; car dont issent[9] los humors del ceruel. Si doibt on prendre puison de salge, et de langhe de poison et de flors de grapes.

« En JUILLE, ne loist pas sainier, mais user uue et boire aighe cascun ior a enjun pour la cole[10] desrompre, et prendre puison d'aypier et de flepier et de flors de grapes.

« En AOVST, ne doibt on pas boire de mies[11] ne de chervoise[12], mais en doibt prenre puison de sauine et de poraïe.[13]

[1] *Ne loist*, ne convient pas : sans doute ce mot provient de *non licet*, il n'est pas loisible, convenable, etc. — [2] *Puison*, potion. — [3] *Del pols*, du pouls. — [4] *D'aigremore et d'ape*, c'est apparemment l'ancien mot *aigremoine* (*eupatorium*), et le mot *ache* (*apium*). — [5] *Del pis et del fie*, c'est-à-dire de la poitrine et du foie. — [6] *Livems del cief* veut sans doute dire humeurs de la tête, du cerveau. — [7] *Eghe*, eau. — [8] *A l'aisil*, au vinaigre. — [9] *Issent*, sortent. — [10] *La cole*, la bile. — [11] *De mies*, d'hypocras; de *medo*, vin sucré. — [12] *Chervoise*, bière, boisson. — [13] *De sauine et de poraïe*, de sabine et de poirée.

Galioz de mer.

Sorte de petit bâtiment dont les bords étoient plats. — Galiot-Dupré, imprimeur de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, mettoit pour *marque parlante* à ses livres une galiote, galée ou galère, *fort relevée* de l'avant, de l'arrière et des bords, avec ces mots : *Vogue la galée*.

Cendax de Luques.

L'Italie, et particulièrement les villes de la Toscàne, fournissoit à la France une grande quantité d'étoffes de soie. Le *cendax* est une espèce de taffetas. C'est aux révolutions de l'Italie, et à l'émigration de ses habitans, que la ville de Lyon est surtout redevable de ses manufactures d'étoffes de soie.

« En SEPTEMBRE, doibt on mangier oës [1] et char de porc et prenre puison de cost [2] et de betoigne, et bon fait sainier un petit de san a l'issue del moys et a l'entrée.

« En OCTOBRE, doibt on mangier boisjas [3] et boire moult laict de chieure et de brebis cascun ior a enjun, et pus apres prenre puison de galiophilée [4] et de salge por la palasine [5]. Et bon fait sainier en ce moys.

« En NOVEMBRE, fait bon sainier de la veine del fie, et garder soy de caldun mangier, car dont est il plains de vens. Et lors ne doibt on pas baignier, mais bon fait estuuer et prenre puison d'ysope.

« En DÉCEMBRE, fait bon sainier et bon estuuer et prenre puison d'ysope. »

[1] *Oës*, oies. — [2] *Cost*, c'est apparemment le *costus hortensis*, ou *tanacetum*, ce qu'on appeloit en françois *tanaisie*; on disoit aussi du *cost* ou *poivrette*. — [3] *Boisjas*, boyaux. — [4] *Galiophilée*, giroflée. — [5] *Palasine*, espèce de goutte, ou plutôt paralysie.

Fustaine de Plaisance.

Futaine de Plaisance, en Lombardie.

Camelos d'outre-mer.

Étoffe faite ordinairement de poil de chèvre, avec laine ou soie. Le camelot de Hollande étoit estimé ; mais celui de Turquie l'étoit davantage. On appeloit proprement *camelot* l'étoffe faite de poil de chameau.

Pailes de Paine.

La *paile* ou *paille*, étoit une espèce de drap léger. Nous ne pouvons expliquer avec certitude la signification du mot *paine*, à moins que ce ne soit le nom un peu défiguré de *payenie ;* ce seroit alors *paille de la terre de Payenie*, qui comprenoit sous ce nom la Syrie, l'Égypte et toutes les contrées commerçantes de l'Orient.

Il y a à Vérone une porte *del Palio*, ainsi nommée à cause du *palio*, pièce de drap vert que l'on donnoit à ceux qui gagnoient le prix de la course dans les fêtes nationales de la ville.

Soie d'Aumarie.

Soie d'Almérie, ville d'Espagne, dans le royaume de Grenade, dont le commerce étoit très florissant sous les Rois maures. Le Grand d'Aussy explique le mot *aumarie* par d'*outre-mer.*[1]

---

[1] *Fabliaux*, tome 1, page 109.

On peut consulter, sur l'origine de la soie, un *Mémoire* de M. Mahudel, dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions, tome V, in-4°., page 218. Il y donne l'historique des opinions des anciens sur les causes de la production de la soie; il établit l'époque où on a commencé à la connoître; quel est son pays natal, quels sont les peuples qui l'en ont tirée pour la communiquer aux autres; l'usage qu'on en a fait dans différens temps et en différens lieux.

L'abbé Brottier a aussi donné un *Mémoire* sur la soie et sur le premier usage qu'en ont fait les Romains. *Voyez* le Recueil de la même Académie, tome XLVI, page 452.

Enfin M. Klaproth a inséré dans le tome II du Journal asiatique de Paris un Mémoire intitulé *Conjectures sur l'origine du nom de la Soie chez les anciens*. Il démontre que les *Sères* des anciens étoient véritablement des Chinois.

Penne d'Andresie.

Andresy est un petit pays vignoble, près Poissy, qui n'a jamais eu d'industrie manufacturière. Il est présumable que ce nom est une faute du copiste du Ms. n° 1830, et qu'il faut lire *penne d'Indesat*, panne, gros drap du pays de *Lindsey*, dans le Lincolnshire, en Angleterre, comme le porte le Ms. n° 7218.

Drap blanc de Nicole.

Drap blanc de Lincoln, en Angleterre; ses draps verts étoient aussi très estimés. — Sir Walter Scott en a habillé quelques uns de ses personnages dans ses Romans, et c'est en quoi ils sont le plus conformes à la vérité historique.

Esquarlate de Gant.

Couleur et étoffe d'écarlate de Gand. — On obtient la belle couleur rouge d'écarlate au moyen du kermès. On appelle ainsi une petite excroissance qui se trouve sur une espèce particulière de chêne, et l'insecte qui la forme. Le kermès croît dans les bruyères et les lieux incultes de la Provence, du Languedoc et du Roussillon. Celui du Languedoc est le meilleur; celui d'Espagne et de Portugal est moins estimé. L'écarlate de Hollande se fait avec la cochenille, qui est un autre petit insecte des Indes. L'écarlate de Venise étoit aussi autrefois en grande réputation. Dans nos anciens Fabliaux, écarlate et pourpre sont synonymes; mais le mot *écarlate* désigne aujourd'hui la couleur rouge très vive de l'ancienne pourpre de Tyr, et le mot *pourpre*, une couleur rouge violette. Il y a différentes nuances de rouge pour la couleur pourpre; il n'y en a qu'une pour l'écarlate.

Pers de Provins.[1]

Couleur et étoffe bleu foncé de Provins. — Cette ville étoit tellement en réputation pour la fabrication de ses étoffes de laine que les Anglois, en se retirant de la France au XVe siècle, emmenèrent plusieurs ouvriers en laine de Provins, pour se faire initier au secret de cette fabrication.

Camelin de Cambrai.

Sorte de camelot, étoffe de poil de chèvre.

Saie du Bruges.[2]

Le drap de Bruges jouissoit d'une grande réputation au XVe siècle. Aux douanes de Castille, l'aune de drap de Valence étoit taxée à 45 maravédis; celle de drap de Châlons, à 70; celle de drap de Bruges, à 140; celle de drap de Florence, à 167.

Selon Strabon, les Belges s'étoient toujours adonnés à l'agriculture et au commerce. Ils étoient aussi pasteurs, et ils nourrissoient beaucoup de troupeaux; c'étoit déjà leurs principales richesses du temps de Strabon. Cet auteur dit qu'ils fabriquoient une espèce d'étoffe ou d'habillement, nommé en latin *sagum*, dont

---

[1] Voyez à la suite de cette Nomenclature, la pièce sur les *Foires de Champagne et de Brie*.

[2] Voyez à la suite, l'*État des Marchandises apportées en Flandres et dans le pays de Bruges*.

ils faisoient un grand commerce à Rome, et jusqu'aux extrémités de l'Italie.[1]

Le mot *sagum* paroît confirmer la conjecture que cette étoffe est la première origine de la fabrication connue aujourd'hui, dans ces contrées, sous le nom de *sayetterie*. Les Picards ont toujours prononcé le G comme le W; par exemple, *Willelmus* pour *Guillelmus*, *Wède* pour *Guède*, *Wido* pour *Guido*, *Werre* pour *Guerre;* ils auront aussi prononcé *sawum* pour *sagum*. Or, *sawum* donne le même son que *sagum;* et entre ce dernier mot et celui de *saye* et de *sayette*, il y a beaucoup d'affinité. (R.)

Selon Éginard, du temps de Charlemagne, les *sayes*, ou manteaux de laine, étoient l'ouvrage ordinaire des femmes. Les princesses elles-mêmes ne dédaignoient pas de s'en occuper. Charlemagne vouloit que ses filles s'adonnassent quelquefois aux travaux de leur sexe, à l'art d'apprêter la laine, et aux ouvrages qui se font à l'aiguille et au fuseau : *Filias verò lanifico assuescere, coloque ac fuso, ne per otium torperent, impendere*, etc.

Pers d'Ypre.

Couleur et étoffes de laine bleu foncé d'Ypres.—Cette ville de Flandre a toujours conservé son industrie manufacturière, de même que presque toutes les autres villes dont il est fait mention dans cette liste. Le temps

[1] *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, tome II, page 196.

fait disparoître les trônes, les dynasties, les institutions, les monumens; il protége, il fortifie, il étend et accroît l'industrie des peuples.

Bureax de Bernay.

Bure de Bernay. — On ne fabrique plus de bure à Bernay, mais beaucoup de frocs, autre étoffe de laine. La Normandie est souvent citée pour l'excellence de ses fabriques de draps. Au XIIIe siècle la manufacture de Louviers étoit déjà célèbre, car un de nos vieux poètes, parlant des vêtemens de plusieurs enfans abandonnés, dit :

> N'avoient pas cotièles de ces dras de Louviers,
> Mais d'escorces de faux, de fuelles de fighiers.
>
> (*Roman du Chevalier au Cygne*, Ms. de l'Arsenal, n° 165, fol. 11, recto, col. 1.)

Blou d'Abeville.

Drap bleu d'Abbeville. — On sait que ce nom a été fait d'*Abbatis-Villa*, à cause de l'abbé de Saint-Riquier, auquel cette ville appartenoit.

Dras d'Estanfort.

Draps de Stamfort, bourg d'Angleterre, dans le comté de Lincoln.

Bife de Paris.

Sorte d'étoffe claire en laine.

Saie de Saint-Denis.

La ville de Saint-Denis, renommée par ses foires, excelloit dans la teinture des étoffes. On y faisoit un grand commerce de guède (*isatis silvestris*), sorte de plante dont les feuilles donnent une couleur bleu foncé. La grande place de cette ville a été long-temps appelée le *Marché aux Guèdes;* mais l'écrivain du tableau indicatif des rues ne comprenant pas ce mot, l'a changé en celui de *guêtre;* et en dernier lieu, on a substitué à ce nom celui de *Gueldres*.[1] (R.)

Esturjons de Blaives.

C'est sans doute la ville de Blaye, en latin *Blavia*, dans la Guienne, département de la Gironde. Les esturgeons devoient être salés avant d'être expédiés.

Sarges de Boneval.

Serge de Bonneval, petite ville de Beauce, sur le Loir, département d'Eure-et-Loir.

Congre de la Rochele.

Sorte de poisson de mer du genre murène, qui ressemble à l'anguille.

Tapiz de Rains.

Les tapis de Reims étoient estimés dans le XIII[e] siècle; ses draps l'étoient également, ainsi que ceux que l'on

---

[1] Voyez ci-dessus, l'article *Li privé de Saint-Denise*, page 47.

fabriquoit dans les différentes villes de la Champagne. — Dans le Ms. n° 7218, *Touailles de Rains*, toiles en général. Du mot *touailles*, on a fait *toilette*, qui a plusieurs acceptions, mais qui est encore le nom que l'on donne à la toile dont on enveloppe les pièces de draps et autres étoffes.

Les Rémois, à l'instar des habitans du Cambrésis, s'adonnèrent d'abord à la fabrication des toiles qui jouissoient d'une certaine célébrité dans le XIIIe siècle, célébrité qui s'accrut beaucoup dans les siècles suivans.

Lorsque l'empereur Charles de Luxembourg passa dans la ville de Reims en 1378, on crut lui faire un présent rare et précieux en lui offrant des toiles de la fabrique de cette ville. C'étoit alors les plus belles que l'on fît en France.

Toile de Borgoigne.

De tout temps on a cultivé le chanvre en Bourgogne; mais le mérite de ses toiles n'est pas connu hors du pays. Cependant le *Dict des Pays joyeulx*, imprimé au commencement du XVIe siècle, dit aussi: *Bonnes toiles sont en Bourgogne.*

Coiffes de Compigne.

Les coiffes de Compiègne étoient en dentelle noire, et pareilles à celles que font encore aujourd'hui les paysannes du Vexin et de la Normandie.

Hennas de Pontaillé.

Hanaps de Pontailler, bourg du département de la Côte-d'Or, à six lieues de Dijon, sur la Saône. Le hanap étoit une sorte de vase à boire, de la forme de nos verres à pied. On en faisoit de diverses matières, en or, en argent, en bois d'érable, de sapin, en marbre et pierres précieuses, en terre, etc. Limoges, ville anciennement renommée pour ses émaux, fabriquoit aussi des hanaps.

On a trouvé, il y a une vingtaine d'années, dans des fouilles faites sur le territoire de Pontailler, qu'on croit être l'ancienne *Amagetobria*, dont parle César, une grande quantité d'objets d'antiquité, et beaucoup de fragmens de vases et de poterie d'un grain très fin et d'une belle couleur rosée.

Coupes d'argent de Tors.

La ville de Tours étoit renommée pour ses fabriques d'orfévrerie. Les premières lettres d'anoblissement furent données à un orfèvre nommé Raoul.

Couteax de Pierregort.

Couteaux de Périgueux, en Périgord.

Oes de Biausse.

Oies de Beauce.

Chapons de Lodun.

Loudun, ville de Poitou, département de la Vienne. — Abraham Golnitz, dans son *Vlysses Belgico-Galli-*

cus, imprimé en 1631, dit que ce pays produit une innombrable quantité de volailles, d'où, ajoute-t-il, est venu le proverbe : *Les poules de Lodun*.

Espée de Collogne.

L'Allemagne a, pendant long-temps, joui d'une juste réputation pour la trempe et la solidité des armes blanches; encore de nos jours on estime particulièrement les lames fabriquées à Klingenthal, bourg du Bas-Rhin.

Haiche de Danemarche.

Les haches du Nord étoient fort estimées au moyen âge.

Hache noresche out mult bele.
WACE, v. 13391.

Rasoors de Guinguant.

Rasoirs de Guingamp, en Bretagne.

Haubers de Chambelin.

Hauberts de Chambly. — Il y avoit des cottes de mailles en chaînettes de fer entrelacées, qui faisoient partie de l'armure défensive; on a nommé *jaque de mailles* un haubert en coton. C'est probablement cette espèce de haubert qui se fabriquoit à Chambly, dans le Beauvoisis, département de l'Oise, nommé Chambelin dans le manuscrit. On employoit encore le mot *haubergeon* pour *haubert*, et l'on disoit proverbialement *maille à maille se fait le haubergeon*, pour exprimer

qu'il faut faire les choses avec ordre, et les unes après les autres, ou bien *qu'en faisant de petites épargnes on peut amasser beaucoup de bien;* ce qui est toujours bon à rappeler, et à retenir.

Crucefiz de Limoges.

Crucifix de Limoges. — Les ouvrages émaillés de Limoges étoient très estimés, et l'on en recherchoit beaucoup les produits, surtout les crucifix; on en trouve encore quelques uns dans les cabinets de curiosités. Les Anglois ont transporté chez eux tous ceux qu'ils ont pu rencontrer. — Dans le Ms. n° 7218, *Li souffleur de Limoges.*

Heaume de Poitiers.

Sorte de casque fermé, qui enveloppoit entièrement la tête. Paris étoit renommé pour la fabrique de cette armure, et une rue de cette ville, dans le quartier de Saint-Jacques-la-Boucherie, a conservé le nom de *rue de la Heaumerie.*

Estamine de Verdelai.

Étamine de Vézelay, dans le département de l'Yonne, à huit lieues d'Auxerre. — L'étamine, au XIIIe siècle, étoit une étoffe de laine grossière et rude, dont on se servoit quelquefois au lieu de chemise de toile, comme on le voit dans la Vie de Marie d'Oignies, par le cardinal Jacques de Vitry.

Coivre de Dinant.

Cette ville du royaume des Pays-Bas est depuis long-temps remarquable par ses manufactures d'ustensiles de cuisine et de ménage en cuivre jaune. Elle a donné naissance aux mots *dinanderie*, fabrique et commerce d'ustensiles de cuivre jaune, et *dinandier*, marchand, fabricant de dinanderie.

Il y a encore à Rouen la rue *Dinanderie*, qui étoit certainement autrefois la rue des *dinands*, c'est-à-dire des ouvriers qui fabriquoient des ustensiles de cuivre, des chaudronniers.

Fer de l'Aigle.

Dès le XIIe siècle, on fabriquoit à l'Aigle de la quincaillerie, du fil de fer, de la tréfilerie et des épingles. Cependant le bourg de Rugles, département de l'Eure, à quelques lieues de l'Aigle, prétend à l'honneur d'avoir possédé la première fabrique d'épingles en France.

Peletiers de Blois.

Dans le XIIe siècle, on faisoit en France une grande consommation de pelleteries et de fourrures; on en garnissoit les chappes, les manteaux, les chaperons, les cottes d'armes, les vêtemens des femmes, les couvertures de lits et les meubles. L'usage en étoit tellement répandu chez les seigneurs qu'on en fit des pièces constitutives et principales du blason, sous le nom de *fourrures;* c'est le *vair* et l'*hermine*. Le vair étoit une fourrure faite de la peau d'une espèce d'écureuil des

pays froids, grise sur le dos, blanche sous le ventre. On lui avoit donné le nom de *vair*, à cause de cette *variété* de couleur. La fourrure d'hermine, beaucoup plus estimée que le vair, se tiroit d'Arménie, où l'espèce de belette blanche à queue noire, qui la fournissoit, étoit très commune. Comme on appeloit *Herminie* le pays d'Arménie, le nom d'*hermine* est resté à la fourrure tirée de cette contrée.

Camus d'Orliens.

On a dit les *bossus d'Orléans*, et non pas les *camus*. Selon un poète que l'on ne nomme pas [1], la nature ayant purgé de montagnes la Beauce, les avoit transportées sur le dos des Orléanois. Dans un vieux Rituel d'Orléans se trouve la formule d'un prône où le curé demande au nom des paroissiens d'être préservé de *boces;* mais ici *bosse* ne constitue point le *gibbus* et *gibbosus* des Latins. Le mal dont on demandoit à Dieu la grâce d'être délivré, étoit une sorte de gale ou mal épidémique, qu'on appelle *feux*, *clous*.

Depuis fort long-temps les Orléanois sont en possession de l'épithète de *guespins*, mot qu'on expliquoit ainsi : « Sobriquet qu'on emploie quand on veut signifier qu'une personne est fine et rusée, et qu'elle est d'Orléans. »

Un auteur orléanois, qui a pris la défense de sa patrie [2], dit que ses compatriotes ont de l'esprit assuré-

---

[1] *Mercure* de mars 1734, page 469. Ce poète est La Fontaine; voyez plus bas, page 108.

[2] *Mercure de France*, mai 1732, p. 912-917.

ment; que c'est une justice qu'on doit leur rendre, mais que pour être fins et rusés, c'est un reproche qu'ils ne méritent pas. Ils sont trop unis et trop naturels : c'est ce même caractère, ajoute-t-il, qui fait en partie celui de *Guespin*, qu'il dépeint par ces vers où Boileau[1] fait son portrait sous le nom de Damon :

Je suis rustique et fier, et j'ai l'âme grossière,
Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom;
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

L'auteur de la dissertation dérive le mot *Guespin*, donné aux Orléanois, de la basse latinité, *Guespa*, dit pour *Vespa* une *guêpe*. Cet insecte, dit-il, n'est pas d'un bon augure; aussi les anciens philosophes en faisoient-ils celui d'un esprit querelleur; et il a plu au fameux Alciat, dans son cinquante-unième emblème, d'en faire celui de la médisance:

Vespas
Esse ferunt linguæ certa sigilla malæ.

L'auteur des *Mémoires de la Ligue* dit : Le naturel des Guespins, j'en prends Orléans pour exemple, est d'être hagard, noiseux et mutin. Valois[2] dit en parlant des Orléanois : *Vespis quarum advolantium molestos ictus, importunos bombos, ac pungendi libidinem; vino suo inflati, clamoribus, rixis et conviciis imitantur.* Mais si Valois a mal parlé des Guespins d'Orléans, Théodore de Bèze, qui avoit étudié à Orléans, dont l'esprit et le cœur étoient intéressés à aimer cette

---

[1] Satire Ire.
[2] *Notitia Galliarum.*

ville, parce qu'il y avoit pour maîtresse Marie de l'Estoile, dont on voit l'épitaphe dans le grand cimetière, en prose latine et françoise, a expliqué le mot *Guespe* en faveur des Orléanois.

Aurelias vocare Vespas suevimus,
Ut dicere olim mos erat nasum atticum.[1]

Cette comparaison des Orléanois avec les Athéniens, le peuple le plus spirituel de la Grèce, est sans doute très flatteuse.

Bonaventure Des Périers[2] oppose le mot de *Guespin* à civil et poli. « Une Dame, dit-il, gentille et honneste encore qu'elle fust Guespine. » Un autre passage pour joindre à celui de Théodore de Bèze, où l'épithète de *Guespin* est employée sans mauvaise interprétation, c'est dans la relation de l'entrée[3] de l'empereur Charles-Quint dans la ville d'Orléans en 1539 : « Après « venoient les maîtres d'escole, les médecins, puis les « officiers de l'Université, les conseillers et guespins « d'icelle. » Dans ce passage, le mot *Guespin* signifie étudiant de la ville d'Orléans.

Un autre écrivain, peu satisfait des différentes définitions données au mot *Guespin* et de son étymologie[4], lui en a trouvé une bien plus favorable, et qui feroit honneur aux Orléanois si elle étoit admissible.

« Orléans, dit-il, est une des plus anciennes villes

---

[1] *Juvenalia*, p. 43, verso.

[2] *Nouvelles Récréations et joyeux Devis*, page 71, conte d'une Dame d'Orléans qui aimoit un Escolier.

[3] Théod. Godefroy, *Cérémonial de France*, tome II, page 757.

[4] *Mercure*, octobre 1732, page 2142.

des Gaules, fondée par une colonie grecque sortie des environs de l'Épire, deux cent cinquante ans après la destruction de Troie; et comme dans ces temps-là les Grecs étoient les seuls peuples adonnés aux sciences et aux arts, ils firent de leur nouvelle colonie d'Orléans, la plus savante ville des Gaules. On remarquoit dans ses habitans un certain génie brillant, qu'on ne distinguoit point dans les autres Gaulois : aussi leur donna-t-on dès-lors le nom de γύισπος (*guespos*), qui, en grec, signifie *pierre brillante;* c'étoit une espèce de caillou transparent, qui se trouvoit aux environs de l'Épire, et qui a long-temps décoré les temples des Grecs. Ce nom leur est resté depuis, et par corruption de langage a été changé en celui de *guespin.*

Voici ce que dit La Fontaine lorsqu'il veut expliquer pourquoi la Beauce n'a point de montagnes : il assure, d'après une ancienne tradition, que les Orléanois, fatigués de grimper sur les rochers de leur pays, s'en plaignirent au Sort, qui leur dit :

> Vous faites les mutins ! et, dans toutes les Gaules,
> Je ne vois que vous seuls qui des monts vous plaigniez;
> Mais puisqu'ils nuisent à vos pieds,
> Vous les aurez sur vos épaules.
> Lors la Beauce de s'aplanir,
> De s'égaler, de devenir
> Un terroir uni comme glaces;
> Et bossus de naître en leurs places.

Au surplus, dès le VIe siècle, les Orléanois s'étoient particulièrement adonnés à la culture de la vigne. Grégoire de Tours rapporte que, en 560, un marchand de Tours, faisant conduire sur la Loire les vins qu'il

avoit achetés à Orléans, fut volé et assassiné dans sa route. (*Mercure de France,* mars 1734.)

La moquerie de Chateau-Landun.

Les mauvaises plaisanteries des habitans de Château-Landon, petite ville du Gâtinois, département de Seine-et-Marne.

Bainz de Borbon.

Les bains de Bourbon-l'Archambault. — Les bains chauds de cette ville ont été pendant très long-temps les plus fréquentés de la France, et leur réputation est fort ancienne, puisqu'elle est attestée par une inscription romaine rapportée par Gruter, *pro salute Cocliae filiæ C. ex voto.*

Chasteignes de Lombardie.

Cette province de l'Italie fournissoit à la France de la soie, des châtaignes. On crioit dans les rues de Paris *châtaignes de Lombardie,* au XIII[e] siècle, comme on a crié depuis *marrons de Lyon.* Sous ce nom de marrons de Lyon, on comprend les châtaignes du Dauphiné, et même celles des environs du Luc, en Provence. « Lorsque cette sorte de châtaigne se mange en compote, dit Champier, au XVI[e] siècle, on l'assaisonne avec de l'eau-rose. Mais l'usage ordinaire est de la rôtir, et elle se sert ainsi à la table des Rois mêmes. »

Porrée d'Arraz.

Poireaux ou porreaux d'Arras. — Ce légume est encore très commun et très estimé en Picardie, où les habitans ont conservé beaucoup de goût pour les *tartes à porjons* (porreaux).

Fromage de Brie.

La réputation des fromages de Brie a traversé les temps et les révolutions; aussi l'on peut assurer que rien n'a changé ni dans la forme ni dans le genre de fabrication de ces fromages.

Vin d'Auçoirre.

Le vin d'Auxerre étoit beaucoup plus estimé au XIIIe siècle qu'il ne l'est aujourd'hui. Dans le poëme du *Combat de trente Bretons contre trente Anglois* [1], c'est avec du vin d'Anjou que les chevaliers vont se rafraîchir pendant la suspension du combat.

Lin de Bérisi.

Ce lieu de Bérisi est sans doute Burisis, arrondissement de Laon. Le lin fut aussi cultivé avec succès dans le Beauvoisis, aux environs de Bulles.

Voirre de Vendome.

Verrerie, vitrerie de Vendôme sur le Loir, département de Loir-et-Cher. Cette industrie s'est conservée dans le pays.

---

[1] Voyez le *Combat des Trente*, page 50. Paris, 1827.

Poires de Saint Riule.

Plusieurs espèces de poires fort estimées dans les XIIIe et XIVe siècles, ont dégénéré dans des terrains qui ne leur convenoient pas, ou plutôt des espèces meilleures les ont fait oublier. Ces poires de Saint-Riule sont sans doute celles qu'on appeloit poires de Saint-Rigle, à Autun; mais on ne les connoît plus.

Sablon d'Estampes.

La sable d'Etampes a la blancheur de la craie; et autrefois on appeloit les habitans de cette ville *les sabloniers d'Etampes.*

Menuise de Dordon.

Le mot *menuise* signifioit toute espèce de menus ouvrages; mais, d'après l'article qui précède, il est probable qu'il s'agit ici d'un sable encore plus fin que celui d'Etampes, que l'on recueilloit près de Dourdan, ville renommée au moyen âge pour sa poterie.

Fourment de Veuguessin.

Froment, blé du Vexin. Ce territoire a conservé sa fertilité, et le commerce de blé est toujours très considérable à Pontoise et à Gisors, qui étoient les principales villes du Vexin françois et normand.

Pois de Vermendois.

La majeure partie du département de l'Aisne est formée du Vermandois. Tous les légumes prospèrent dans ce territoire, et y sont d'une belle et excellente qualité. On estimoit beaucoup, au XIIIe siècle, les pois au lard, et les marchands les crioient et vendoient ainsi préparés, dans les rues de Paris, sous le nom de *pois gras*. Ils vendoient même de la purée de pois. [1]

Aux de Gandeluz.

Ail de Gandelu, bourg de la Brie, dans le département de l'Aisne, à quatre lieues de Château-Thierry.

Oignons de Corbueil.

Oignons rouges de Corbeil. — Ms. n° 7218, *Oingnons de Borgueil*, qui paroît être une faute.

Raiz de Larchant.

Ce dicton est également rapporté dans les *Crieries de Paris*. L'éditeur des *Fabliaux* de Barbazan, édit. de 1808, l'explique de cette manière : *grillages de fil d'archal pour les fenêtres*. Comme ce dicton fait ici partie d'une énumération de plantes potagères, j'avois présumé qu'il s'agissoit de raifort, espèce de gros radis noir, mais je ne prononce pas; d'autant plus qu'il y a un bourg de *Larchamp*, dans le département de l'Orne, qui fabrique encore des clous et divers objets de quin-

---

[1] Voyez ci-après, *Les Crieries de Paris*.

caillerie. Un autre Larchamp est situé dans le département de la Mayenne.

Eschaloignes d'Estampes.

Échalotes d'Étampes.

Pertris de Nevers.

Perdrix du Nivernois. — Nous avons plus haut, page 67, *Li Perdrior de Neverz.*

Lièvres de Vergelai.

Lièvres de Vézelai, en Nivernois.

Moutarde de Digon.

La moutarde de Dijon est encore en réputation. Étienne Tabourot, dans ses *Bigarrures*, prétend que le dicton *moutarde de Dijon*, vient du cri de guerre *moult me tarde*, adopté par Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne de la seconde race, et que ce prince avoit permis à la ville de Dijon de mettre dans ses armes, en reconnoissance du secours de mille hommes d'armes qu'elle avoit levés à ses frais, en 1382. Mais l'indication fournie ici par un manuscrit du XIIIe siècle, démontre que la moutarde de Dijon n'a rien de commun avec le jeu de mot *moult me tarde*, et qu'elle ne doit probablement sa renommée qu'à sa saveur piquante, qui se trouve exprimée par le mot même *multùm ardere, moult-arde.*

Rabes d'Auvergne. [1]

Raves, gros radis, d'Auvergne.

Destriers de Castele.

Chevaux de bataille, de combat, du royaume de Castille, en Espagne.

Asnes de Navare.

Cette province est encore renommée pour la beauté de ses ânes.

Roncins de Bretaigne.

Petits chevaux de fatigue propres à porter des fardeaux. — Ces chevaux étoient d'autant plus estimés au moyen âge, que tous les transports se faisoient à *somme.*

Mulez d'Arragon.

Mulets du royaume d'Aragon.

Palefroiz norrois.

Cheval de parade, de cérémonie, cheval à l'usage des dames, venant du Nord, c'est-à-dire du Danemark et du Mecklembourg.

Chiens de Flandres.

Ils étoient fort estimés pour la chasse.

---

[1] Voyez ci-dessus, page 86.

Cuir d'Irlande.

L'Irlande fait encore un grand commerce de cuirs, qui sont très estimés.

Cordouan de Prouvence.

Cuir tanné, préparé dans la Provence; on désignoit aussi le maroquin sous le nom de *cordouan*.

Aloses de Bordiax.

Aloses de Bordeaux. — Ce poisson de mer remonte les grandes rivières, où il est très abondant vers le printemps. Le Rhône, la Saône, la Gironde, la Loire, la Seine, en reçoivent des troupes nombreuses à cette époque.

Ce sont les menières des Poissons que on prant en la mer.[1]

Baleingne, baleine.

Pourpois ou porc de mer, marsouin ou cochon de mer.

Esturjons, *saumons*, esturgeon, saumon.

Mulés, *sormulés*, mulet, surmulet.

Brièmes ou besquis, brême ou besque.

Gournax ou lièvre de mer, gournau ou lièvre de mer.

Morues, *asnons*, *escrafins*, morue, âne de mer ou merlus, aigrefin.

---

[1] Ms. de la Bibliothèque royale, fonds de N. D, n° 2, fol. 19, recto.

Maqueriax, carramkes, maquereau.

Hérans, séellans, hareng, scélans.

Mellans, muniers, congres, merlan, meunier, congre.

Bars, dorées, heirons, barre et barbeau, dorade, héron.

Wivres, vivre ou *guivre,* espèce de couleuvre blanche, autrement dite anguille de haie; terme de blason. Ici ce mot signifie *lamproie.*

Kien de mer, beuf de mer, chien de mer, bœuf de mer.

Paon ou escrevisses, paon ou écrevisse.

Oistes, hanons, moulles, huître, âne ou merlus, moules, sorte de poisson différent du coquillage ainsi nommé.

Sotériax, sardes, saumoneau, sardines.

Mullus, alloses, mulet, alose.

Flettan, raoulles, sorte de petite sole.

Barbues, rais, barbue, raie.

Plais, quarriax, flairs, plie, carrelet, flet.

Berteletes, seules, soles.

Polletes, seiches, sèches.

Lumandes, limande.

On observera que parmi ces poissons de mer on trouve la brême, le barbeau, la vivre.

Balaine de Baione.

Baleine de Bayonne. — On sera peut-être étonné de voir la baleine descendre jusqu'à une latitude si méridionale, mais il ne faut pas juger sous ce rapport du

moyen âge par ce qui se passe de nos jours. Il est constant qu'il y avoit souvent des baleines dans la Seine au VII[e] siècle.

Dans la *Bataille de Caresme et Charnage* on voit figurer la baleine parmi les troupes de Carême ; ce qui supposeroit que la pêche de ce poisson étoit connue puisqu'on le mangeoit. Les Troubadours parlent en plusieurs endroits de la pêche de ce cétacée.

Barbiaus de Saine.

Barbeaux et barbillons de la Seine.

Seches de Coustanches.

Seiches de Coutances. — Poisson de mer long de trois pieds environ. Il a sur le dos un os dur et lisse dont on fait de petits ustensiles propres aux chimistes et aux orfèvres. La seiche amasse dans une poche une liqueur tellement noire, qu'une seule goutte suffit pour teindre un seau d'eau. C'est de cette liqueur que l'on fait la couleur appelée *sepia*, qui est le nom latin de la *seiche*.

Harent de Fesquant.

Hareng de Fécamp. — On trouve des traces de la pêche du hareng sur les côtes de Normandie, dès le commencement du XI[e] siècle.

Lamproies de Nantes.

Ce poisson jouissoit encore d'une grande réputation au XVI[e] siècle ; on l'envoyoit en poste, de Nantes à Paris, dans des tonneaux, où il arrivoit vivant. Henri I[er], roi

d'Angleterre et duc de Normandie, mourut d'une indigestion de lamproies, à Saint-Denis-le-Forment, en Normandie, en 1135.

Morue de Tarantes.

Morue de Tarente. — Il y a bien *Tarantes* dans le Ms. n° 7218, mais c'est probablement une faute du copiste, qui a écrit *Tarantes* au lieu de *Carantes*. Il n'existe pas en effet de morue dans la Méditerranée, tandis qu'on a pu en pêcher dans l'Océan, à l'embouchure de la *Charente*, ou sur les côtes de *Carentan*, qui fait encore un commerce considérable de poisson de mer.

Loches de Barseine.

Loches de Bar-sur-Seine. — La loche est un petit poisson de la grosseur d'un éperlan, que l'on estimoit autrefois comme le plus *friand* de tous les poissons. Ce nom, qui est aussi celui d'une ville du département d'Indre-et-Loire, munie d'un château fort, et antique résidence des Rois de France, donna lieu à Henri IV de répliquer par un jeu de mots, à une plaisanterie quelque peu vaniteuse du Roi d'Espagne, qui disoit que tout Paris tourneroit dans son Gand (nom de la ville des Pays-Bas qui a vu naître Charles-Quint); sur quoi Henri IV répondit, « Qu'il avoit une *loche* si grande, que tout le beurre d'Espagne ne suffiroit pas pour la frire. »

Saumons de Loire.

Ms. n° 7218, *Saumon d'Anjers.*

Pimperniax d'Eure.

Pimpernaux d'Eure. — Ce poisson est une petite anguille que l'on pêche encore à l'embouchure de la Seine, et surtout à celle de l'Orne. Le peuple de Caen en fait un grand usage.

Anguilles de Marne.

Anguilles de la rivière de Marne. — Les anguilles de cette rivière sont aujourd'hui moins estimées que celles de la Seine, dont le lit n'est pas vaseux comme celui de la Marne. — Le Ms. n° 7218 porte *anguilles de Marle,* et Le Grand d'Aussy a imprimé *anguilles du Maine,* ce qui ne se trouve dans aucun manuscrit.

Borbotes de Saint Florentin.

Lottes de Saint-Florentin, ville de Champagne, département de l'Yonne. La lotte ressemble à la lamproie; elle a la queue en forme d'épée, et le corps rond et brun. Sa chair passe pour très délicate; mais quelque friand que soit ce morceau, le proverbe semble le mettre à trop haut prix : *Pour la moitié d'une lotte, une fille trousse sa cotte.*

Escreveices de Bar seur Aube.

Écrevisses de Bar-sur-Aube.

Luz de Chaalons.

Brochets de Châlons-sur-Saône.

Troites d'Andelis.

Truites d'Andelys. — Il y a le petit et le grand Andely, séparés par la grande route de Rouen, et distans l'un de l'autre d'un quart de lieue. Le grand Andely est situé dans un vallon sur la petite rivière de Gambon; le petit Andely est sur la rive droite de la Seine, qui baigne ses murs.

Ventoises d'Aise.

Vandoise, petit poisson, autrement nommé *Dard*, de la rivière d'Oise. — Ms. n° 7218, *Vendoises d'Oise.*

Tartes de Dollens.

Tartes de Doulens ou Dourlens, ville sur l'Authie, département de la Somme.

Flaons de Chartres.

Pâtisserie qui se fait avec de la farine, du beurre, du lait et des œufs. La renommée des pâtés de perdrix de Chartres a remplacé celle de ses *flans*.

Siminiaus de Blangi.

Espèce de gâteaux qu'on mangeoit dans le Carême. Ces gâteaux sont encore en usage à Rouen, et surtout dans le Carême. On les nomme aujourd'hui *cheminaux*. Blangy, bourg près d'Eu, dans le département de la Seine-Inférieure, est probablement celui dont il est ici question. Un autre Blangy est situé dans le Calvados.

Pastés de Paris.

Au XIIIe siècle, on crioit à Paris des pâtés, des gâteaux tout chauds, et des gauffres, comme de nos jours. Une pièce imprimée en caractères gothiques du commencement du XVIe siècle, et intitulée le *Dict des pays joyeulx*, confirme l'ancienne réputation des pâtés de Paris.

Les bons pastez sont à Paris ;
Ordes tripes à Saint-Denis.

Cette pièce se termine par ces dictons, sous le titre des *Dix commandemens joyeulx*. Ils ne paroîtront peut-être pas déplacés ici :

Nape de béguines ;
Metz d'advocat ;
Feu demi ars ;
Lit de bourgois ;
Chair qui s'estent ;
Pain cuit de minuit ;
Vin de confesseur ;
Draps demi usez ;
Repos de chanoine ;
Et hoste qui rien ne prent.

Tripes de Saint Denis.

Tripes de Saint-Denis. — Il paroît que le peuple faisoit autrefois une grande consommation de cette nourriture. Dans la pièce des *Souhais du monde*, que j'ai

déjà citée, le gueux, aussi-bien que le Pape et l'Empereur, énonce son vœu. Il ne demande pas *Dame à son gré pour successeurs produire; chiens et oiseaux pour la chasse*, etc., il demande modestement,

Pour tout chevet une grosse royllarde
Pleine de vin, pour resjouir le gueux,
Grasses tripes à forces de moutarde.

Ribauz de Troies.

Variante du *Dict des pays joyeulx : Les belles femmes en Champaigne.*

Putains de Provins.

Le *Dict des pays joyeulx*, que je viens de citer, offre cette variante : *Femmes bien faictes à Provins.*

C.. d'Angleterre.

Variante du *Dict des pays joyeulx : Les gros c... sont en Portugal.*

V.. d'Espaingne.

Autrement, selon le *Dict des pays joyeulx : Les grands chouars sont en Espaigne.* Ceci explique la signification du nom de *chouart*, donné par Rabelais à un prêtre, et après lui par La Fontaine, dans la fable du *Curé et le Mort.*

Coilles de Loheraigne.

Selon le *Dictionnaire des Proverbes*, 3e édit., de 1823, ce sobriquet fut donné pendant la Ligue aux soldats de Charles, duc de Lorraine, et il vient des

lettres C. D. L. (*Carolus dux Lotharingiæ*) qui étoient brodées sur les étendards de ce prince. Mais on voit que ce dicton remontoit beaucoup plus haut.

Explicit grant Riote.

Le Ms. nº 7218 finit par cette espèce de mercuriale, qui ne manque ni de concision ni de justesse.

Li quaresme cunchie[1] l'an.
Et li vendredis la semaine.
Et li chapitres l'ordre.
Et li chaillos[2] le fumier.
Et la taupe le pré.
Et li las l'oisel.
Et li roisel le comin.[3]
Et la sui[4] la meson.
Et les lentes le chief.
Et la ménoison les braies.[5]
Et le fars la putain.[6]

---

[1] *Cunchier*, mépriser, blâmer, déshonorer, gâter, nuire. — [2] *Chaillos*, pierre, caillou, pavé. — [3] Et le ruisseau, le chemin. — [4] *Sui*, suie de cheminée. — [5] Et la diarrhée, le haut-de-chausses. — [6] Et le fard, la fille de joie.

Et le grant fais le vilain.[1]

Et le péresce l'asne.[2]

Et le péchié l'ame.

Et la pénitance le déable.

Et la mort honist tout le monde.

Explicit Concile d'Apostoile.

---

[1] Et le pesant fardeau, le porteur. — [2] Et la paresse, l'ignorant.

FOIRES

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

AUX XIII[e] ET XIV[e] SIÈCLES.

Les foires de Champagne étoient au moyen âge les plus importantes du royaume ; elles présentoient un point central de réunion pour les marchands d'Italie, d'Espagne et des Pays-Bas. Elles ont été l'objet d'un grand nombre d'ordonnances des Rois de France.

Ci comancent li Foires de Champaingne et de Brie. [1]

La foire de Laingny sur Marne est livrée de l'an reneuf. [2]

La foire de Bar-sur-Aube est livrée devant la mi-Karesme.

La foire de Prouvins est livrée le mardi devant l'Ascention.

La foire de Troies [la chaude [3]] est livrée le mardi après la quinzaine de la saint Jehan ; et se la saint Jehan est en mardi, si a trois semaines.

La foire Saint Aioul [4] de Provins est livrée le jour de feste de Sainte Croix en septembre.

---

[1] Ms. du Roi, fonds de Notre-Dame, coté N, n° 2, fol. 17, verso. — [2] Au commencement de l'année. — [3] D'été. — [4] Saint-Ayon, prieuré de l'ordre de Saint-Benoît.

La foire froide[1] de Troies est livrée le landemain de la Touz-Saints.

C'est la Devision des foires et des coustumes.

En chascune des vj foires a viij jours d'antrée, et d'antrée faillie jusqu'à hare[2] de dras a x jours, et xj jours après hare de dras, vent-on corduan[3]; et landemain hare de corduan, faut avoir de pois[4]; et j mois après hare de dras, abatent changeors[5]; iiij jours après changeors abatus prant-on lettres en foire; mais la foire de Laigny ne doit point d'entrée.[6]

---

[1] De Saint-Remi.

[2] Terme usité dans les proclamations qui se faisoient aux grandes foires, ou à l'établissement d'une halle.

[3] Cuir en général, cuir corroyé, propre à faire des chaussures.— Le mot *corduan* est dérivé du nom de la ville de Cordoue, pays d'où l'on tiroit probablement les meilleurs cuirs, comme on dit encore aujourd'hui *maroquin*. Du mot *corduan* on a fait *cordonnier*.

[4] Marchandises qui se vendent au poids.

[5] La multiplicité des monnoies différentes en France fit établir un grand nombre de changeurs dans toutes les grandes villes, et particulièrement dans celles où se tenoient les foires. Ceux de Paris demeuroient sur le grand pont, qui en a reçu le nom de *Pont-au-Change*.

[6] Voici la traduction de ce passage curieux, mais qui peut paroitre un peu obscur à la plupart des lecteurs : « Dans chacune des six foires il y a huit jours d'entrée, et depuis l'entrée terminée jusqu'à la proclamation de la clôture des draps, il y a dix jours; et onze jours après la proclamation de la clôture des draps, on vend du cuir à souliers; et le lendemain de la clôture du cuir à souliers, on cesse de vendre tout ce qui s'achète à la livre; et un mois après la clôture de la vente des draps les changeurs terminent leurs opéra-

Ce sont les moisons[1] des dras qui vienent aux foires.

Arras tient xlvj aunes.
Les saies[2] d'Arras, xxxviij aunes.
Gant, xxx aunes.
L'escarlate de Gant, xxxvj aunes.
Ipre, xxix aunes.
Tournay, xxxvj aunes.
Lille, xxix aunes.
Douay, xxvij aunes.
Cambray, xxxj aunes.
Gaches, pers[3] et blancs xxxiiij aunes.
Valenciennes, xxxj aunes.
Monstereul[4], xxv aunes.
Saint Quentin, xxxv aunes.
Blancs et noirs de chaudière[5] et camelins[6] xxiiij aunes.
Aubeville[7], xxiiij aunes.
Avesnes, xxix aunes.
Aubenton[8], xxx aunes.

---

tions, et quatre jours après que les changeurs ont fini leurs opérations, on prend lettres en foire. » Ces lettres en foire étoient des titres de créance privilégiés, qui suffisoient pour entraîner au besoin l'expropriation des biens immeubles des débiteurs.

[1] Mesure, aunage. — [2] Sorte d'étoffe de laine très légère; on donnoit aussi ce nom à une étoffe de soie, à une sorte de taffetas. — [3] Drap bleu. — [4] Montreuil-sur-Mer. — [5] Bon teint. — [6] Camelot de poils de chèvre. — [7] Abbeville. — [8] Ville du département de l'Aisne.

Louvain, xxix aunes.

Louviers, xiiij aunes.

Roan [1], xv aunes.

Les roiez et les plains [2], xliiij aunes.

Biavès, xiiij aunes.

Les roiez et les plains, xxx aunes.

Chaalons, xxx aunes.

Orchie [3], xxx aunes.

Prouvins, xxviij aunes.

Troies, xxxviij aunes.

Sens, xxxvj aunes.

Huy [4], xxvij aunes.

Malignes [5], xxix aunes.

Maubeuge, xxvj aunes.

Les petis et les enforciez [6], xxxj aunes.

Monciax [7], xliiij aunes.

Bruges, xxxij aunes.

Broisseles [8], xxx aunes.

Bernay [9], xxix aunes.

Saint-Denis, Paris et Ligny n'ont point de moison, mais ils se vendent par aunes.

---

[1] Rouen. — [2] Les rayés et les unis. — [3] Orchies, ville du département du Nord. — [4] Petite ville des Pays-Bas, encore aujourd'hui très commerçante et manufacturière. — [5] Malines. — [6] Les minces et les forts. — [7] Il y a plusieurs petites villes en France qui portent le nom de Monceaux, dans le Limousin, en Bourgogne et dans le Nivernois. — [8] Bruxelles. — [9] Ville du département de l'Eure.

Rains, Vitry, Saint-Disier, Poperingues[1] et Chartres, xxx aunes.

Sanlis et Pontoise et Diquemeu, xxj aunes.

Les tiretaines[2] de Kaeron[3], xlviij aunes.

Amiens, xxv aunes.

Estampes, xj aunes.

Les fustaines de Mielant[4], xvij aunes.

Diestre[5], xxx aunes.

Et tout est à l'aune de Champaingne.

Explicit la manière et la devision des Foires de Champaingne et de Brie.

[1] Poperingen, ville des Pays-Bas, à deux lieues d'Ypres.

[2] Espèce d'étoffe de laine grise.

[3] Kaeron, pour Querhoent, petite ville du département de Loir-et-Cher, que l'on nomme aujourd'hui Montoire. Elle possède encore des fabriques de serge.

[4] Meulan.

[5] Diest, ville des Pays-Bas, à huit lieues de Louvain.

MARCHANDISES

APPORTÉES

EN FLANDRE ET DANS LE PAYS DE BRUGES,

AUX XIII[e] ET XIV[e] SIÈCLES.

Ce sont li roiaume et les terres desquex les marchandises viengnent à Bruges et en la terre de Flandres, c'est à savoir les choses qui ensuient ci-après. [1]

Dou royaume d'Angleterre viennent laines, aur, plons, estains, charbons de roche [2], fromaige.

Dou royaume d'Escoche [3] viennent laines, cuir, fromaige et sui. [4]

Dou royaume d'Yllande [5] viennent cuir et laines.

Dou royaume de Norweghe viennent gerfaut [6], merriens [7], cuir bouli, burre [8], sui, oint et pois [9], cuirs de bouc dont on fait cordouan.

---

[1] Ms. de la Bibliothéque royale, fonds de N. D., coté N, n° 2, fol. 18, verso.

[2] Charbon de terre. Ceci prouve qu'au XIII[e] siècle les immenses mines de charbon de terre des Pays-Bas n'étoient pas encore exploitées. — [3] Du royaume d'Écosse. — [4] Suif. — [5] Irlande. — [6] Oiseau de proie dressé pour la chasse. — [7] Bois de construction. — [8] Beurre. — [9] Suif, graisse et poix.

Dou royaume de Dennemarche viennent palefroy [1], cuir, oint, sui, cendre [2], harens, bacons. [3]

Dou royaume de Suedelen vient vairs et gris [4], oint, sui, sain [5], cendre et harpois.

Dou royaume de Rossie vient cire, vairs et gris.

Dou royaume de Hongrie vient cire, or et argent en plate. [6]

Dou royaume de Behaingne [7] vient cire, or et argent et estain.

Dou royaume d'Alemaingne vient vins rinois [8], pois, cendre, marrien, blef, fer et acier.

Du royaume de Polane [9] vient or et argent en plate, cire, vairs et gris, et coivre. [10]

De l'éveschié de Liége et de là encor viennent totes oeuvres de coivre faite, et de baterie [11], et de grant marrien.

Dou royaume de Bougerie [12] vient vairs et gris, hermine, sable [13], et sétisse. [14]

Dou royaume de Navarre vient filache [15] dont on

---

[1] Chevaux de cérémonie, et à l'usage des dames. — [2] Potasse. — [3] Cochon fumé et salé. — [4] Sorte de fourrures de prix, très recherchées. — [5] Sain-doux, graisse de porc fondue. — [6] En lingot. — [7] Bohême. — [8] Du Rhin. — [9] Pologne. — [10] Cuivre. — [11] Batterie de cuisine. — [12] Bulgarie. — [13] Martre zibeline. — [14] C'est probablement *létice*. On donnoit ce nom à un animal d'une grande blancheur, qui étoit peut-être une variété de l'hermine; on dit encore dans le Bessin : blanc comme une létiche. Le savant continuateur de Du Cange a supposé que la *létice* étoit une fourrure grise, mais le nom même paroît assez indiquer qu'il s'agissoit d'une couleur blanche comme du lait (*lactitia*). — [15] Laine filée.

fait sarges, cordouans, basans[1], ricolisses[2], amendres[3], peloterie[4], drap dont on fait voiles à grans néʒ.[5]

Du royaume d'Arragon vient tex avoirs com de Navarre, et saffrens et ris.

Du royaume de Castele[6] vient graine[7], cire, cordouans, basenne, filache, laine, peleterie, vif-argent, sui, vins, comins[8], hénis[9], amendres, et fer.

Du royaume de Lion[10] vient autex avoirs[11] com dessus est dit, sans fer.

Du royaume d'Enteluse[12], c'est de Sébile[13] et de Cordes[14], vient miel, oile d'olive, cuirs, peleterie, cire, grans figues et raisins.

Du royaume de Grenate vient cire, soie, figues, raisins et amendres.

Du royaume de Galice vient sains[15], vif-argent, vin, cuirs, peleterie et sains.

Du royaume de Portigal vient miel, peleterie, cire, cuir, graine, oint, oile, figues, raisins, balai.[16]

Du royaume de Fées[17], en Affrique, vient cire, cuirs et peleterie.

---

[1] Basane, peau de mouton tannée. — [2] Réglisse. — [3] Amandes. — [4] Pelleterie. — [5] Vaisseaux. — [6] Castille. — [7] Cochenille. — [8] Cumin, plante à graine digestive; on en faisoit un grand usage dans la préparation des mets. — [9] Anis. — [10] Léon. — [11] Semblables productions. — [12] Andalousie. — [13] Séville. — [14] Cordoue. — [15] Saindoux. C'étoit un article de commerce fort important. Il étoit défendu d'en exporter des Pays-Bas. — [16] Balais de sparterie. — [17] Fez.

Du royaume de Marroc vient autele marchandise et comins et sucre brus.

Du royaume de Segelmesse [1], qui siet près de la mer des Arènes [2], vient dathes et alluns blancs.

Dou royaume de Bougie [3] vient peleterie de aingniax, cuirs, sucre et alun de plume.

Dou royaume de Tunes [4] vient autel avoir come de Bougie.

Dou royaume de Mailorgues [5] vient alun, et ris, cuir, figues qui croissent ou païs.

Dou royaume de Sardeingne vient peleterie.

Dou royaume de Constantinoble vient alun de glace. [6]

Dou royaume de Jhérusalem, dou royaume de Egipte, de la Terre au Soudant, vient poivres et toute espicerie et brésis. [7]

---

[1] Au pied du mont Atlas. — [2] Désert de Sahara. — [3] Bugie, ville située à trente lieues d'Alger. Voyez, sur les relations des Aragonois et des Marseillois avec ce pays au XIII[e] siècle, l'*Histoire du Commerce avec le Levant pendant le moyen âge*, par M. Depping. Tome II, p. 151. — [4] Tunis. — [5] Majorque.

[6] Ce n'est que depuis la prise de Constantinople qu'on a commencé à fabriquer de l'alun en Italie; jusque-là tout celui qui étoit employé en Occident venoit de l'empire grec.

[7] Bois qui fournit une teinture rouge. Ce nom de Brésil, *Brésis*, en latin *Brasile*, existoit bien antérieurement à la découverte de la contrée à laquelle il s'applique aujourd'hui, et qui l'a reçu probablement à cause de la grande quantité d'arbres de Brésil qu'elle offrit aux premiers navigateurs qui y firent des établissemens. Il y a, en effet, une espèce de ces arbres qui est originaire de l'Inde, et qui devoit arriver en Europe par le Levant, comme on le voit par ce passage.

Dou royaume de Herménie[1] vient contons, et tote autre espicerie dessus dite.

Dou royaume de Thartarie vient drap d'or et de soie de moult de ménières[2] et pelles[3], et vairs et gris.

Et de tous ses royaumes et terres desus dites vienent marcheant et marchandises en la terre de Flandres, sans cex qui viennent dou roiaume de France et de Poiteu[4], et de Gascoigne et des iij illes où il y a moult de roiaumes[5] que nous ne savons nommer, dont tous les ans viennent marcheant en Flandres et de moult autres terres. Por-coi nulle terre n'est comparée de marcheandise encontre la terre de Flandres.

Explicit.

---

[1] D'Arménie. — [2] De beaucoup d'espèces. — [3] Pelleterie. — [4] Poitou. — [5] Après l'énumération de toutes les contrées que présente cette liste, il nous est impossible d'établir aucune conjecture *sur ces trois îles où il y avoit beaucoup de royaumes*.

LES

Crieries de Paris,

PAR GUILLAUME DE LA VILLENEUVE.

TIRÉ

Du Manuscrit de la Bibliothéque royale

Nº 7218, FOLIO 246, RECTO.

LES

Crieries de Paris.

Un noviau dit ici nous trueve
Guillaume de la Vilenueve
Puisque povretez le justice.
Or, vous dirai en quele guise
Et en quele manière vont
Cil qui denrées à vendre ont,
Et qui penssent de lor preu fère,
Que jà ne fineront de brère,
Parmi Paris jusqu'à la nuit.
Ne cuidiez-vous qu'il lor anuit,
Que jà ne seront à sejor;
Oiez con crie au point du jor :
Seignor, qu'or vous alez baingnier,
Et estuver sans delaier;
Li baing sont chaut, c'est sans mentir.
Puis après orrez retentir
De cels qui les frès harens crient;

TRADUCTION.

Ce nouveau dit est de Guillaume de la Villeneuve, que la pauvreté tourmente. Je vous dirai comment et de quelle manière font ceux qui ont des marchandises à vendre, et qui ne finissent pas de les crier pour en tirer profit. Ils ne se lassent pas de courir partout Paris jusqu'à la nuit sans se reposer. Ils commencent dès le point du jour : Seigneurs, hâtez-vous d'aller vous baigner; les bains sont chauds, je vous l'assure! Puis vous entendez retentir les cris de harengs

Or au vivet li autre dient,
Sor et blanc, harenc frès poudré,
Harenc nostre vendre voudré.
Menuise vive orrez crier;
Et puis aletes de la mer.
Oisons, pijons et char salée,
Char fresche moult bien conraée,
Et de l'aillie a grant plenté,
Or au miel, Diex vous doinst santé.
Et puis après pois chaus pilez,
Et féves chaudes par delez.
Aus et oingnons à longue alaine,
Puis après cresson de fontaine,
Cerfueil, porpié tout de venue;
Puis après porète menue,
Letues fresches demanois;
Vez ci bon cresson orlenois.
Li autres crie par dalez,
J'ai bons mellens frès et salez.
L'aguille pour le viez fer ai,
Or ça bon marchié en ferai.

---

frais; d'autres crient à la vive [1]; harengs saurs et blancs, nouveau salé. Prenez de notre hareng. Puis, menues vives, et alètes [2] de mer! On crie oisons, pigeons; viande salée, viande fraîche et appétissante; sauce à l'ail ou au miel, Dieu vous donne santé! Puis, pois chauds en purée, et tout à côté féves chaudes; et sans discontinuer aulx et oignons. D'autre côté, cresson de fontaine, cerfeuil, et puis pourpier; et encore petits poireaux et laitues fraîches. Voici du bon cresson d'Orléans! Tout auprès, ceux-là crient : J'ai des merlans frais et salés. J'ai des aiguilles à bon marché pour

[1] Poisson de mer. — [2] Oiseaux.

L'eve por pain, qui veut si praingne.
J'ai bon frommage de Champaingne,
Or i a frommage de Brie;
Au burre frès n'oublie mie.
Or i a gruel et forment
Bien pilé et menuement;
Farine pilée, farine.
Au lait, commère; ça, voisine.
Cras pois i a, aoust de pesches,
Poires de Chaillou, et nois fresches :
Primes ai pommes de rouviau,
Et d'Auvergne le blanc duriau.
Al balais si com je l'enten,
L'autres crie qui veut le ten,
L'autres crie la busche bone,
A deux oboles le vous done.
Huile de nois or au cerniaus :
Vin aigre qui est bons et biaus,
Vin aigre de moustarde i a.
Diex! a il point de lie là?
J'ai cerises, or au verjus;
Or à la porée ça jus;
Or i a oés, or aus poriaus.
Chaus pastez i a, chaus gastiaux.

---

du vieux fer. Qui veut de l'eau pour du pain? J'ai des bons fromages de Champagne et de Brie; n'oubliez pas mon beurre frais. Voici du bon gruau; farine fine, farine! Au lait, la commère, la voisine! Pois gras (fricassés); pêches mûres; poires de Caillaux à cuire, noix fraîches! Pommes de Calville rouge, Calville blanc d'Auvergne! Balais, balais! Poussière de tan! Bonne bûche à deux oboles! Huile de noix, et cerneaux! Bon vinaigre! vinaigre à moutarde. Qui a de la lie de vin à vendre? J'ai des cerises et du verjus! Achetez des herbes. Voici des œufs et des poireaux. Pâtés

Or i a poisson de Bondies;
Chaudes oublées renforcies,
Galetes chaudes, eschaudez,
Roinssoles; ça denrée aus dez.
Cote et la chape par covent,
Clerc i sont engané sovent.
Cote et sorcot rafeteroie,
Et je cuvier relieroie;
Huche et le banc sai bien refere,
Je sai moult bien que je sai fere.
J'ai joncheure de jagliaus,
Herbe fresche; les viez housiaus,
Les sollers viez, et soir et main.
Aus Frères de saint Jaque pain,
Pain por Dieu aus Frères Menors,
Cels tieng-je por bons perneors.
Aus Frères de saint Augustin
Icil vont criant par matin,
Du pain aus Sas, pain aus Barrez,
Aus povres prisons enserrez,
A cels du val des Escoliers;

---

chauds, gâteaux tout chauds! qui en veut? Poisson de Bondy [1]. Gauffres toutes chaudes, galettes chaudes, échaudés; couennes de lard grillées; petites marchandises à jouer aux dés. Veste et manteau à vendre; les clercs s'y laissent souvent attraper! Raccommodeur de veste et soubreveste! Bon raccommodeur de cuvier, de huche et de bancs! Fleurs d'iris pour joncher (les rues)! Herbe fraîche! Et du matin au soir, marchand de vieilles bottines, de vieux souliers. Du pain pour les Frères de saint Jacques. Pour Dieu, du pain aux Frères Mineurs (les Cordeliers); ce sont là de bons preneurs. Du pain aux Frères saint Augustin; aux Frères Sachetins [2], aux Barrés, aux Carmes; aux pauvres prisonniers, à ceux du val des Écoliers; de tous

[1] Des étangs de Bondy. — [2] Frères au sac.

Li uns avant, li autre arriers,
Aus Frères des Pies demandent,
Et li Croisié pas nes atandent,
A pain crier metent grant paine;
Et li avvugle à haute alaine,
Du pain à cels de Champ porri,
Dont moult sovent, sachiez, me ri.
Les bons enfanz orrez crier,
Du pain, nes vueil pas oublier.
Les Filles Dieu sevent bien dire:
Du pain, por Jhesu, nostre Sire.
Ça, du pain por Dieu aus sachesses.
Par ces rues sont granz les presses,
Je vous di de ces genz menues,
Orrez crier parmi ces rues:
Menjue pain. Diex! qui m'apele?
Vien ça, vuide ceste escuele.
Or viengne avant gaaigne pain,
J'esclarciroie pos d'estain,
Je relieroie hanas.
Du poivre por le denier qu'as.

---

côtés, pain pour les Frères Pies; et les Croisés (pour la Terre-Sainte) ne sont pas en retard. Les aveugles crient à perdre haleine, du pain pour ceux du Champ pourri [1]; ceux-là m'amusent souvent. Les Bons Enfans crient aussi du pain. Les Filles-Dieu savent bien dire, du pain, pour l'amour de Jésus, notre Seigneur. Pour Dieu, du pain aux Sœurs au sac. Les rues sont encombrées de cette pauvre gent; et à chaque pas on entend : Mendiant! Dieu, qui m'appelle? Viens-ça, vide cette écuelle. Voici des gagne-deniers : Qui a des pots d'étain à nettoyer? des hanaps [2] à raccommoder? Poivre pour un

[1] L'emplacement où furent établis les Quinze-Vingts s'appeloit le *Champ pourri*.
[2] Vases à boire; il y en avoit de diverses matières. Voyez ci-dessus, page 101.

Or aus poires de hastivel,
Jorroises ai à grant revel;
Frès jonc à moult grant alenée.
Or ça, à la longue denrée.
Noel, Noel, à moult granz cris:
J'ai rais de l'archant, rais.
Cil qui crie, biau se deporte:
Qui vent le viez fer si l'aporte.
Li autres dit autres noveles:
Qui vent viez pos, et viez paieles.
Li autres crie : a grant friçon,
Qui a mantel ne peliçon,
Si le m'aport à rafetier;
Li autres crie son mestier,
Chandoile de coton, chandoile,
Qui plus art cler que nule estoile.
Aucune foiz, ce m'est avis,
Crie-on le ban le Roi Loys;
Si crie l'en en plusors leus,
Le bon vin fort à trente-deux,
A seize, à douze, à six, à huit;

---

denier! J'ai poires de hâtiveau; j'ai des jorroises [1] à cœur joie, et du jonc frais tant qu'on en veut. Voici d'autres marchandises plus chères. Qui veut des Noëls [2], qui en veut? Fil d'archal, fil! Qui a du vieux fer à vendre, voilà le marchand! Vendez vos vieux pots, vos vieilles poëles, voilà le marchand! En voici qui crient : Qui a des manteaux, des pelisses à raccommoder; gare le froid! D'autres : Chandelle de coton, chandelle qui éclaire plus que les étoiles! Parfois on crie le ban du roi Louis [3]; et dans différens endroits, le meilleur vin à trente-deux deniers; vin à seize, à douze, à huit,

[1] Fruit rouge long et aigre qui vient dans les haies, et qu'on ne voit plus à Paris.
[2] Petits livres de cantiques.
[3] Pour fournir au Roi hommes et argent.

Moult mainent crieor grant bruit.
Crier orrez qui a à moudre;
J'aporte bones nois de coudre,
Les flaons chaus pas nes oublie;
J'ai chastaingnes de Lombardie,
Figues de Melite sanz fin;
J'ai roisin d'outre mer, roisin.
J'ai porées, et s'ai naviaus,
J'ai pois en cosse toz noviaus.
L'autres crie feves noveles;
Si les mesure à escueles.
Hanni d'aoust flerant com bausme,
L'autres crie chaume, i a chaume.
J'ai jonc paré por metre en lampes,
Bones eschaloingnes d'Estampes;
J'ai savon d'outre mer, savon.
Des poires de Saint Riule avon.
L'autres crie sanz delaier,
Je sers de pingnes resoier.
Quant mort i a homme ne fame,
Crier orrez : Proiez por s'ame

à six deniers! Nombre de crieurs [1] vont s'écriant : Qui veut moudre? — J'apporte de bonnes noisettes, du flan tout chaud! Châtaignes de Lombardie; figues de Malte, figues! Raisin de Damas, raisin! Poireaux, navets! Pois en cosse, tout nouveaux! Féves nouvelles, à l'écuelle! Anis d'août qui embaume! Chaume, chaume! Mêche de jonc apprêtée pour les lampes [2]! Bonnes échalotes d'Étampes! Savon d'outre-mer, savon! Poires de Saint-Rieule! Voulez-voulez des peignes à faire des réseaux? Maintenant

[1] Les meuniers et les fourniers parcouroient les rues en demandant qui avoit du blé à moudre et du pain à cuire.

[2] On se servoit pour mèche de la moelle d'un petit jonc de bas prés, au lieu de coton, dont l'usage n'étoit pas encore très commun.

A la sonete par ces rues.
Dont orrez autres genz menues
Poires d'angoisse crier haut;
L'autres, pommes rouges qui vaut.
Aiglentier por du pain l'en crie,
Verjus de grain à faire aillie.
Li uns borgons, li autres veilles;
Cornilles meures, cornilles.
Alies i a d'aliier,
Or i a boutons d'aiglentier,
Proneles de haie vendroie.
Oiselès por du pain donroie.
Nates i a, et naterons;
Cerciaus de bois vendre volons.
L'autres crie gastiaus rastis,
Je les aporte toz fétis;
Chaudes tartes et siminiaus.
L'autres crie chapiaus, chapiaus.
Gastel à féve orroiz crier,
Charbon le sac por uns denier,
Nefles meures ai à vendre.

---

vous entendez le sonneur qui court les rues en criant : Priez pour l'âme du trépassé! Et les petits marchands de crier : Poires d'angoisse, bonnes pommes rouges! Églantier pour du pain, qui en veut? Verjus en grain pour sauce! Champignons, champignons [1]! Cornouilles mûres, cornouilles! Alizes d'alizier, boutons d'églantier, prunes de haie à vendre! Qui veut des petits oiseaux pour du pain! Nattes et naterons, cercles de tonneaux! Voyez mes jolis gâteaux! Qui veut des tartes chaudes et des cheminaux? Chapeaux, chapeaux! Gâteaux à la féve [2], gâteaux! Charbon au sac pour un denier! Nèfles mûres!

[1] Borgons et veilles sont deux espèces de champignons de prés.
[2] Gâteaux pour la fête des Rois.

Le soir orrez sanz plus atendre,
A haute voiz sans delaier,
Diex, qui apele l'oubloier?
Quant en aucun leu a perdu,
De crier n'est mie esperdu,
Près de l'uis crie où a esté,
Aide Diex de maisté,
Com de male eure je fui nez,
Com par sui or mal assenez,
Et autres choses assez crie,
Que raconter ne vous sai mie.
Tant i a denrées à vendre,
Tenir ne me puis de despendre;
Que se j'avoie grant avoir
Et de chascun vousisse avoir
De son mestier une denrée,
Il auroit moult corte durée.
Tant poi i ai mis que j'avoie,
Tant que povretez me mestroie.
Après mise ma robe jé,
Lecherie m'a desrobé;
Si ne sai mès que devenir,

Sur le soir, commence à crier le marchand d'oublies : Voilà l'oublieur, qui l'appelle! Quand il a perdu en quelque endroit, il reste auprès de la porte en criant : Au secours, Dieu de majesté! Suis-je assez malheureux? A-t-on un sort plus contraire? Il y a bien d'autres cris que je ne saurois rapporter. Le nombre des marchandises à vendre est si considérable, que je ne puis m'empêcher de dépenser; et si j'en achetois seulement un échantillon de chaque espèce, quelle que fût ma fortune, elle y passeroit bientôt. J'ai ainsi mangé le peu que j'avois, et la pauvreté me tourmente. J'ai vendu jusqu'à mes habits; la gourmandise m'a dé-

Ne quel chemin puisse tenir.
Fortune m'a mis en sa roe;
Chascuns me gabe et fet la moe;
Si ferai, puisque sui en queche,
Du meillor fust que j'aurai fleche.

Expliciunt les Crieries de Paris.

---

pouillé, et je ne sais plus que devenir, ni où aller. Me voilà livré à la roue de la Fortune. Chacun me raille et me fait la mine; et puisque je suis en quête, je ferai flèche du meilleur bois que je pourrai.

D'un Mercier.

TIRÉ

Du Manuscrit de la Bibliothéque royale

N° 1830, FOLIO 42, VERSO.

D'un Mercier.

Moult a ci bele compaignie,
Merciers sui, si port mercerie,
Que ge vendisse volentiers,
Que ge ai besoig de deniers.
S'or vos plaisoit à escouter,
Bien vos sauroie deviser
La mercerie que ge port;
Mais le fais sostenir m'est fort.
J'ai les mignotes ceinturetes,
J'ai beax ganz à damoiseletes,
J'ai ganz forrez, doubles et sangles;
J'ai de bones boucles à cengles;
J'ai chainetes de fer beles,
J'ai bones cordes à vieles;
J'ai les guinples ensaffrenées, [1]
J'ai aiguilles encharnelées,
J'ai escrins à metre joiax;
J'ai borses de cuir à noiax, [2]
Mais quant les voi presque ne muir,
Tant les haz; les borses de cuir
Trop m'ont descreu mon chetel.
J'ai vif-argent, el mont n'a tel,
Que ge mis en cuir de poisson,
En un sac pelu de taisson. [3]

---

[1] Guimpes passées au safran. — [2] A glands. — [3] Blaireau.

J'ai de bon loutre à peliçons;
J'ai hermines et siglatons,[1]
Et orle de porpois de mer.[2]
J'ai polain à secors[3] orler.[4]
J'ai les très cointes aguillées,
J'ai gratuises à peletées,[5]
J'ai braiex et lasnières beles.
J'ai de bones trosses à seles,
J'ai les déeus à costurières;
J'ai les diverses aumosnières[6]
Et de soie, et de cordoan,
Que ge vendrai encor oan,
Et si en ai de plaine toile;
Et si vendroie bien un voile
A une nonain beneoite.
J'ai bons fers à metre en saiete.[7]
J'ai bons cornez à trécoers,[8]
Boucletes à metre en solers,[9]
Fermaillez à enfanz de peutre;[10]
J'ai beax laz[11] à chapeax de feutre;
J'ai beles espingues d'argent,
Si en ai d'archal ensement,
Que ge vent à cez gentix femes.
J'ai de beax cuevrechiés à dames,

---

[1] *Siglaton*, sorte d'étoffe de soie qui se tiroit d'Alexandrie et de l'Orient. — [2] Bordure de marsouin de mer. — [3] *Polain*, *pole*, sorte de poisson de mer. — [4] Pour bordure. — [5] J'ai de la bourre, de la laine commune en quantité. — [6] J'ai plusieurs espèces d'aumonières (ou gibecières) de soie et de cuir, que je vendrai toujours dans l'année. — [7] J'ai des fers pour garnir les flèches. — [8] J'ai bonnes cornettes à rubans. — [9] Petites boucles à souliers. — [10] Agrafe de métal pour les enfans. — [11] Rubans pour chapeaux.

Et coiffes laceites beles, [1]
Que ge vendrai à cez puceles;
Et de soie, par covenant,
A chapeax d'orfrois par devant;
S'en ai de lig[2] à damoiseax,
A floretes et à oiseax,
Bien lichiées et bien polies,
A coiffier devant lor amies;
S'en ai de chanvre à cez vilains,
Et moffles à metre en lor mains.[3]
J'ai canpeneles de mostier,[4]
J'ai buleteax à bolangier,
J'ai croissoères à gasteax,
J'ai laz à sercoz à noiax,[5]
J'ai sonetes de trop beau tor,
J'ai de bons flageus à pastor,[6]
J'ai cuillers de bois et de trenble,
Que j'achetai totes ensanble;
J'ai chauces de Bruges faitices,[7]
Argent pel por metre en esclices;[8]
J'ai ameçons à pescheors,
J'ai fers d'alènes as vors,

---

[1] Et belles coiffes à lacet.

[2] J'en ai en toile fine pour les jeunes gens; ils sont ornés de fleurs et d'oiseaux parfaitement exécutés; ils peuvent s'en parer devant leurs maîtresses.

[3] *Moffles*, espèce de gros gants à l'usage des gens du peuple.

[4] J'ai des clochettes pour les couvens, des bluteaux pour les boulangers, des moules en forme de croix pour faire des gâteaux.

[5] J'ai lacets à glands pour attacher les surcots.

[6] J'ai de bons flageolets pour les bergers.

[7] J'ai des chausses de Bruges bien faites.

[8] De l'argent en feuille pour orner diverses montures.

J'ai les hacetes à seignier,[1]
J'ai les pignes à chief pignier.
J'ai le bon savon de Paris,
J'ai bon coffres où il est mis;[2]
J'ai fermaillez d'archal dorez
Et de laiton sor argentez;
Et tant les aim çax de laiton,
Sovent por argent le met-on.

N'ai pas tote criée m'ensaigne :
J'ai bon coffre à garir de taigne,[3]
J'ai couteax charteins et à pointes,[4]
Dont cil bacheler se font cointes.
J'ai beax clareins à metre à vaches,[5]
J'ai beax freseax à faire ataches[6]
A gros botons d'or et de soie;
J'ai mainte ferrée corroie,
Rouges et verz, blanches et noires,
Que ge vent moult bien à cez foires.
Si ai boîtes de mostier maintes[7]
Netes, polies et bien paintes.
Si ai l'ençans et l'ençanssier,
L'orcuel a tote la cuillier.
J'ai table, grefes et greffiers,

---

[1] *Hacetes* pour lancettes.
[2] J'ai des boîtes de bon savon de Paris.
[3] Boîte remplie d'onguent pour la guérison de la teigne.
[4] J'ai couteaux de Chartres avec ou sans pointe.
[5] *Clareins*, sonnette qu'on attache au col des animaux qui sont en pâture.
[6] J'ai de belles fraises de col à gros boutons d'or et de soie.
[7] J'ai toutes sortes de boîtes faites dans les couvens.

Dont ge reçois de bons deniers,
De cez clercs de bones maailles.
Si ai maintes riche toailles,[1]
Que loient à cez hautes festes
Sez gentix femes sor lor testes.
Si ai tot l'apareillement
Dont feme fait forniement.
Rasoers, forces, guignoeres,
Escuretes et furgoeres
Et bendeax et crespiséors,
Traineax, pignes, miréors
Eve rose dont se forbissent.[2]
J'ai queton dont eus se rougissent,[3]
J'ai blanchet dont eus se font blanches.
J'ai lacez à lacier lor manges,[4]
J'ai gingenbre, j'ai garingaut,[5]
Qui fait cez clercs chanter en haut.[6]
Figues, dates et alemandes,
J'ai saffren à metre en viandes,
Que ge vent à cez damoiseles
A faire jaunes lor toeles.
J'ai pomes grenetes antières,[7]
Mais ceus me sanblèrent moult chières;

---

[1] J'ai aussi maints riches ajustemens de tête pour les dames.
[2] De l'eau rose dont elles se lavent.
[3] J'ai du coton avec lequel les dames se mettent du rouge; j'ai du blanc dont elles se font blanches.
[4] Lacets à lacer les manches.
[5] Deux sortes d'épices.
[6] Qui donne de la voix.
[7] Ces pommes grenètes sont sans doute des grenades que l'on tiroit de Marseille et de Toulon.

Et ne pourquant ges sai bien vendre,
Ou l'argent ou le vaillant prendre.
Autres espices ai-ge totes;
Oignemenz à garir de goutes.
J'ai le poivre, j'ai le comin,
J'ai fil d'argent à mazelin,
Et d'archal à ceus de manières
Qui sont de lignaige à civières.
J'ai dez du plus, j'ai dez du mains,
De Paris, de Chartres, de Rains; [1]
Si en ai deux, ce n'est pas gas,
Qui, au hocher, chiéent sor as.
J'ai fermaus d'archal et anieaus,
Et baudrez et fallois moult beaus, [2]
Dont ge doig trois s. por un oef;
Il n'a gaires qu'il furent nuef.
J'ai beax museax à musel, [3]
J'ai beax fresteax a frestel; [4]
Caboz torneiz et pelotes, [5]
Paternostres à cez viellotes. [6]

Ge ne sai mès que ge vos die,
El monde n'a la mercerie
Que home et feme acheter puissent,

---

[1] On voit qu'à cette époque on connoissoit l'art de se servir des dés pipés.

[2] Baudriers et attaches d'une grande beauté.

[3] J'ai beaux masques pour les visages.

[4] J'ai belles flûtes à sept tuyaux pour jouer des airs.

[5] *Caboz torneiz*, signifie également petite bourse, et sabot, jeu d'enfant.

[6] Chapelets pour les vieilles femmes.

Que tot maitenant ne li truissent.
Une pilete ai ci pendue, [1]
Grosse, pesant et estendue,
Que ge vendrai as chamberières,
A piler en totes manières.
Bien la porrai vendre en plevine [2]
Qu'il est du rachuel de l'eschine,
Pilerons à gros et fachuel
Qu'il est du neu et du rachuel, [3]
Si ne fait pas à aviller,
Ainz m'en doit-on mielz estimer.
Venez avant, Dame, venez;
Venez avant, si m'estrinez,
D'uef, ou de fer ou de deniers,
Si m'alégera cist paniers.
Et vos, petites meschinetes, [4]
Poez revenir as piletes;
Or n'a caienz nul si riche home
Qui miels n'amast une tel some
De mercerie s'il l'avoit,
Et se bien garder la savoit;
Mais ge n'en puis nul bien avoir,
Onques n'i conquis point d'avoir;
N'onques en riens que ge portasse,
Ne gaaignai que ge mengasse,
Por ce vueil jou le panier metre

---

[1] *Pilete*, dard, pilon, est pris ici dans un sens obscène.

[2] Je peux la vendre en toute garantie.

[3] *Rachuel, rachais*, en champenois *racheux*, maigre, sec, décharné, usé au physique comme au moral.

[4] *Meschinetes*, petites filles, jeunes servantes.

Ge ne m'en vueil plus entremetre,
Ainz revenrai à la bilete,
Dont ge mielz me sai entremetre.
Proiez Diex qu'en châtel me mete.

Explicit.

LE DIT

Des Marcheans.

TIRÉ

Du Manuscrit de la Bibliothéque royale

Nº 7218, FOLIO 282, VERSO.



LE

Dit des Marcheans.

QUICONQUES veut bien rimoier,
Il doit avant estudier
A bone matire[1] trouver,
Si qu'il ne soit, au recorder,
De nului blasmez ne repris.
Et por ce me sui entremis
De fère un dit dont j'ai matière.
Diex le me doinst en tel manière
Fère, qu'il puisse à chascun plère.
Des marcheans vous vueil retrère
Un dit novel qui n'est pas granz.
Je di c'on doit les marcheanz
Deseur toute gent honorer;
Qar il vont par terre et par mer,
Et en maint estrange païs,
Por querre laine, et vair et gris.
Les autres revont outremer
Por avoir de pois[2] achater,
Poivre ou canele ou garingal;[3]
Diex gart toz marcheans de mal,
Que nous en amendons sovent.
Sainte yglise premièrement

---

[1] *Sic* dans le Ms. — [2] *Avoir de pois*, marchandises qui se vendent au poids. — [3] Épices pour les sauces.

Fu par marcheans establie ;
Et sachiez que chevalerie
Doivent marcheans tenir chiers
Qui là mainent les bons destriers,
A Laingni [1], à Bar, à Provins.
Si i a marcheanz de vins,
De blé, de sel et de harenc,
Et de soie et d'or et d'argent,
Et de pierres qui bones sont.
Marcheans vont par tout le mont,
Diverses choses achater ;
Quant vienent de marcheander,
Il font mesoner lor mesons, [2]
Et mandent plastriers et maçons,
Et couvreors et charpentiers.
Quant ont fet mesons et celiers ;
Feste font de lor voisinage.
Puis en vont en pélerinage,
Ou Saint Jaque ou à Saint Gile ;
Et quant revienent en lor vile,
Lor fames font grant joie d'els,
Et mandent les menesterels.
L'uns tabore, l'autre viele,
L'autres redist chançon novele,
Et puis quant la feste est faillie,
Si revont en marcheandie.
Li uns en vont en Engleterre
Laines et cuirs et bacons [3] querre ;
Li autre revont en Espaingne,

[1] Lagny (Seine-et-Marne). — [2] Bâtir leurs maisons. — [3] Viandes fumées.

Et tels i a vont en Bretaingne
Bues et pors, vaches achater;
Et penssent de marcheander,
Et revienent de toz païs,
Les bons marcheans à Paris,
Por la mercerie achater.
Et sevent moult bien demander
Et troussevache et qui qu'en poist; [1]
Or escoutez, si ne vous poist, [2]
Iluec pueent-il bien trover
Toutes choses à achater
Qui à la mercerie apent.
L'or empaillole [3] et l'argent,
Corroies de soie, aumosnières, [4]
Et joiaus de maintes manières,
Cuevrechiez, crespes, melequins, [5]
Pailes [6] ouvrez, riches et fins,
Guimples, fresiaus, coutiaus d'yvuire,
Et maint riche joiel tresfuire,

---

[1] La rue Quincampoix, et la rue Troussevache, maintenant rue La Reynie, qui aboutit à la rue Saint-Denis, vis-à-vis de la rue de la Ferronnerie. Ce nom Quincampoix, écrit *qui qu'en poist* dans le Ms. original, pourroit bien indiquer une autre origine que celle qui lui est donnée par Sauval, *Hist. et Antiq. de Paris,* tome 1, page 160. L'expression *qui qu'en poist,* annonce qu'il se faisoit un grand commerce de marchandises au poids dans cette rue, puisque c'étoit la première dont les marchands s'informoient en arrivant à Paris. Ce nom aura prévalu sur une première dénomination, par l'usage fréquent du *qui qu'en poist?*

[2] Ici ce mot signifie *fâche, ennuie.* — [3] De l'or en paillettes. — [4] Bourses avec un fond solide. — [5] Ancienne monnoie d'or, qui avoit cours en Italie; ce mot paroît avoir ici un autre sens. — [6] Tentures de lit, et étoffes de soie.

Et riches croces à evesques,
A abez et à archevesques;
Crucefiz et ymagerie
D'argent et d'yvuire entaillie.
Tout raconter ne vous porroie:
Les joiaus d'argent et de soie,
Et de fin or i trueve l'on.
Des autres marcheanz diron:
Il i a marcheanz de dras,
Et de toile et de chanevas,
De basane et de cordouan,
De cire, d'alun, de safran,
De dras dorez et de cendaus;[1]
S'i a marcheanz de métaus
Que l'en redoit forment amer.
Il i a marcheanz de fer;
Et si i a, que je n'oublie,
Marcheanz de peleterie,
D'ermine, de vair et de gris,
De piaus d'aigniaus et de brebis;
De poisson frès et de salé;
De fain, et d'avaine et de blé,
De gaude et de waide[2] por taindre.
Des marcheanz ne me vueil faindre:
Il i a marcheanz de plon,
Et de busches et de charbon,
D'estain, de cuivre et de métal,
D'orfaverie et de cristal,

---

[1] Espèce de taffetas. — [2] La guède ou pastel, plante dont la fleur donne une couleur bleue. *Voyez* ci-dessus, page 47.

De madre [1] et de fust [2] et de coivre ;
Si i a marcheanz de voirre. [3]
Encor n'ai pas tout devisé.
Marcheanz i a de filé.
S'i a marcheanz de forages,
De sauvagine [4] et de poulages. [5]
Or oiez, si ne vous anuit,
Il i a marcheanz de fruit ;
Naviaus et poriaus et letues ;
De faucons, d'ostors [6] et de grues ;
Et marcheanz de freperie,
Et de chanvre et de corderie,
Et de sarges et de tapis,
Et de ratoires à soris. [7]
Si i a marcheanz de lin,
De mueles [8], de fer de molin,
De haces et de bernagoes, [9]
De pèles, de pis [10], et de hoes, [11]
Hotes, et vanz et escueles,
Et de gates [12] et de foisseles, [13]
De martiaus, d'englumes d'acier ;
Diex gart marcheanz d'encombrier. [14]
Chaudeliers [15], potiers, lormerie, [16]

---

[1] Espèce de pierre précieuse dont on faisoit des hanaps ou vases à boire, à l'usage des gens riches. — [2] Ouvrages en bois. — [3] Verre. — [4] Gibier de bêtes fauves. — [5] De volaille. — [6] D'autours, oiseaux dressés pour la chasse. — [7] Des souricières. — [8] Meules. — [9] Espèce d'instrument tranchant. — [10] Pioches. — [11] Houe, instrument de labourage. — [12] Jattes. — [13] Paniers, corbeilles. — [14] De dommage, de perte. — [15] Chaudronniers. — [16] Tout ce qui comprend les petits ustensiles en fer, boucles, mors, éperons, étriers, etc.

Marcheanz de feronerie,
De seles, d'estriers, de poitraus,
De charretes et de borriaus.[1]
Il i a marcheanz de nois,
De feves, de veces, de pois;
De sui, d'oint, de miel, de sain,
De chandoile et de peresin.
Ne le tenez mie à eschar,[2]
Li boucher si vendent la char,
Et li poissonier le poisson.
Marcheanz d'uile et de coton,
Et de gingembras d'Alixandre,[3]
De jaspe, et de cristal et d'ambre,
Et de trestoute espisserie.
Diex! sous hauce marcheandie,
Et gart marcheanz d'encombrier!
Moult ont paine por gaaignier,
Et si sont moult sovent pelez;
Mès lor biens foisonent adès
Que Dame Diex sa grace i met.
A tant de rimer me demet.
Que Jhesucriz li filz Marie
Gart marcheanz de vilonie,
Et lor doinst si marcheander
Qu'en paradis puissent aler,
Et les marcheandes aussi;
N'i met Phelippot[4] en oubli.
A tant vueil ma rime finer,

---

[1] Bourrelets pour garnir les chevaux de trait. — [2] A raillerie, dérision. — [3] D'Alexandrie. — [4] Ce nom est probablement celui de l'auteur lui-même.

Si vueil por marcheanz ourer;
Diex gart marcheanz d'anemis,
Et de tonoirre et de péris;
Et des larrons, Diex, les gardez,
Que il ne soient desrobez;
Et d'encontre de fol et d'yvre
Soient tuit marcheanz delivre,
Et de la tormente de mer,
Si qu'en droit port puissent aler;
Et il me deffende du dé
Qui maintes foiz m'a desrobé;
Encor ne sui pas enrobez,
Quar par le dé sui desrobez,
Se Dieu plest je m'enroberai;
Et aus marcheanz comterai
Des diz noviaus si liement,
Qu'il me donront de lor argent.
Que Jhesucrist li filz Marie
Doinst aus marcheanz bone vie.
Amen!

Explicit des Marcheanz.

LES PROVERBES

AU

Conte de Bretaigne.

TIRÉ

Du Manuscrit de la Bibliothéque royale

Nº 1830, FOLIO 114, RECTO, COL. 2.

Ci commencent les Proverbes au conte de Bretaigne.

Qui les proverbes fist
Premièrement bien dist,
Au tans qu'alors estoit;
Or est tout en respit,
En ne chante ne lit
D'annor en nul endroit;
Que la bone denrée,
A mauvaise oubliée,
Ce dit li vilains.

Raison nos fait retraire
Qui assez a à faire
Si se gart de paresce:
Valour fait paine traire
Et paresce retraire
D'anneur et de proece;
Qui déchiet, mal li chiet,
Ce dit li vilains.

Qui au comencement
Quelt bon afaitement
Moult en est plus amez;
Assez sont de tel gent,
D'ax veoir seulement
Est chascuns encombrez,

Qui partout ennuie,
Ne set quel part s'enfuie,
Ce dit li vileins.

Qui de gré se mehaigne,
N'est pas droiz c'on le plaigne,
Mielz valt que l'en s'en rie;
Et cil qui li ensaigne
Gaste bien sa bargaigne;
Fox tient-on à folie;
De la chose perdue,
Consel ne se remue,
Ce dit li vilains.

Qui velt à bien aler,
D'orgueil l'estuet oster,
Ou por noient se paine;
De toute la grant mer
Ne se porroit laver,
Qui tel chose pormeine;
De chose contraire
Nul bien ne retraire,
Ce dit li vilains.

Jà por estre cortois
Plus grevez nesserois
Que por estre vilains;
Les tesches sont à chois,
Mais qui prent du sordois
Bien doit avoir du mains;
Qui d'onneur n'a cure,
Honte est sa droiture,
Ce dit li vilains.

Débonnairetez valt,
Droiz est, se Dieu me salt,
C'est tesche de tout bien;
Et cil où ele faut,
C'on auroit le cuer baut,
Quant de soi a fet chien;
Périlleus conpaignon
A en home félon;
  Ce dit li vilains.

Mainte gent sont irié,
Destroit et corrocié,
Ainsi très durement,
Qui l'en sont deshaitié;
N'a pas soi bien vengié
Qui maladie en prent,
Ainz fait d'un domaige deus,
  Ce dit li vilains.

Ire ne sanble mie
A la grant félonnie
Qui maint home mehaigne;
Vaisseax mauvais
Fait vin punais,
  Ce dit li vilains.

Qui touz tans a à faire,
Velt d'autrui borse faire,
Deffait sa compaignie;
As autres ne puet plaire
Se s'en estuet retraire
Sanz bien que nus en die;

Metre doit qui prenre velt,
Ce dit li vilains.

Li homs trop angoisseus
Doit estre soufroiteus,
Chascun de lui se gaite;
Tant lor est ennuieus,
Que d'amis remaint seus,
Et povrement esploite;
Laidement porchacier
Fait son cors avillier,
Ce dit li vilains.

Par saint Père de Rome,
Ge tieng à fol viel home
Quant il cuide assez vivre;
Et li clers sanz coronne,
Quar qui el chief li done,
Plustost s'en voit délivre;
Qui n'aime son mestier,
Ne son mestier lui,
Ce dit li vilains.

Clers bien poez escrivre
Que mestier n'a de vivre
Cil qui est morz piéça;
Ne cil talent de rire
Que l'en livre à martire,
Et deservi ne l'a;
N'ont pas tuit lor deserte,
C'est domaiges et perte,
Ce dit li vilains.

Sovent sera blasmez
Qui trop est enparlez,
Quant il ne se chastie;
S'il ne parole assez,
D'orgueil sera criez,
S'en dira-l'on folie;
En nul n'a trop raison,
N'en poi se petit non,
Ce dit li vilains.

Qui tot croit quanqu'il oit
Soi-meisme déçoit,
Domaige i a sovent;
Et cil qui riens ne croit,
Si quiert petit esploit
Et blasme de la gent;
Bien fait qui se porvoit
En croire ce qu'il doit,
Ce dit li vilains.

Qui de tout a envie,
Mauvaise compaignie
Fait à son compaignon;
Se cil quiert la partie
Qui en fait la folie,
Ge cuit qu'il a raison;
N'est pas droiz compainz
Qui tout velt avoir,
Ce dit li vilains.

Diex, qui tout environe,
Quant li plaist le buef done,

Non mie par la corne;
Jà por bele personne,
Ne verroiz plus bon home,
Se cuers ne s'i acorde;
Bontez est une,
Beautez est autre,
Ce dit li vilains.

Quant li prestres sermone,
Au fès de sa persone
Dit que n'esgard-on mie
Fors au conseil qu'il done,
Mais saint Père de Rome
Lentement le chastie;
Maistre qui desensaigne
Son aprenant, mehaigne,
Ce dit li vilains.

Quant ge voi fax provoire
Enclos en chape noire
Faire le papelart,
Donc est fort chose à croire
Que li Sires de gloire
Doit avoir en lui part;
Qui tant set, fort est
A engignier,
Ce dit li vilains.

Li clers qu'est non poissanz
Est moult humelianz,
Et quiert en charité;
Et quant sa force est grant,

Serpent, guivre volant,
N'est de sa crueltė;
Qui paist gaignon de pain,
Tost est mors en la mein,
Ce dit li vilains.

Pourquoi huche à la porte
Qui nule riens n'aporte
As frères en maison;
Largesce lor est morte,
Quar doner reconforte
Toute religion;
Cil est bien de l'iglise
Qui le sien i devise,
Ce dit li vilains.

Hom arestez restis
De ce qu'il a enpris
Est forz à destorner;
Tant parest-il chetis,
Ainz qu'il en fust fors mis
Se lairoit-il crever;
N'est pas sanz maladie
Qui maintient grant folie,
Ce dit li vilains.

Saiges hom saigement
Sueffre en pais et atent
Tant qu'il voie son mielz;
Et fox hastivement
Tout le sordeor prent
Quant il le voit as elz;

Sa dete paie fox
Quant fait folie,
Ce dit li vilains.

De la fole penssée
Vient la fole paumée;
Qui garde ne s'i prent;
Et la chose vaée
C'est la plus desirrée
De trestoute la gent;
Tiex a son désir
Qui a son encombrier,
Ce dit li vilains.

Voirs est que li desvez
Est sovent amendez
Tant que mal li reprent;
Et cil de vin tuez,
En ce acostumez,
Est sanz amendement:
Bien vaut yvre desvé,
Ce dit li vilains.

Einsi vait de bricon,
Quant bien est en maison,
Où a son estovoir,
Lors dit : alon, alon;
De son mal quiert foison,
Bon li fust remanoir:
Mielz se doit essorer
Musart qu'esprouver,
Ce dit li vilains.

V on
E et
D an
Z en
E ne
E et
B ñ
C ed
G tr
E
D
L or
A et
B on
M ien
M ue
C ed

Mal se velt conseiller
Qui tot velt encerchier
Quanque l'en dit de lui;
Quant vient après mengier,
A cel qu'en a plus chier
Dit l'en souvent annui;
De tel fait, tel retrait,
Ce dit li vilains.

Aucun par compaignie
Dit tel evre est folie,
Sanz mal entencion;
Mais s'est qui la redie,
Cil monstre félonnie
De mauvais compaignon;
Grant débonaireté
A meint nice grevé,
Ce dit li vilains.

Li homs, se Diex me voie,
Qui toz tens est en joie
A meillor tens du saige;
Lui que chaut qu'il acroie
Ne puet perdre sa proie;
Tout a mis en barnaige
Qui mait en povreté,
Grant geu a forjuré,
Ce dit li vilains,

Nus n'est si posteis
Qui puist à son devis
Faire sa volenté,

Ne autre si chaitis
Qui n'ait, ce m'est avis,
Aucun poi de son gré;
Qui plaist si a,
Qui ne plaist rien n'a,
Ce dit li vilains.

El siècle a meintes genz
Liez, et bauz, et joianz,
Et ne sevent porquoi;
Au meins ont-il bon tens,
Quar se tout ne font sens,
Si se giètent d'effroi,
Poi crient qui n'en sovient,
Ce dit li vilains.

Quant li hom fait folie
Et het qui l'en chastie,
A paine amende; mais
Fox est qui a envie
D'avoir fol en baillie;
C'est trop annieus fais:
Qui s'en puet consirrer
Lest le sot asoter,
Ce dit lit vilains.

Chastie ton parent
En son coumencement,
Se tu en veus joïr;
Se tu fais autrement,
L'usaige qu'il aprent
Li covient maintenir;

Nus n'est mal entechiez
Qui ne soit mahaigniez,
Ce dit li vilains.

Qui par soi velt ouvrer
Sanz conseil demander,
Sovent foloiera;
Tel plait porra mener,
S'il ne se set garder,
Que chier achatera;
Des qu'uns cuide savoir,
Chiet il en désespoir,
Ce dit li vilains.

Tel se velt faire fier
De qui tout le dangier
L'en prise moult petit;
Bons n'a de ce mestier,
Mauvais, à droit jugier,
N'a que soi en despit;
Orgueillouse senblance
Monstre fole cuidance,
Ce dit li vilains.

Bien port maçue ou mace
Qui en prison menace
Ainz qu'il soit eschapez;
Ne cuit qu'à celui place
Qui le tient, ainz le lace
Plus fort s'il n'est desvez;
Qui de fer velt ouvrer
Si l'atende à chaufer,
Ce dit li vilains.

Qui par droit velt valoir,
Il fera grant savoir
S'au proverbes entent;
Qui se velt décevoir
Bien en a le pooir,
Si face isnelement;
Qui au deable doit aler
Il n'a que demorer,
Ce dit li vilains.

Qui par soi velt mengier
Sanz autre acompaignier,
N'est pas sanz gloutonie;
Gloz a mauvais mestier
Et poi fait à proisier;
Quant la pance est amplie,
Li ventres soit crevez,
Dont li hom est blasmez,
Ce dit li vilains.

Qui se fait mençonger
Sovent se fait blasmer,
Petit a son cors chier;
Tex cuide autrui trichier
Qui bien voit l'emcombrier
Parmi soi retorner;
Qui maine desraison
Soi fiert de son baston,
Ce dit li vilains.

En beau parler n'est mie
Touz li sens, mais folie,
Quant li fait ne sont saige;

Estornel, gai et pie
Font bien autel maistrie,
Com leur aprent l'usaige :
Li fait jugent l'ome,
Ce dit li vilains.

Qui moult voit et n'aprent
N'a pas grant escient,
Ainz contrefait le saige;
Assez sont de tel gent
Qui en faire noient
Usent tout lor aage :
Onbre et défaut d'ome
Est tout un ,
Ce dit li vilains.

Qui est desvergondez
Et est bien esgardez,
Mestier a d'avoutir;
Et cil qui est penez,
Travailliez ou lassez,
Soufraite a de dormir :
Assez dort qui riens ne fait,
Ce dit li vilains.

Nule marchéandie
N'est en terre establie
Plus chière à achater
Qu'anneur; quar seignorie
N'i vaut riens ne maistrie,
Cuer en estuet ouvrer
Qui honist home ou...
Ce dit li vilains.

Li povres hom mauvès
Ne porte que son fès,
C'est chose achetivée,
Et riches bers punès
Quant se faut lonc-tens mès
En valt meins sa contrée :
Mauvès est hom à tuer,
Ce dit li vilains.

Porquoi porchace avoir
Qui n'a sens ne pooir,
C'un seul d'eus en mete :
Tiex en fait son voloir,
Ce puet-il bien savoir,
Qui moult poi le regrete;
Cil a le col chargié
De honte et de péchié,
Ce dit li vilains.

Sovent chascun m'assaut
D'avoir porquoi me faut;
Or vos dirai porquoi :
Quan prudom vient en saut,
Qui son filz petit valt,
Si tue siècle et soi,
Qui amende et empire
Selonc les oirs,
Ce dit li vilains.

Qui tout puet sa besoigne
Faire, quant terme aloigne
Si remet en la noise;

Et cil qui la reogne,
Et grater ne resoigne,
Porchace qu'ele croisse;
Aèse qui nuist
Travaille et cuist,
  Ce dit li vilains.

Tel cuide sa jornée
Esploiter que hastée
L'a tant que chevax faut;
S'à son droit fust errée
Moult fust bien achevée,
Mais ostraige poi vaut;
Li fruiz qui ne meure
Sanble home sanz mesure,
  Ce dit li vilains.

Voirs est que li lechières
Est mainte foiz péchières,
De ce n'a Diex mestier;
Mais li péchiez trichierres
De l'ame est destruières,
N'est pluz à herbergier;
Qui plus emprunțera,
Plus paiera,
  Ce dit li vilains.

Porquoi dit nus c'est mien,
Moine dient plus bien,
Se Diex me beneie;
Qui est vis, s'a le sien,
Et quant muert, si n'a rien,

Autre en a la baillie;
Ne doi à mien tenir
Ce dont m'estue partir,
  Ce dit li vilains.

Mais qui ci garderoit
Povrement aideroit
Au siècle ramender;
Face com s'il savoit
Morir dès orendroit,
Et vivre sanz finer;
Tuit voir ne sont à savoir,
  Ce dit li vilains.

Fai aumosne por toi,
Quar Diex, si com je croi,
N'a de faim grant mésaise;
Il n'a ne faim, ne soi,
Mais en l'ennor de soi
Fai chose qui li plaise;
Tuit si grant désirrer
Sont de nos avancer,
  Ce dit li vilains.

Qui son ami déçoit
Un autre engigneroit
S'il en venoit en leu;
Et cil qui le reçoit,
Tel fin i trouveroit,
Com fist la chièvre el leu;
Soit par froit, soit par chaut,
Trichières riens ne vaut,
  Ce dit li vilains.

Merveille est que nus hom
Puet faire mesprison
Vers nul hom qui l'enneure ;
C'est rains de trahison ;
Mais qui a cuer félon
Si se monstre en poi d'eure :
Tout istra fors
Quanque el cors ,
  Ce dit li vilains.

Explicit.

PROVERBES

DE

Marcoul et de Salemon.

TIRÉ

Du Manuscrit de la Bibliothéque royale

N° 1830, FOLIO 116, RECTO, COL. I.

Ci commence de Marcoul et de Salemon que li quens de Bretagne fist.

Seur tote l'autre hennor
Est proesce la flor,
Ce dit Salemons;
Ge n'aim pas la valour
Dont l'en muert à doulor,
Marcoul li respont.

En cortoisie a paine,
Mais bien fait qui la meine,
Ce dit Salemons;
Mois et jor et semaine,
Travail est dure paine,
Marcoul li respont.

Por largement doner
Puet-l'en enprès monter,
Ce dit Salemons;
De povreté user,
Se fait-l'en fol clamer,
Marcol li respont.

Qui saiges hom sera,
Jà trop ne parlera,
Ce dit Salemons;
Qui jà mot ne dira,
Grant noise ne fera,
Marcol li respont.

Fox est cil qui menra
O soi quanqu'il a,
Ce di Salemons;
Qui riens ne portera,
Jà riens ne li chierra,
Marcol li respont.

Bien boivre et bien mengier
Fait home assoagier,
Ce dit Salemons;
Et ventre angroisser
Fait cainture alascher,
Marcol li respont.

Porquoi maine mestier
Qui ne s'en set aidier,
Ce dit Salemons;
Tel se cuide avancier
Qui quiert son encombrier,
Marcoul li respont.

Qui pleure ainçois qu'il rie,
Donc ne fait-il folie,
Ce dit Salemons;
Tant saige de maistrie
Qui pleure il ne rit mie,
Marcol li respont.

Voirs est qu'or et argent
Desirrent moult la gent,
Ce dit Salemons;
Tex a qui s'en repent,
Quant à force le rent,
Marcol li respont.

Porquoi liève matin
Qui ne set son chemin,
Ce dit Salemons;
Malostruz a déclin
Et li jorz a sa fin,
Marcol li respont.

Mainte gent sont irié
Quant il sont deshetié,
Ce dit Salemons;
Morz mielz qu'asoagie
Vorroient tex saigie,
Marcol li respont.

Dame otroie à ami
Cors et cuer autresi,
Ce dit Salemons;
Fax amanz sanz merci
Ont meint beax cors trahi,
Marcol li respont.

Qui sa Dame déçoit
Trop fait vilain esploit,
Ce dit Salemons;
Trichières ne quiert droit,
Quar raison l'ociroit,
Marcol li respont.

Quant Dame est déçeue
C'est sanz desconneue,
Ce dit Salemons;
Il ira mainte drue
Qui bien font table nue,
Marcol li respont.

Povre home soffroiteus
Sont sovent covoiteus,
Ce dit Salemons;
Ne sont pas trop hontox,
Il prannent bien de vos,
Marcol li respont.

Quant ostes est doutez,
Fox si est ostelez,
Ce dit Salemons;
Par oste, ce savez,
Est mainz avoirs ostez,
Marcol li respont.

En grant pélerinaige
Font li oste domaige,
Ce dit Salemons;
Droiz lerres, par usaige,
Robe ou enble ou s'enraige,
Marcol li respont.

Jà d'els bien ne sera,
Qui bien nes paiera,
Ce dit Salemons;
Li vilains dist piéça
Que povres amis n'a,
Marcol li respont.

En yver peliçon,
Mais par le grant chaut, non,
Ce dit Salemons;
Bien doit porter baston
Qui a voisin félon,
Marcol li respont.

Li saiges se porvoit
Ainz qu'il vigne à l'estroit,
Ce dit Salemons;
Fox ne cuide par droit
Que jamais granz chauz soit,
Marcol li respont.

Fox giet pierre dure,
De ce n'a saiges cure,
Ce dit Salemons;
Estez fait sa droiture
Quant chauz oste froidure,
Marcol li respont.

Porquoi fait li chevax
Parmi les plains granz sauz,
Ce dit Salemons;
Li droiz fox naturax
Giete pierre ou pax,
Marcol li respont.

A fol ne siet mesure,
N'a viel envoiseure,
Ce dit Salemons;
Mais bien quiere verdure
Qui la soé ne dure,
Marcol li respont.

Moult est fox encombrez
Quant à faire a assez,
Ce dit Salemons;
Maçue li portez,
Si ert reconfortez,
Marcol li respont.

Toz est fox aprestez
Quant talent est montez,
   Ce dit Salemons;
Mauvais chiens encombrez
Envoise les ainz-nez,
   Marcol li respont.

De fol ne sai que die,
Nostre sire l'oublie,
   Ce dit Salemons;
Granz est la confrarie
De ceus qui font folie,
   Marcol li respont.

Fox est à tel escole
C'on plus vit, plus afole,
   Ce dit Salemons;
Quel que soit la parole,
Ses cuers de joie vole,
   Marcol li respont.

Voirs est que nuit et jor
Est li fox en baudor,
   Ce dit Salemons;
Mielz prise son labor
Que du saige le plor,
   Marcol li respont.

Que qu'autre gent en die,
Fox rit de sa folie,
   Ce dit Salemons;
Bone est sa compaignie,
Mais qu'il ne fiere mie,
   Marcol li respont.

Ge n'aim povre pasture,
Ne travail sanz mesure,
 Ce dit Salemons;
Noif en esté, froidure,
Tout est contre nature,
 Marcol li respont.

Ge n'aim soulaz d'enfant,
Ne doner à truant,
 Ce dit Salemons;
Ne ge feme plorant,
Ne de félon le chant,
 Marcol li respont.

Ge n'aim cri de mastin,
Ne lever trop matin,
 Ce dit Salemons;
Ne ge mauvais cousin,
Ne ève qui tolt vin,
 Marcol li respont.

Cil qui cuide estre beax
Est bien en ses aviax,
 Ce dit Salemon;
Mais quant li pent la peax
Lors li croist dels noveax,
 Marcol li respont.

Qui est et beax et boens
Bien doit avoir bon tens,
 Ce dit Salemons;
Quant bien au siècle pens
Toz est fors qui est enz,
 Marcol li respont.

Mielz se vient esbaudir
Qu'en grant penser languir,
  Ce dit Salemons;
Ne soi trop esjoïr,
Ne pensé maintenir,
  Marcol li respont.

Le dangier de mauvais
N'amerai-ge jamais,
  Ce dit Salemons;
Le baiser de punès
Set de chanbre les ès,
  Marcol li respont.

Plus que matin lever
Me plaist à séjorner,
  Ce dit Salemons;
Por grant, por teste amer,
Voi-ge poi conquester,
  Marcol li respont.

Mauvais n'a desirrer
De son cors travailler,
  Ce dit Salemons;
Saiges fuit au mestier
Dont ne se puet aidier,
  Marcol li respont.

Qui ne velt travailler
Si ait petit loier,
  Ce dit Salemon;
Ne soi ainz agreger,
N'au besoig travailler,
  Marcol li respont.

Qui toz tans est pensis
N'est mie bien apris,
Ce dit Salemons;
Lierre regarde en viz,
Adès cuide estre pris,
Marcol li respont.

Cil acorte sa vie
Qui en penser se fie,
Ce dit Salemons;
Ce fait mélencolie
Qui les siens n'i oublie,
Marcol li respont.

Chascun doit bien proier
De sa vie aloignier,
Ce dit Salemons;
Chétif a tot mestier
De tout prenre ou noier,
Marcol li respont.

Riens ne puet avenir
Si bien com au morir,
Ce dit Salemons;
S'en ne puet mors foïr
Donc est vivre languir,
Marcol li respont.

Diex sueffre longuement
Vivre et péchier la gent,
Ce dit Salemons;
Mais qui ne se repent,
Quant ne garde s'i prent,
Marcol li respont.

Qui cuide à fere avoir
Bien se doit porvéoir,
  Ce dit Salemons;
Il i a péchié noir
Qui destorne savoir,
  Marcol li respont.

Moult est mésaiesiez
Qui est desconseilliez,
  Ce dit Salemons,
Ainsins a grant péchiez
Tozjorz les sienz paiez,
  Marcol li respont.

De l'ome trop légier
Sont tuit mal prinsautier,
  Ce dit Salemons;
Cil s'atret ancombrier
Qui ne doute à péchier,
  Marcol li respont.

Bon est d'enprenre afaire
Dont l'en puet à chief traire,
  Ce dit Salemons;
Qui péchié charge gaire
Tuit bien li sont contraire,
  Marcol li respont.

Ainsi vait de péchier :
Qui l'aime si l'a chier,
  Ce dit Salemons;
Poi set de losangier
Qui ne croît son dangier,
  Marcol li respont.

De péchié maintenir
Puet grant mal avenir,
Ce dit Salemons;
Quant fox a son désir
Petit pense à morir,
Marcol li respont.

Péchier vilainement
Muet de foible escient,
Ce dit Salemons;
Qui acroit et ne rent
L'âme fait paiement,
Marcol li respont.

Tant vuelent tuit péchier,
Fort sont à chastier,
Ce dit Salemons;
En cest siècle aesier,
Est en l'autre enragier,
Marcol li respont.

Vivre doit bien voloir
Qui est en son savoir,
Ce dit Salemons;
Qui n'a sens ne pooir
Vit par Déable noir,
Marcol li respont.

Vielz qui cuide assez vivre,
Tieg à fol et à ivre,
Ce dit Salemons;
Ce pert bien à délivre,
Jà nel' covient escrivre,
Marcol li respont.

Péchiez est moult fort chose,
Mais chascun faire l'ose,
  Ce dit Salemons;
Por tant est l'âme enclose,
Là où riens ne repose,
  Marcol li respont.

Qui moult est deshétiez
Ne puet estre envoisiez,
  Ce dit Salemons;
Moult en a deshétiez
Mort en cui faut pitiez,
  Marcol li respont.

Mort a la seignorie
Sor tote riens en vie,
  Ce dit Salemons;
Riens n'a si grant baillie,
A meins de cortoisie,
  Marcol li respont.

Qui si haut l'apoia
Grant pooir li dona,
  Ce dit Salemons;
Cil ne s'i oblia,
N'autre n'espargnera,
  Marcol li respont.

Por ce het chascun mort,
Que nus n'i a déport,
  Ce dit Salemons;
Qui se sent vil et ort
De voloir vivre a tort,
  Marcol li respont.

Explicit.

TABLE

DES

PROVERBES ET DICTONS

CONTENUS DANS LA PIÈCE DE L'APOSTOILE.

FIN DE LA TABLE DES PROVERBES ET DICTONS.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



